

# Convention Territoriale Globale

PRC



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

**Entre :**

La **Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or**, représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, **Madame Bérengère CHABRIER-RODRIGUEZ** et par sa Directrice, **Madame Caroline MICHAL**, dûment signataire de la présente convention ;

*Ci-après dénommée « la Caf »*

D'une part,

**Et :**

La **Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise**, représentée par son **Président, Monsieur Patrice ESPINOSA**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire en date du 17 avril 2025 ;

*Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »*

D'autre part,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG) 2023 / 2027 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, signé le 8 février 2024 ;

Vu le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2023-2026 – intégrant le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), entre l'État, l'Association des Maires de France (Amf), le Conseil Départemental et la Caf ;

Vu la délibération de la Commission d'Action Sociale de la Caf en date du 26 mars 2020 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2024, figurant en **Annexe 6** de la présente convention.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Préambule

Les Caisses d'Allocations Familiales sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale / vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté et le non-recours, accompagnement attentionné des familles selon leurs parcours de vie, sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'État et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- *aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;*
- *contribuer au service public de la petite enfance ;*
- *renforcer l'accès des enfants et des jeunes aux loisirs et aux vacances et favoriser leur développement ;*
- *faciliter la relation parentale, soutenir les parents séparés ;*
- *créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;*
- *accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.*

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, avec au premier rang les collectivités locales. Les Communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. À ce titre, la Caf de la Côte-d'Or, engagée dans une démarche ambitieuse de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), entend poursuivre, avec une attention marquée en faveur du développement durable, son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné (soutien aux projets et actions en faveur de l'accessibilité numérique, levier pour un meilleur accès aux droits et soutien pour l'exercice de la parentalité, soutien aux projets et action en faveur d'une alimentation saine...).

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) – intégrant le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS).

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la Plaine Dijonnaise de la façon suivante :

#### • LES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES

La Plaine Dijonnaise a connu depuis le début des années 60 une très forte progression de sa population pour atteindre aujourd'hui 22 093 habitants. Ce territoire suit une croissance régulière de sa démographie, qui cependant, se réduit légèrement au fil des années pour se stabiliser. Malgré une augmentation constante de 0,4 % par an, la réalité présente deux aspects : un solde naturel positif, avec environ 150 naissances de plus que de décès, compense un solde migratoire négatif.

Les ménages installés sur le territoire ont été et demeurent des familles : la moitié de la population sont des couples avec au moins un enfant. Le solde migratoire positif le plus fort est pour les tranches d'âge des moins de 2 ans et des 6 / 10 ans.

Les familles du territoire sont actives et sont essentiellement dans la catégorie sociale « employée » ou « ouvrière ». L'arrivée des nouveaux ménages renforcent l'image d'un territoire marqué par des familles avec deux revenus, positionnées dans la classe moyenne française.

Ainsi, le territoire a peu de personnes en situation de pauvreté (moitié moins de bénéficiaires du RSA qu'en Côte-d'Or), mais a aussi peu de ménages aisés. Ni les plus riches, ni les plus pauvres du département ne vivent au sein de l'Intercommunalité.

Les ménages qui s'installent sur le territoire de la Plaine Dijonnaise arrivent avec un emploi stable majoritairement situé sur la Métropole Dijonnaise, donc à l'extérieur de la Plaine. Dès lors, cette migration pendulaire domicile / travail se traduit par des mouvements d'amplitude horaire important, avec une moyenne de 32 minutes par trajet. 95 % des ménages ont au moins un véhicule, et 58 % en ont deux.

À l'opposé, deux catégories de ménages quittent le territoire dans le cadre de leur parcours résidentiel. D'une part, les jeunes poursuivent souvent leurs études à Dijon, d'autre part, les familles monoparentales, après la séparation et la vente de leur maison, ne parviennent pas à se maintenir sur le territoire par l'absence d'une offre de logement adaptée ou par la recherche de services de proximité ; sauf sur la commune centre de Genlis, où la majorité des attributions de logements sociaux se fait en direction de familles monoparentales. Cette catégorie de familles passe de 5 % chez les enfants de moins de trois ans, à 24 % chez les jeunes. Cette part a augmenté de 2 points depuis 2017.

En matière de besoins sociaux, le territoire est marqué par la différence entre la ville centre (Genlis) et le reste de la Plaine Dijonnaise. Ainsi, Genlis connaît des taux de précarité, de pauvreté, identiques à ceux observés sur des villes centres. Par contre, à l'extérieur de Genlis, les taux sont très faibles pour des communes ayant peu d'habitants. L'essentiel des besoins sociaux du territoire est situé sur la ville centre. Ainsi, si 25 % des habitants de la Plaine Dijonnaise vivent sur Genlis, ce sont 60 % des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui y résident.

Avec l'arrivée de familles depuis les années 80 / 90, les deux tiers de la population ont aujourd'hui entre 15 et 59 ans, mais tendent vers un vieillissement généralisé, insuffisamment

compensé par l'arrivée de plus jeunes. Cela se vérifie à travers l'indice de jeunesse qui demeure plus élevé qu'ailleurs (109,7 %) mais en baisse depuis la CTG précédente.

#### **Petite enfance :**

Les familles représentent 80 % de la population de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et on dénombre 733 enfants de moins de 3 ans :

- 434 d'entre eux sont accueillis par une assistante maternelle,
- 94 % d'entre eux vivent au sein d'un couple,
- 6 % d'entre eux vivent au sein d'une famille monoparentale, contre 13 % pour la moyenne nationale (25 % pour enfants moins de 18 ans, source INSEE),
- 81 % des enfants de moins de 3 ans ont leurs deux parents qui travaillent.

Une enquête établit que le dynamisme démographique du territoire va perdurer avec des besoins en accueil Petite Enfance importants (19 % des familles sondées prévoient l'arrivée d'un enfant dans les deux ans). En effet, contrairement à la tendance nationale, le nombre de naissances reste stable sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, ce qui induit un besoin d'accueil constant.

L'information sur les modes d'accueil et l'accompagnement des parents d'enfants de moins de 3 ans constitue un enjeu majeur sur le territoire. De plus, l'offre d'accueil individuelle baisse inexorablement depuis plusieurs années, à la vitesse de - 3,3 % par an, ce qui représenterait une perte de 94 places en accueil individuel.

Le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise comprend 50 places en mode Prestation de Service Unique (PSU) réparties sur 3 communes : GENLIS (20), THOREY-EN-PLAINE (20) et AISEREY (10). Compte tenu des caractéristiques et des demandes des familles, ainsi que de la diminution de l'offre individuelle, il est nécessaire d'adapter l'offre d'accueil collective sur le territoire. Cela implique d'élargir les horaires d'ouverture, d'augmenter le nombre de places disponibles et de maintenir une offre accessible.

#### **• LES OBJECTIFS COMMUNS DE DÉVELOPPEMENT ET DE COORDINATION DES ACTIONS :**

Les objectifs prioritaires de la CTG sont définis autour de 5 axes :

- La coopération des acteurs de la CTG
- Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale
- Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités
- Transitions et résilience écologiques : accompagner au changement
- Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

### **Article 1 : Objet de la Convention Territoriale Globale**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la Commune (figurant en **Annexe 1** de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin ;

- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, cofinancements (Annexes 2 et 2 bis) ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

La CTG est un document cadre qui doit s'articuler avec les autres dispositifs existants pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Caf. Il devra être tenu compte dans le déroulement de la CTG, des orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles ; document qui constituera un appui à la déclinaison des politiques locales dans les domaines de l'enfance, de la parentalité et de l'éducation à la citoyenneté – intégrant le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS).

La Communauté de Communes pourra également mobiliser d'autres partenaires dans le cadre de son projet social de territoire et déterminera les modalités de collaboration avec chacun d'entre eux.

## Article 2 : Le champ d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Commune se basent :

- sur la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023 / 2027 arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf),
- sur le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG) 2023 / 2027 de la Caf.

### 1 - Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie

#### Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance

La Caf de la Côte-d'Or s'investit pleinement dans la mise en œuvre du service public de la petite enfance au profit des enfants et des parents.

Dans ce cadre, en matière d'information et d'accompagnement des familles, la Caf de la Côte-d'Or s'engage à :

- promouvoir le parcours « arrivée de l'enfant » en coopération avec la caisse primaire d'assurance maladie, en ayant une attention spécifique pour l'enfant porteur de handicap ;
- accompagner la montée en charge des relais petite enfance dans le but de promouvoir, d'informer et d'accompagner les assistantes maternelles, de proposer une information complète à tous les parents ainsi qu'une offre d'accompagnement à ceux qui en ont besoin, et développer leur maillage conformément à la cible fixée,
- promouvoir le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr) et ses futures évolutions,
- étudier toute action innovante concourant à ces objectifs.

Pour développer et pérenniser les places en fonction des besoins des bassins de vie, la Caf de la Côte-d'Or mobilisera ses leviers pour :

- faciliter la pérennisation et l'ouverture de nouvelles places en appliquant les dispositifs de subvention révisés, qu'ils soient à destination de l'accueil collectif ou de l'accueil individuel, en ciblant tout particulièrement les territoires les moins dotés ou qui menacent de l'être,

- contractualiser avec les collectivités territoriales une trajectoire et de maintien de l'offre d'accueil en fonction des territoires et du cadrage national, dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) et en cohérence avec les Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF),
- le cas échéant, prendre des mesures adéquates dans les territoires les plus en difficulté au travers d'appels à projets et de dispositifs d'aides spécifiques.

En matière d'accessibilité des solutions d'accueil pour tous les enfants, la Caf de la Côte-d'Or s'engage également à :

- porter, à son niveau, les réformes du complément de choix de mode de garde, et les éventuelles autres réformes qui pourraient intervenir dans le domaine de l'accueil du jeune enfant,
- continuer le déploiement du label « crèche à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) et accompagner sa révision,
- mobiliser les moyens afin de permettre un accueil aux enfants en situation de handicap ou en horaires atypiques,
- explorer les modalités innovantes d'action permettant l'accès de tous les enfants à un accueil collectif pour favoriser la socialisation et l'apprentissage.

La Caf de la Côte-d'Or s'engage enfin à déployer tous les leviers à sa disposition pour s'assurer que chaque enfant est accueilli avec le meilleur niveau de qualité, qu'il s'agisse de leviers financiers, de partenariats avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les autorités locales compétentes, d'accompagnement des professionnelles de l'accueil individuel, ou de contrôles.

La mise en place du SPPE et de l'article 10 de la loi « plein emploi » consacre les collectivités comme les autorités organisatrices de l'offre Petite Enfance. La présente CTG prévoit, sur la base d'un diagnostic ciblé Petite Enfance, une orientation spécifique sur le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de service proposée aux familles du territoire.

### **Réduire les inégalités d'accès des enfants aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants**

Dans un continuum d'interventions, la Caf de la Côte-d'Or poursuit son investissement pour favoriser le développement de l'enfant jusqu'à l'âge adulte et la conciliation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle. À ce titre, elle s'engage à :

- favoriser le rééquilibrage de l'offre en matière d'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) en s'appuyant sur les conventions territoriales globales,
- mobiliser le fonds d'aide à l'investissement ALSH pour améliorer leur qualité et leur attractivité en prenant en compte la dimension éco responsable des projets,
- activer les leviers visant à renforcer l'accueil d'enfants en situation de handicap et améliorer l'accessibilité financière,
- continuer son investissement dans l'accès aux vacances pour toutes et tous, notamment en développant les séjours de vacances collectifs (colos) dans des financements adossés aux CTG, en lien avec les partenaires du territoire,
- accompagner les structures dans l'élaboration et l'évolution de leurs projets éducatifs et pédagogiques afin d'assurer une offre de qualité articulée avec les Projets Éducatifs de Territoires (PEDT),
- accompagner les partenaires dans la mise en place d'une tarification des ALSH basée sur le taux d'effort, permettant un égal accès de tous les enfants à ces structures.

**Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des**

La jeunesse constitue une période charnière de ce continuum d'intervention. La Caf de la Côte-d'Or maintient son engagement auprès des jeunes, notamment pour :

- améliorer, là où cela est nécessaire, la couverture territoriale des projets financés par la prestation de services jeunes et en renforçant le soutien en direction des lieux « ressources », notamment les Points Accueil Écoute Jeunes (Paej),
- contribuer aux dispositifs d'éducation aux médias et à l'usage du numérique, comme les Promeneurs du Net,
- faciliter l'accès à la formation Bafa et en assurant sa promotion auprès des jeunes, des familles et des partenaires,
- contribuer au développement d'un « parcours jeunes » visant à faciliter l'information sur des sujets comme les aides Bafa, la médiation numérique, les vacances ou l'engagement, et l'accès aux droits, plus spécifiquement au moment de la décohabitation.

**Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence**

La Caf de la Côte-d'Or continue d'agir en soutien des parents, dans l'intérêt des enfants. Pour ce faire, elle s'engage notamment à :

- améliorer le maillage territorial des Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) et développer les lieux ressources parentalité du type « espaces parents »,
- promouvoir son action en matière de parentalité, notamment au travers du site [monenfant.fr](http://monenfant.fr),
- soutenir et développer l'offre de service parentalité en fonction des priorités des territoires identifiées dans le cadre des dispositifs de coordination territoriale (SDSF, CTG), en particulier l'offre en matière de répit parental et familial,
- accompagner l'émergence d'actions innovantes en matière de parentalité, en mobilisant le fonds national parentalité, rénové à cet effet,
- promouvoir la charte de la parentalité,
- identifier et accompagner les territoires sous-dotés en matière de médiation et d'accompagnement à la séparation au travers des Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF),
- poursuivre la promotion et le déploiement de l'intermédiation financière des pensions alimentaires et l'offre de service de l'Aripa,
- mettre en place, en fonction des orientations nationales ou d'initiatives locales, une offre autour des violences intrafamiliales, en complément de l'aide universelle versée par la Caf aux victimes de violences conjugales et de la mise en place du pack nouveau départ confiée au département et à l'État.

**Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles**

La Caf de la Côte-d'Or apporte son soutien aux politiques de lutte contre les expulsions locatives et la non-décence. À ce titre, elle entend :

- poursuivre ses partenariats avec les dispositifs locaux de prévention et de traitement des impayés, et en particulier avec la Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives (CCAPEX) et les acteurs associatifs spécialisés,

- contribuer à la prévention de l'habitat indigne et à la lutte contre la non-décongé des logements et renforcer les actions de prévention de ces situations.

Concernant l'accès et le maintien dans le logement, la Caf de la Côte-d'Or prévoit également de :

- développer le soutien apporté aux foyers de jeunes travailleurs,
- soutenir le développement de solutions de logements innovants (dont notamment le logement intergénérationnel) ou adaptés et de solutions d'accompagnement vers et dans le logement.

### **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires**

La Caf de la Côte-d'Or maintient sa contribution aux politiques en matière du handicap, de l'autonomie et de la solidarité. À ce titre, elle s'engage à :

- contribuer aux travaux relatifs à la simplification du parcours handicap, en collaboration étroite avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- favoriser l'accès aux prestations à destination des aidants,
- Poursuivre la mise en œuvre du socle de travail social,
- s'inscrire, au niveau territorial, dans les travaux et les orientations qui seront définies en matière d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active en lien avec France Travail, et le Conseil Départemental,
- s'inscrire dans les travaux et orientations nationales ayant trait à l'accueil des migrants et des réfugiés pour faciliter leur accès aux droits.

Par ailleurs, la Caf de la Côte-d'Or participe activement, en ce qui la concerne, à la mise en œuvre de l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales et aux dispositifs qui pourront l'accompagner dans le cadre du pack nouveau départ, elle joue le rôle de tiers détecteur et de référent sectoriel.

## **2 - Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations**

### **Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services**

En ce qui concerne l'accès aux droits et aux services, la Caf de la Côte-d'Or s'attache à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux allocataires de bénéficier d'un service de base de qualité et mettre en œuvre les évolutions prévues par la convention d'objectifs et de gestion en termes de stratégie de service. En particulier :

- poursuivre la mise en œuvre de parcours attentionnés et d'accompagnement dans une approche globale entre la relation de service, les secteurs de production et le travail social,
- mettre en œuvre, en ce qui la concerne, la relation de service « omnicanale » en garantissant notamment un accueil inconditionnel et en accompagnant le déploiement des outils de Gestion de la Relation aux Publics (GRP),
- produire un plan local d'accès aux droits et aux services, basé sur le plan national et adapté aux réalités du territoire.

## Une délivrance des droits et services renouvelée autour de la solidarité

L'amélioration et la sécurisation de la délivrance des prestations est un élément fondamental de la COG 2023 - 2027 entre la Cnaf et l'État, dans la continuité des travaux lancés sur la précédente période conventionnelle. Dans ce cadre, la Caf de la Côte-d'Or participe activement au déploiement de la « solidarité à la source », qui s'appuie notamment sur une extension de l'usage du Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM), afin de favoriser l'accès au juste droit.

### Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale

Le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale est une priorité de la Branche Famille. Dans ce cadre, la Caf de la Côte-d'Or activera les leviers dont elle dispose.

De façon générale, la Caf de la Côte-d'Or continuera de déployer un dispositif de contrôle interne performant et assurera une maîtrise générale de la performance de l'ensemble des activités et dispositifs en identifiant et traitant les problèmes et sources de non-qualité.

## 2 – Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation décentralisée, solidaire et au plus proche des territoires

### Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, entre branches et avec les partenaires locaux

La dimension territoriale irrigue l'ensemble d'actions de la Caf de la Côte-d'Or. En s'appuyant sur les initiatives portées localement. Elle permet d'assurer une déclinaison optimale de la politique nationale eu égard aux réalités des territoires, des populations et de gestion de la caisse. Cette approche fondamentale est accentuée et s'appuie sur différents leviers : les dispositifs de coordination territoriaux des services aux familles (SDSF, CTG), l'animation de la vie sociale et les coopérations.

En matière de coordination territoriale, la Caf de la Côte-d'Or s'engage à :

- contribuer à l'évaluation et au renouvellement des Schémas Départementaux de Services aux Familles (SDSF) et coanimer les travaux des comités en charge de les piloter, en particulier au travers de groupes de travail thématiques,
- évaluer et approfondir les conventions territoriales globales existantes et, garantir la couverture du territoire,
- animer les réseaux des chargés de coopération déployés dans le cadre des conventions territoriales globales,
- conforter les capacités d'observation socioéconomique de l'organisme via sa cellule d'appui au pilotage et du réseau (diagnostics notamment), via notamment les pôles régionaux d'observation socioéconomique (PROSE).

En ce qui concerne l'animation de la vie sociale, la Caf de la Côte-d'Or vise à :

- développer le maillage des structures animation de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts,
- renforcer l'impact de ces structures, notamment en développant les initiatives innovantes, citoyennes et écologiques et accompagner leur pérennisation.

**Renforcer l'engagement de la branche dans la transition écologique**

La stratégie de transition écologique de la Branche s'articule autour de deux axes :

- l'accompagnement de nos publics et de nos partenaires dans la transition écologique,
- l'engagement de l'ensemble des caisses dans la réduction de leur empreinte environnementale directe.

La Caf de la Côte-d'Or s'engage, à ce titre, à poursuivre sa démarche RSE ambitieuse et volontariste qui tient compte de l'ensemble des parties prenantes et comprend donc des actions envers ses salariés, ses administrateurs, ses allocataires et ses partenaires.

**Article 3 : Les champs d'intervention de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :



Développement économique, avec réalisation de zones d'activité communautaire industrielles, commerciales, artisanales, de services et environnementales.



Urbanisme : mise en place d'un service commun centralisé de gestion des documents d'urbanisme pour un urbanisme progressivement partagé.



Petite Enfance - Enfance - Jeunesse : activités périscolaires et transports qui y sont liés, activités extrascolaires, dont le Relais Petite Enfance.



Traitement des ordures ménagères, délégué au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise, créé avec la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles.



Tourisme.



Funérarium : reconnu d'intérêt communautaire.



Organisation et développement des déplacements, notamment au sein du bassin de mobilité du Dijonnais avec la prise de compétences « Mobilité ».



Études pour des équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels susceptibles d'être reconnus d'intérêt communautaire.



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).



Eau et assainissement : compétence déléguée au syndicat mixte SINOTIV'Eau.

**Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins**

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

Les familles représentent 80 % de la population de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et appartiennent majoritairement à la catégorie socio-professionnelle des professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers. Le taux de familles dont les deux parents travaillent (couples biactifs ou mono parents actifs) est plus élevé que la moyenne nationale (81 % des moins de 3 ans vivent dans une famille dont le(s) parent(s) travaille(nt). 6 % des enfants vivent au sein d'une famille mono parentale (47 enfants en 2023 contre 35 en 2019). À cela s'ajoute le fait que

135 enfants vivent dans une famille où l'un des parents ou le seul parent ne travaille pas ce qui engendre un besoin en mode de garde pour permettre un retour à l'emploi.

Ainsi l'enjeu de **favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale** est prépondérant sur le territoire de la Plaine Dijonnaise et se traduit par les objectifs et actions suivants :

- Favoriser l'accessibilité à l'offre de services :
  - Renforcer l'information sur l'offre du territoire
  - Déployer les services communautaires sur le territoire de la Plaine Dijonnaise
  - Faciliter la mobilité
  - Assurer les liens entre les différentes offres de service
  - Adapter une offre d'accueil liée aux nouveaux modes de vie
- Maintenir / Développer une offre de service adaptée aux besoins :
  - Adapter une offre d'accueil liée aux nouveaux modes de vie
- Soutenir la fonction (mono)parentale :
  - Création d'un LAEP
  - Instant Parent
  - Accompagner les parents d'adolescents
  - Semaine de la parentalité

Le nombre d'allocataires bénéficiaires d'aides spécifiques liées au handicap (AEEH et AAH) sur le territoire de la Plaine Dijonnaise est d'environ 300 personnes. À cela s'ajoutent les personnes n'ayant pas encore fait valoir leurs droits, comme les jeunes en accueils de loisirs pour lesquels l'accompagnement doit être adapté. À ce jour, environ 30 jeunes non reconnus, mais nécessitant un accompagnement spécifique, sont accueillis dans les structures.

Bien que la population globale soit moins affectée par le chômage par rapport au niveau départemental (7 % pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise contre 10 % pour la Côte-d'Or), les jeunes (15-24 ans) sont autant touchés par le chômage que l'ensemble des jeunes de la Côte-d'Or (10 %). De plus, 250 jeunes ne sont aujourd'hui ni en emploi ni en formation. Le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) est de 4,4 % contre presque 10 % pour Dijon Métropole ou 9 % pour la Côte-d'Or. 30 % de la population de la Plaine Dijonnaise est bénéficiaire de la Prime d'Activité soit 5 % de moins qu'en Côte-d'Or.

L'enjeu pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est d'**agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités** auprès de tous les publics (jeunes, personnes en situation de handicap, personnes éloignées de l'emploi, travailleurs pauvres, etc.) à travers les objectifs et actions suivants :

- Sensibiliser, accompagner et former les équipes pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap :
  - Coordonner et soutenir les services dans la mise en œuvre des prises en charge
  - Améliorer les pratiques et les représentations
- Favoriser l'accès des publics en situation de handicap et l'accompagnement des parents :
  - Instaurer une commission éducative (0 / 17 ans)
  - Organiser un séjour adapté adulte
- Soutenir chacun, du parcours éducatif jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Faciliter la reprise d'une activité professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
  - Créer une EPSS (Épicerie Sociale Solidaire)
  - Faciliter l'orientation professionnelle des jeunes de moins de 25 ans

- Repérer et prévenir les fragilités scolaires / sociales dès le plus jeune âge et tout au long du parcours de l'enfant
- Adapter l'accueil aux besoins de l'enfant :
  - Garantir aux enfants un accueil de qualité tenant compte du rythme imposé
- Lutter contre les inégalités sociales par le biais de la Santé :
  - Créer un Contrat Local de Santé (CLS)

Depuis les lois AGECE, Climat et Résilience et Eg'Alim, la prise en compte de **la transition et résilience écologiques** devient incontournable au sein des projets. Cela fait notamment partie des axes du Projet de Territoire 2023 / 2033, ainsi que du Projet Éducatif de Territoire. Cette démarche écoresponsable doit être intégrée dans un maximum d'actions, au quotidien, en s'appuyant sur les moyens existants.

Ainsi, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en a fait un enjeu de cette nouvelle CTG et souhaite marquer son engagement à travers l'objectif suivant :

- Inscrire le développement durable / la préservation de l'environnement au cœur des projets :
  - Intégrer la démarche éco responsable et environnementale dans les projets
  - Former les professionnels en santé environnementale

En 2024, on compte 50 places en accueil collectif (2 crèches et 1 micro-crèche PSU) et 698 places agréées auprès des 222 assistants maternels recensés sur le territoire de la Plaine Dijonnaise. Le taux de couverture sur le territoire est de 89,7 % contre 70,9 % pour la Côte-d'Or et 60,8 % pour le territoire national. Néanmoins, on constate une répartition déséquilibrée du nombre de place en accueil collectif et individuel (7 % pour l'accueil collectif et 93 % pour l'accueil individuel).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en tant qu'« autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant », il convient d'instaurer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise répondra à cet enjeu par la **mise en œuvre d'un Service Public de la Petite Enfance (SPPE)** qui se déclinera à travers les objectifs et actions suivants :

- Informer et accompagner les familles :
  - Mise en place du Guichet Unique Petite Enfance
  - Créer une plaquette Petite Enfance globale
- Maintenir et développer une offre Petite Enfance accessible qui répond à tous les besoins :
  - Soutenir le métier d'Assistant.e Maternel.le
  - Maintenir et développer l'offre d'accueil collective

Toutes ces actions ne sauraient se développer sans en assurer une **gouvernance et un pilotage adaptés**. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise prévoit, à travers les objectifs et actions suivants de :

- Garantir le pilotage de la CTG
  - Identifier les fonctions du chargé de coopération
  - Faire vivre la démarche
- Consolider et animer les réseaux de partenaires
  - Faciliter l'interconnaissance

Les **Annexes 2, 2 bis et 3** à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## Article 5 : Engagement des partenaires

La Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention, dans la limite de leurs contraintes financières respectives.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'État et la Cnaf et du CPOG de la Caf 21 signée entre la Caf et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. La Caf s'engage, sur la base des montants des financements de N-1<sup>1</sup>, à une répartition entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire » CTG.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en **Annexe 2 et 2 bis**. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser, selon leur disponibilité, des moyens humains et matériels (données, statistiques...) et à associer si besoin d'autres partenaires pour la réalisation des obligations et objectifs définis dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage composé de représentants de la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné, ainsi que des actions de communication qui en découlent,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux innovations ainsi qu'à la mise en œuvre des actions sur le territoire.

Le comité de pilotage est porté par la Communauté de Communes. Il est préparé par le ou les Chargés de Coopération désignés par le territoire en lien avec le Chargé de Conseil et de développement en Action Sociale de la Caf et coanimé avec la Caf de la Côte-d'Or. Le comité de pilotage pourra évoluer dans le cas d'un élargissement des signataires par voie d'avenant durant la période de la convention.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité. La Caf sera destinataire de l'ensemble des contenus et donnera son aval avant diffusion.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en **Annexe 4** de la présente convention.

### **Article 7 : Échanges de données**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

### **Article 8 : Communication**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat et à veiller à une cohérence des communications et informations portées par les signataires de la présente convention.

### **Article 9 : Évaluation**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'**Annexe 4** de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

À l'issue de la présente convention, un bilan global et complet sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'**Annexe 5**.

## Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

PROJET

## Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## Article 12 : La fin de la convention

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect, par l'une des parties, de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## Article 13 : Les recours

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

### **Article 14 : Confidentialité**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Dijon, le 9 avril 2025, en autant d'exemplaires originaux que de signataires.  
Cette convention comporte 17 pages paraphées par les parties.

Fait à Genlis, le 18 avril 2025  
Le PRÉSIDENT  
de la Communauté de Communes  
de la Plaine Dijonnaise

**Patrice ESPINOSA**

Fait à Dijon, le 18 avril 2025  
La DIRECTRICE  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Côte-d'Or

**Caroline MICHAL**

Fait à Dijon, le 18 avril 2025  
La PRÉSIDENTE  
du Conseil d'Administration de la Caisse  
d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or

**Bérengère CHABRIER-RODRIGUEZ**

# ANNEXES

- **Annexe 1** Diagnostic partagé / Portrait de territoire  
Diagnostic Petite Enfance
- **Annexe 2** Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale éligibles au bonus territoire
- **Annexe 2 bis** Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale non éligibles au bonus territoire
- **Annexe 3** Plan d'actions 2025 / 2029 – Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés
- **Annexe 4** Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg
- **Annexe 5** Évaluation
- **Annexe 6** Décision du Conseil Communautaire en date du 21 novembre 2024



# Portrait de territoire - CC De La Plaine Dijonnaise



# Un portrait social de territoire synthétique

Nous sommes ravis de vous présenter ce document, composé d'un ensemble d'indicateurs ayant pour objectif de décrire la situation sociodémographique et économique du territoire.

Les données sont issues des sources suivantes :

- Caf de la Côte-d'Or, décembre 2022 et décembre 2023
- Insee, RP 2021
- pour les équipements : OMEGA 2023

Pour pouvoir observer de la meilleure des manières le territoire, il sera comparé au territoire Dijon Métropole et au département de la Côte-d'Or.

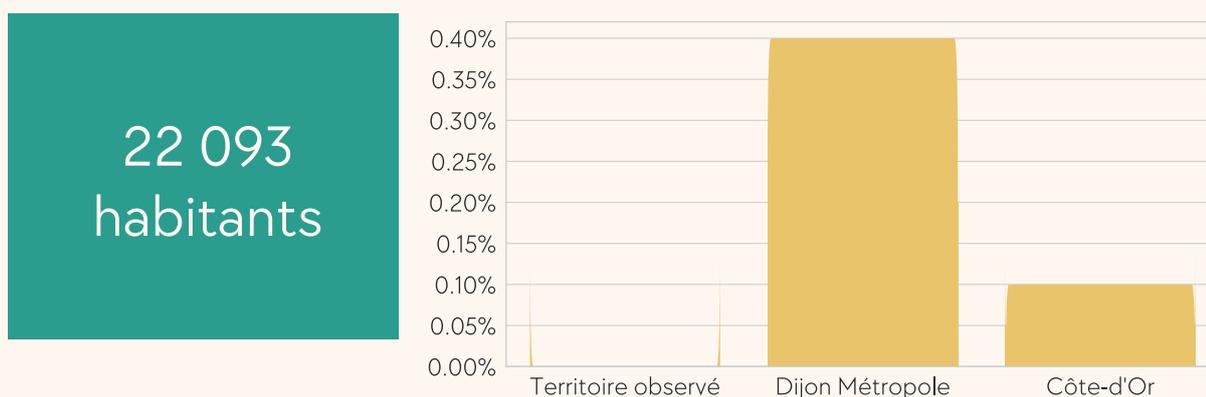
Ce portrait de territoire a été édité par la cellule d'Appui au Pilotage de la CAF de la Côte-d'Or.

# Sommaire

2	Introduction
4	Dynamisme géographique
5	Le public allocataire
7	Prestations
8	Parentalité / AVS
9	Petite enfance
10	Enfance Jeunesse
12	Précarité
13	Emploi / Logement
15	Glossaire

# Dynamisme géographique

■ Variation annuelle moyenne de la population 2015 - 2021



22 093  
habitants

109,7%  
Indice de  
jeunesse

↓  
91,0% Dijon Métropole,  
83,1% en Côte-d'Or

0,4%  
Taux d'évolution  
annuelle moyenne  
dû au solde naturel

↓  
0,2% Dijon Métropole,  
0,0% en Côte-d'Or

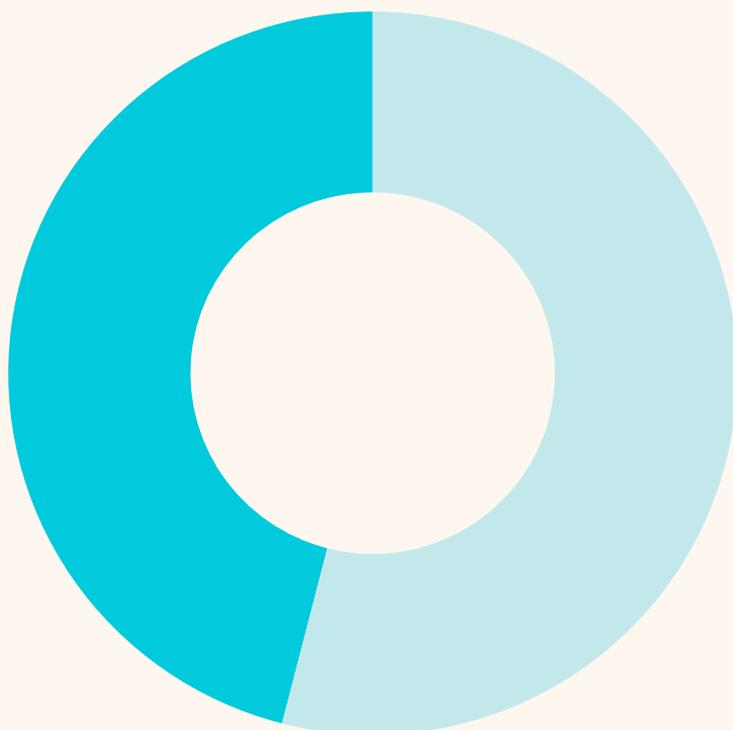
-0,4%  
Taux d'évolution  
annuelle moyenne  
dû au solde  
migratoire

↓  
0,2% Dijon Métropole,  
0,1% en Côte-d'Or

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

# Le public allocataire

Personnes couvertes Personnes non couvertes

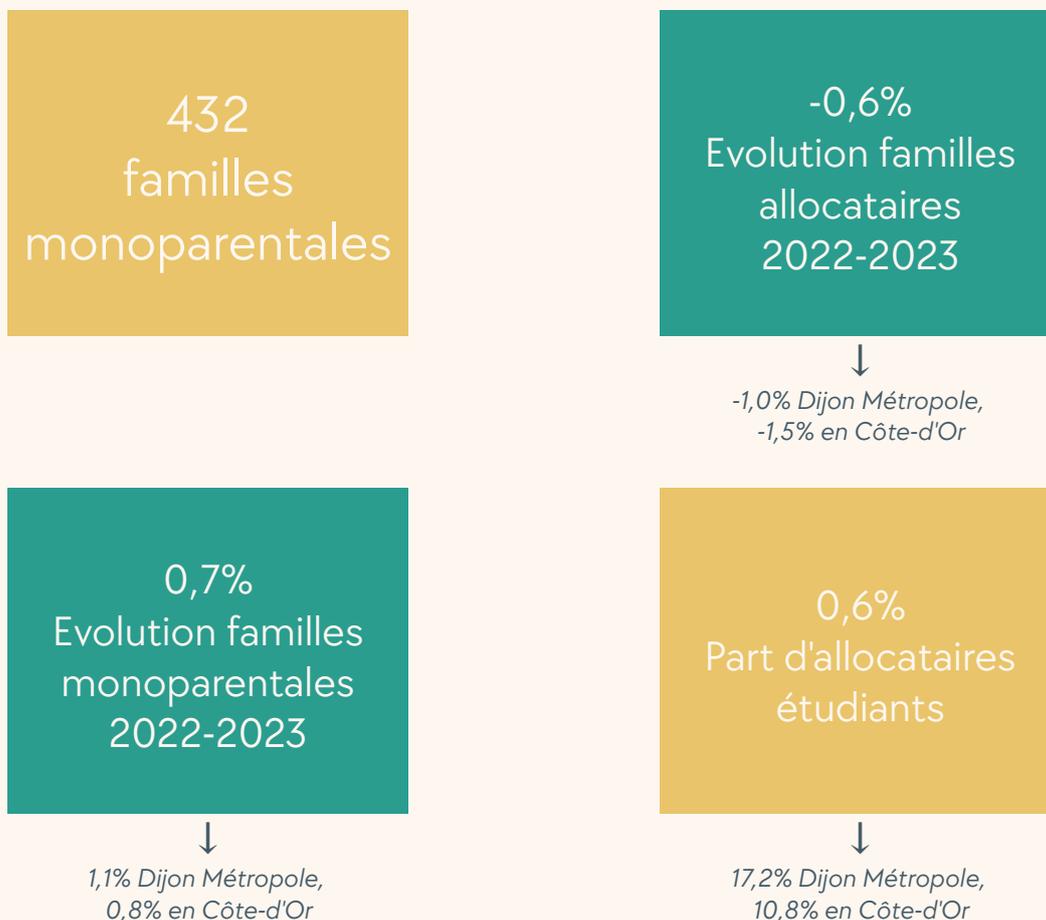


46,0% soit **10 135**  
personnes couvertes  
(49,9% Dijon Métropole,  
44,8% Côte-d'Or)

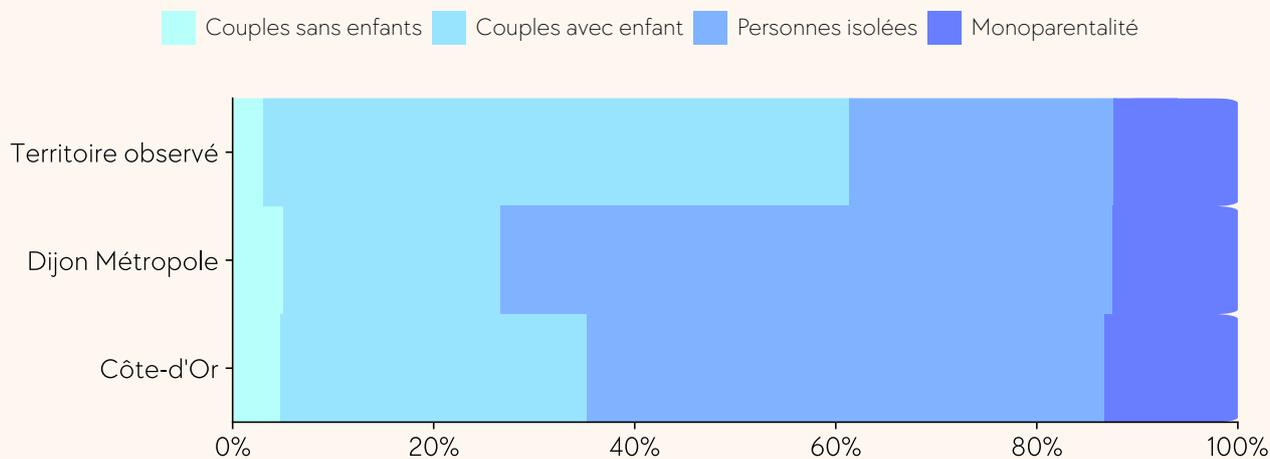
3 425  
allocataires

2 378  
familles  
allocataires

69,4%  
Public  
allocataire  
familial

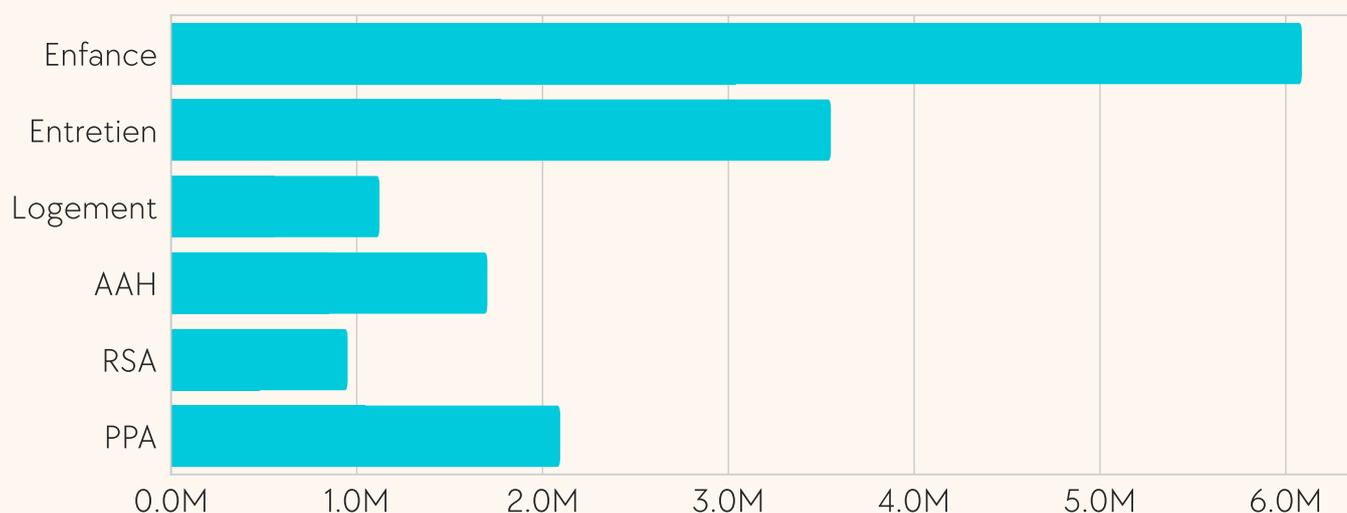


## Situation familiale des allocataires en décembre 2023



# Prestations

Montant versé par type de prestations, en 2023



15 511 153 €  
Montant global  
versé aux  
allocataires en 2023

Prestations petite enfance : PAJE, CMG

Prestations d'entretien : complément Familial, allocation soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation journalière présence parentale, allocation rentrée scolaire

# Parentalité

1  
CLAS

0  
LAEP

9 180 €  
Montant versé au titre  
des dispositifs de  
soutien à la parentalité

# Animation de la vie sociale

1  
Centre social

0  
Espace de vie  
sociale

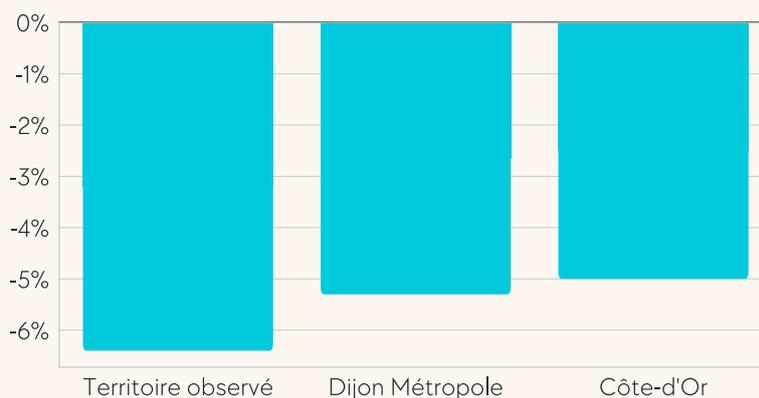
87 654 €  
Montant versé  
au titre de l'AVS

(données OMEGA consolidées par les CCDAS)

# Petite enfance

■ Evolution du nombre 0 - 2 ans révolus 2022 - 2023

675  
0 - 2 ans révolus



3  
EAJE



50  
places



111  
inscrits

505 737 €  
Montant versé  
au titre des  
EAJE

208  
Assistants  
maternelles

522  
Enfants gardés  
par des Ass. Mat



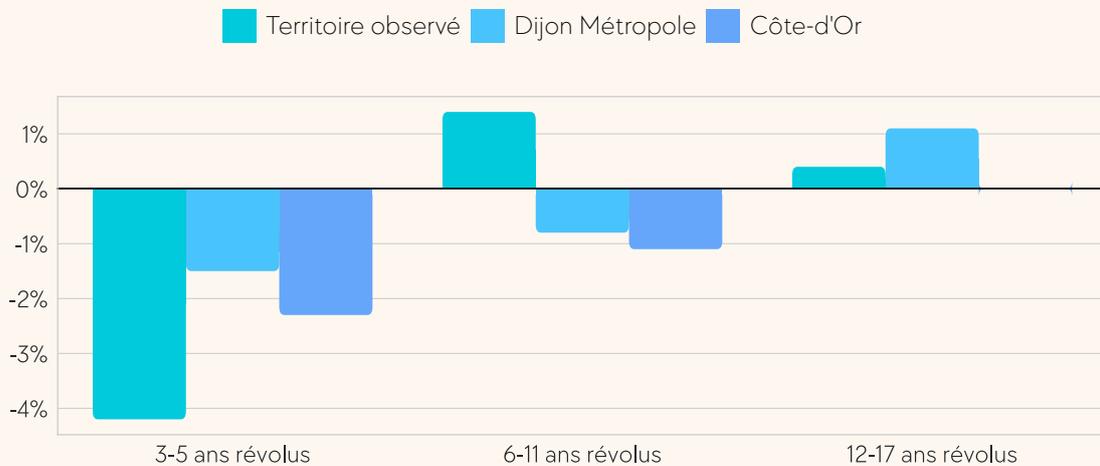
1  
RPE

2,8  
ETP RPE

110 654 €  
Montant versé  
au titre des RPE

# Enfance jeunesse

## Évolution du nombre d'enfants entre déc. 2022 et déc. 2023



684  
3 - 5 ans révolus

1 632  
6 - 11 ans révolus

1 349  
12 - 17 ans révolus



2  
ALSH

1  
ALSH  
Périscolaire \*

1  
ALSH  
Extrascolaire \*

\* 17 lieux d'accueils périscolaire, dont 5 le mercredi

\*4 lieux d'accueils extrascolaires

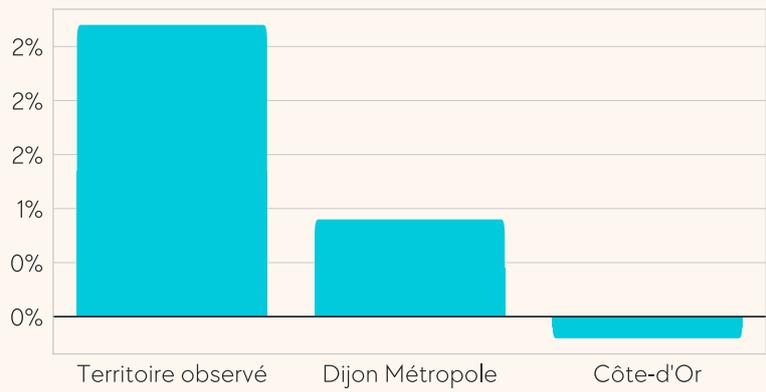
0  
ALSH Accueils  
ados \*

690 935 €  
Montant versé au  
titre des accueils  
de loisirs

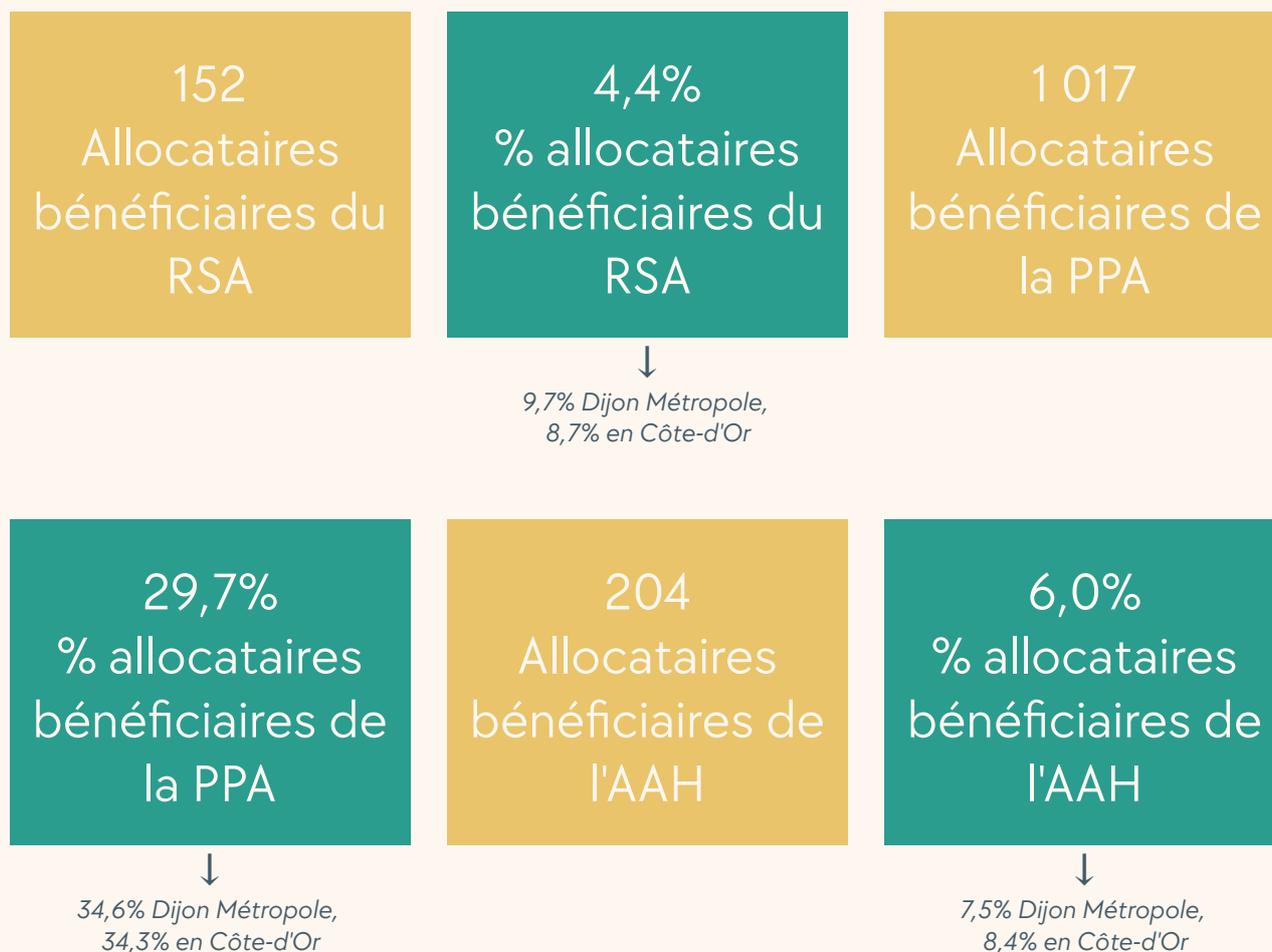
\*1 PS jeunes : 2 espaces  
30 032 € versés en 2023

■ Evolution du nombre 18 - 24 ans révolus 2022 - 2023

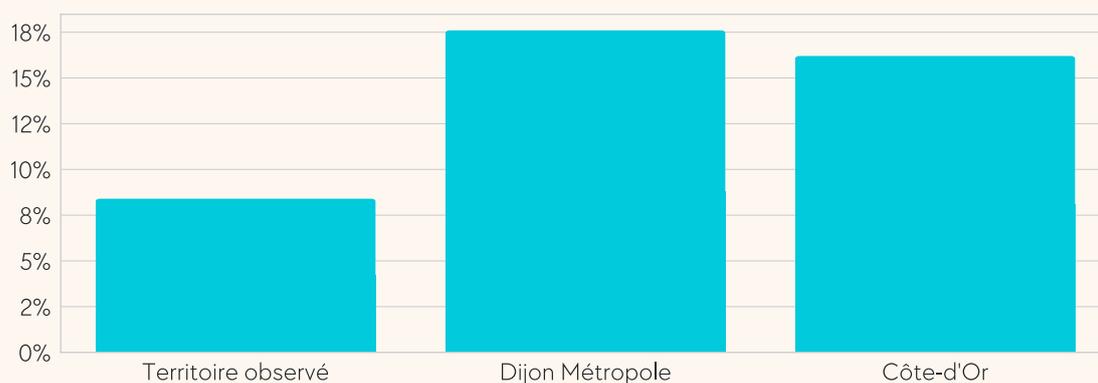
308  
18 - 24 ans  
révolus



# Précarité

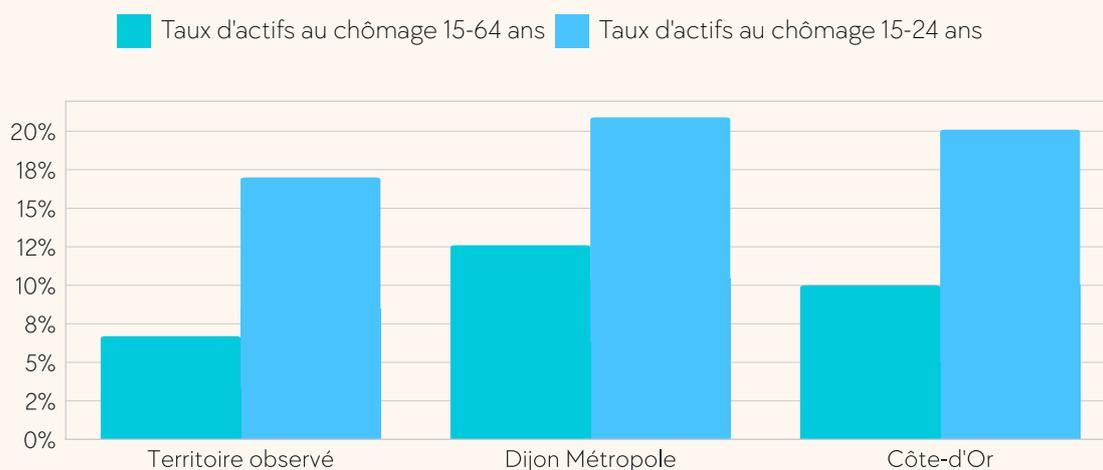


■ Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources, en déc. 2023



# Emploi

## Part des actifs au chômage selon l'âge, Insee 2021



# Logement





529  
Allocataires  
bénéficiaires  
prestations  
logements

2,6%  
Dont étudiants

↓  
29,5% Dijon Métropole,  
23,2% en Côte-d'Or

# Glossaire

AAH : Allocation Adultes Handicapé

ALSH : Accueil Loisir Sans Hébergement

APL : Aide Personnalisée au Logement

AVS : Animation de la Vie Sociale

CLAS : Contrat Local Accompagnement à la Scolarité

EAJE : Établissement Accueil du Jeune Enfant

LAEP : Lieu Accueil Enfants Parents

PPA : Prime d'activité

RPE : Relais Petite Enfance

RSA : Revenu de Solidarité Active

Prestations petite enfance : PAJE, CMG

Prestations d'entretien : complément Familial, allocation soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation journalière présence parentale, allocation rentrée scolaire

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



## Plaine Dijonnaise

# Portrait petite enfance de la plaine Dijonnaise

*Données Caf*

*Edité en décembre 2024*

---



## Données Globales et chiffres clés

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

### La population

	Côte d'Or	Dijon Métropole	Plaine Dijonnaise
Nombre d'habitants (population légale publiée au journal officiel le 1er janvier 2024)	535 503	257 193	<b>22 093</b>
Variation moyenne annuelle 2015-2021 de la population :	0,1	0,4	<b>0</b>
Nombre des allocataires Caf :	108 177	65 851	3 425
Montant des prestations légales Caf en euros	45 756 334	27 184 846	<b>1 425 499</b>

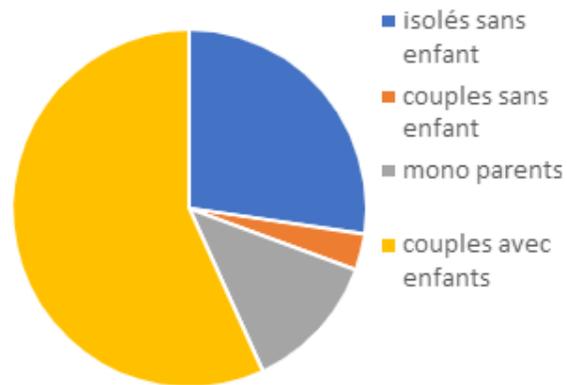
Sources Insee RP2021 et RP2015 et Caf décembre 2023

### Couverture CAF et structures familiales

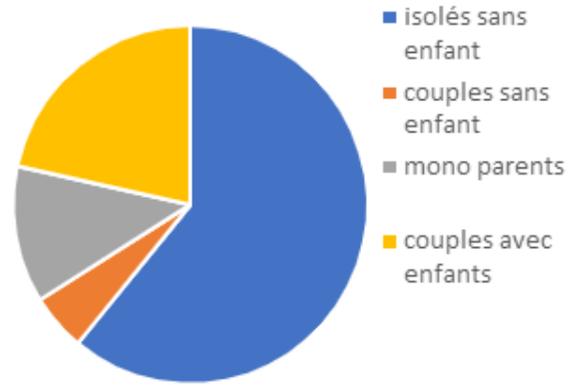
	Côte d'Or	Dijon Métropole	Plaine Dijonnaise
Nombre de personnes couvertes (Caf décembre 2023)	239 554	128 091	<b>10 135</b>
Taux de couverture de la population par la Caf décembre 2023	45%	50%	46%
Nombre de familles avec enfants couvertes par la Caf décembre 2023	47 156	22 267	<b>2 378</b>
<i>dont mono parents</i>	14 129	8 116	<b>432</b>
<i>soit</i>	30%	36%	18%
<i>dont familles nombreuses 3 enfants et plus</i>	7 752	3 991	<b>349</b>
<i>soit</i>	16%	18%	15%

Sources Insee RP2021 et Caf décembre 2023

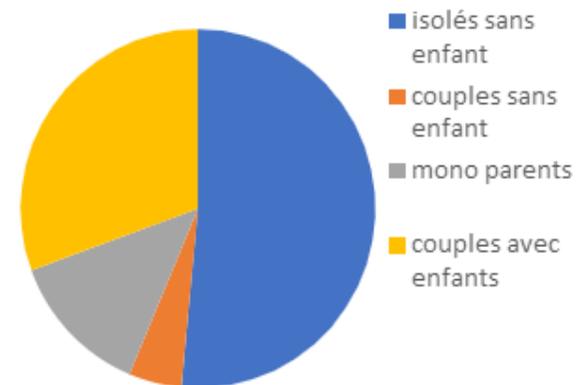
CC Plaine Dijonnaise



Dijon Métropole



Côte d'Or



Données caf décembre 2023

	Isolés sans enfant	Couples sans enfant	Mono parents	Couples avec enfants
Côte d'Or	55 592	5 188	14 129	33 027
Dijon métropole	40 045	3 388	8 116	14 151
Plaine Dijonnaise	935	112	432	1 946

Sources Caf décembre 2023

## Évolution de la population

	Côte d'Or	Dijon Métropole	Plaine Dijonnaise
indice de jeunesse	85%	92%	110%
nombre de naissances	4 404	2 182	198

Sources Insee RP2021 et naissances domiciliées PMI 2023

## Les situations vis-à-vis de l'emploi

	Côte d'Or	Dijon Métropole	Plaine Dijonnaise
Taux de chômage (Chômeurs/actifs) population 25 à 64 ans Insee	10,0	12,6	6,7
Part des allocataires à bas revenus sur le total des allocataires	26%	27%	17%
Médiane du niveau de vie 2021 - Insee	23 720	23 200	24 930
Taux de pauvreté 60% (Insee Filosofi 2021)	11,8	15,1	5,9
part des allocataires PPA sur le total des allocataires	34%	35%	30%
<i>nombre d'allocataires PPA</i>	37 094	22 758	1 017
part des allocataires minima sociaux (RSA ou AAH)	17%	17%	10%
<i>nombre allocataires RSA</i>	9 392	6 414	152
<i>nombre d'allocataires AAH</i>	9 045	4 969	204

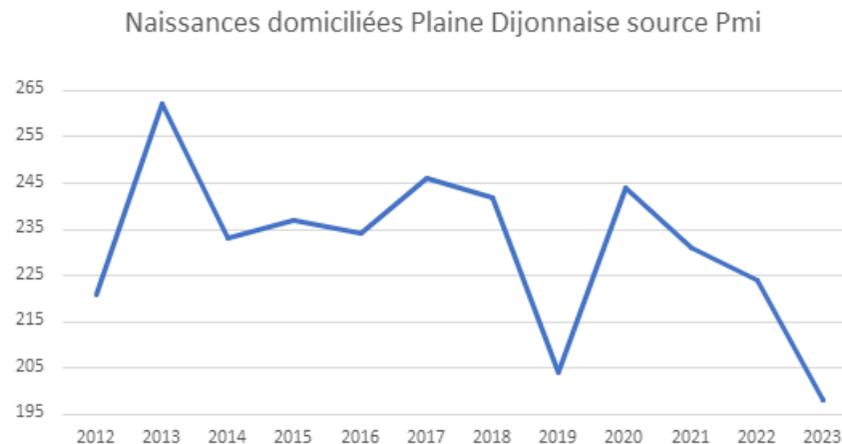
Sources Insee RP2021 et Caf décembre 2023

## Données spécifiques petite enfance

### Naissances domiciliées

	Naissances domiciliées 2012	Naissances domiciliées 2013	Naissances domiciliées 2014	Naissances domiciliées 2015	Naissances domiciliées 2016	Naissances domiciliées 2017	Naissances domiciliées 2018	Naissances domiciliées 2019	Naissances domiciliées 2020	Naissances domiciliées 2021	Naissances domiciliées 2022	Naissances domiciliées 2023
<b>Côte d'Or</b>	5 960	5 813	5 833	5 619	5 416	5 390	5 204	5 069	5 094	4 865	4 801	4 404
<b>Dijon métropole</b>	2 912	2 823	2 916	2 739	2 734	2 694	2 572	2 573	2 527	2 405	2 318	2 182
<b>Plaine Dijonnaise</b>	221	262	233	237	234	246	242	204	244	231	224	198

Sources Pmi – Conseil départemental



Sources Pmi – Conseil départemental

# Enfants de moins de 3 ans

	Côte d'Or	Dijon Métropole	Plaine Dijonnaise
<b>nombre enfants moins de 3 ans</b>	<b>12 887</b>	<b>6 610</b>	<b>675</b>
<b>nombre enfants de moins de 3 ans parents couples</b>	<b>11 064</b>	<b>4 999</b>	<b>628</b>
<i>dont parents couples 2 emplois</i>	7 333	2 790	517
<i>dont parents couples 1 chômage 1 emploi</i>	1 102	565	43
<i>dont parents couples 1 emploi 1 inactif</i>	1 994	1 199	58
<i>dont parents couples 2 chômage</i>	137	93	n.s.
<i>dont parents couples 1 inactif 1 chômage</i>	304	208	5
<i>dont parents couples 2 inactifs</i>	190	141	n.s.
<b>nombre enfants de moins de 3 ans parent isolé</b>	<b>1 823</b>	<b>1 161</b>	<b>47</b>
<i>dont mono parent emploi</i>	897	517	33
<i>dont mono parent chômage</i>	322	231	5
<i>dont mono parent inactif</i>	602	412	9
<b>nombre enfants moins de 3 ans allocataires à bas revenus</b>	<b>2 868</b>	<b>2 008</b>	<b>36</b>
<b>nombre enfants moins de 3 ans allocataires Rsa</b>	<b>1 289</b>	<b>934</b>	<b>19</b>
<b>nombre enfants moins de 3 ans Prepare taux plein</b>	<b>714</b>	<b>342</b>	<b>33</b>
<b>nombre enfants moins de 3 ans Prepare taux réduit</b>	<b>935</b>	<b>299</b>	<b>84</b>



## Offre petite enfance

### Offre d'accueil du territoire

		Nombre de places
Accueil collectif	Multi-accueil Thorey en Plaine	20
Accueil collectif	Multi-accueil de le plaine dijonnaise nord	20
Micro-crèche	« Les loupiots », Aiserey	10
<b>Total Collectif</b>		<b>50</b>
Accueil individuel par une assistante maternelle	Places agréées PMI 2023	750
<b>Calcul Caf : assistantes maternelles actives en 2023 * 3.2</b>		<b>665,6</b>
<b>Total général</b>		<b>715,6</b>

► Une part déséquilibrée de places d'accueil en individuel et en collectif (93% et 7%)

*Ne pas ignorer le fait que certaines places en collectif peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. De même, d'autres places ne comblent pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places à l'école, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2-3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper plusieurs places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple). Cette capacité est présentée à plusieurs échelles territoriales, il s'agit d'une capacité d'offre sur un territoire donné, ainsi sur certains territoires, le taux de couverture peut être supérieur à 100 lorsque l'offre d'un territoire intègre des enfants résidant sur d'autres territoires.*

## Couverture des besoins d'accueil petite enfance

	Besoins**	Offre***	Estimation de la couverture en mode d'accueil avec les données 2022	Taux de couverture national 2022
<b>Côte d'Or</b>	<b>13 568</b>	<b>~9 200</b>	<b>68%</b>	<b>70,9</b>
<b>Dijon métropole</b>	<b>6 503</b>	<b>~4 400</b>	<b>68%</b>	<b>71,5</b>
<b>Plaine Dijonnaise</b>	<b>675</b>	<b>665,6</b>	<b>99%</b>	<b>89,7</b>
<b>France Métropolitaine</b>				<b>60,3</b>

Données Caf 2023

\* Taux de couverture : Nombre de places d'accueil tous modes d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans

\*\*Besoins : nombre d'enfants de moins de 3 ans

\*\*\*Offre : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans

## Scolarisation à 2 ans

Rentrée scolaire 2022-2023

Nombre d'enfants pré scolarisés 2022\_2023

E.M PU Aiserey	3
E.M PU Jacques Prevert (Genlis)	7
E.M PU Rouvres-En-Plaines	1
E.P PU Izier	1

## Répartition des enfants de moins de 3 ans

Enfants de moins de 3 ans vivant au sein d'une famille				
<b>675</b>				
<b>93%</b>			<b>7%</b>	
Enfant vivant au sein d'un couple			Enfants vivant au sein d'une famille mono parentale	
628			47	
Couple dont les deux parents sont actifs occupés	Couple dont un seul parent est actif occupé	Couple dont aucun parent n'est actif occupé	Monoparent actif occupé	Monoparent non actif occupé
517	101	10	33	14
82%	16%	2%	70%	30%

**On dénombre 550 enfants dont le ou les parents travaille(nt)** (leur parent s'il s'agit d'une famille monoparentale, et leurs 2 parents s'ils vivent avec un couple parental) soit **81%** des moins de 3 ans

- ▶ Parmi eux 517 enfants vivent avec leurs 2 parents qui travaillent, et 33 avec un monoparent qui travaille ;
- ▶ Ainsi **6%** des enfants qui auraient théoriquement « besoin d'être gardés » vivent au sein d'une famille monoparentale.

Par ailleurs, **101 enfants vivent avec 2 parents dont un seul travaille**, et peuvent aussi avoir besoin d'un mode de garde.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

S<sup>2</sup>LO



# Convention **T**erritoriale **G**lobale

Les jeunesses fragiles

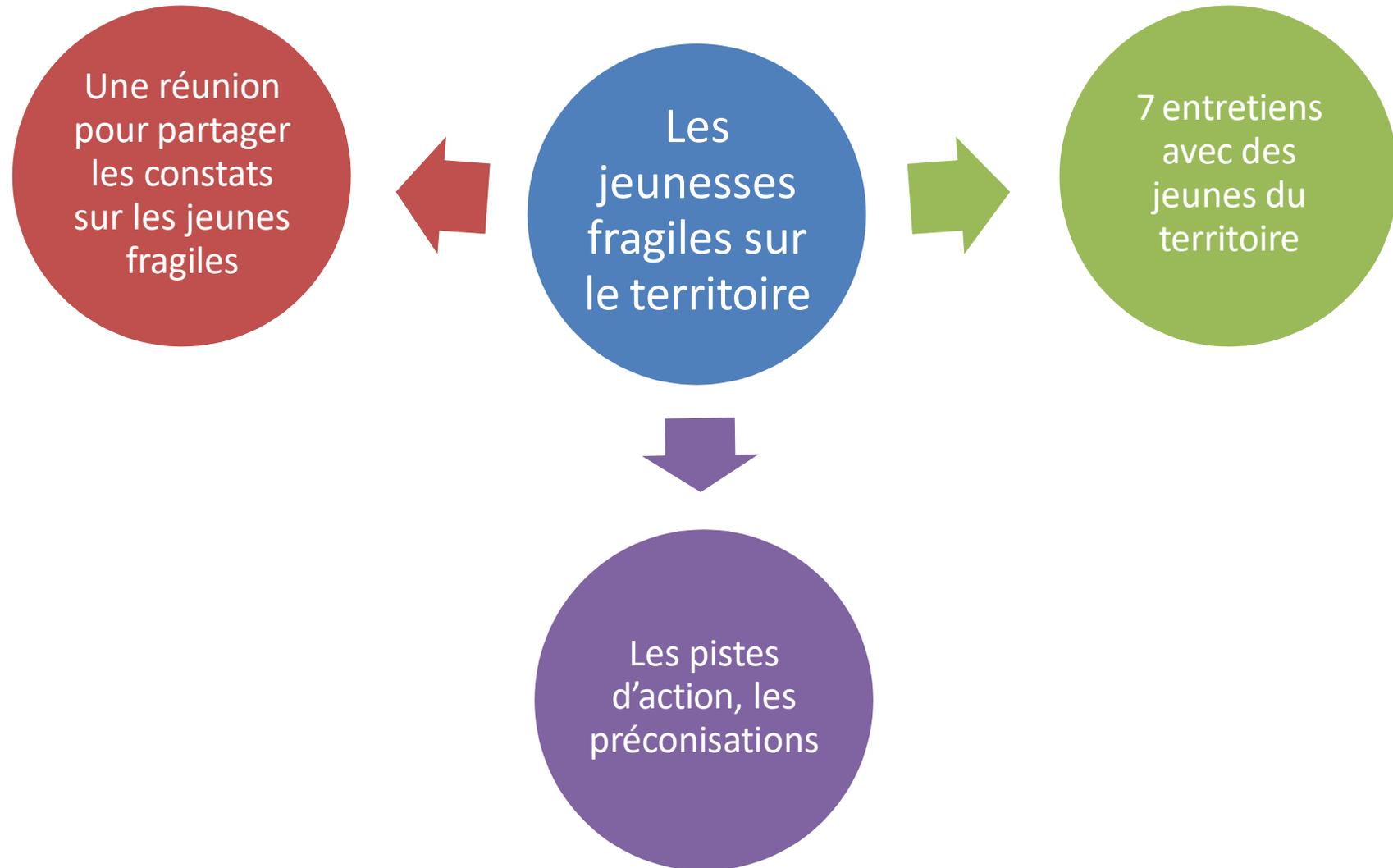
**Communauté de Communes de la Plaine**

**Dijonnaise**

Restitution du diagnostic



## Une démarche sur plusieurs mois



# Les jeunes dans la communauté de communes: chiffres clés

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

- **986 jeunes de 15 - 17 ans (+ 78 jeunes par rapport à 2013), 1422 jeunes de 18 - 24 ans (- 94 jeunes par rapport à 2013),**
- **Un territoire vieillissant:**
  - 1,1 jeune de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans et plus, 1,4 en 2014,
- **Moins de jeunes vivant dans des familles monoparentales par rapport au département...sauf pour les 18 – 24 ans,**
- **Les jeunes poursuivent moins leurs études:**
  - 79% des 18 – 19 ans sont scolarisés,
  - 30% des 20- 24 ans.
  - C'est moins qu'en Côte d'Or,



- **Une partie des jeunes présentent des fragilités:**
  - 250 jeunes sans emploi ni formation dans le périmètre de la CC,
  - 11% des moins de 30 ans autonomes fiscalement vivent sous le seuil de pauvreté à Genlis, 25% dans Dijon Métropole, 20% en Côte d'Or,
- **Des jeunes plus motorisés qu'ailleurs :**
  - 54% des jeunes ménages de 15 – 19 ans ont une voiture, 35% en Côte d'Or
- **Des difficultés potentielles de décohabitation :**
  - Moins de petits logements par rapport à d'autres territoires

# Les enjeux de la jeunesse dans le territoire identifiés par les participants aux groupes de travail

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



**De façon à compléter l'approche chiffrée développée au travers de la Convention Territoriale Globale, la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise a souhaité interroger 5 jeunes, avec un enjeu : mieux comprendre leurs attentes, leur vision du territoire, leur rapport au service, notamment pour les plus fragiles d'entre eux, les NEET.**

- **7 jeunes au final ont été interrogés par le COMPAS, avec le concours et l'appui des services du pôle Enfance - Jeunesse.**
- **Les jeunes les plus fragiles ont été difficiles à toucher, mais il a quand même été possible d'interroger deux profils présentant des difficultés prononcées d'insertion professionnelle, et même sociales.**
- **Leur portrait retracé à l'issue de cette partie, donne une vision sur leur rapport au territoire, leurs difficultés, et leurs aspirations.**



## Leur rapport au territoire :

- Le calme, la proximité comme atouts majeurs, notamment vis-à-vis de Dijon,
- Un regard plus critique pour certains sur la ville, qui offre peu d'activités

## Leur regard sur les loisirs dans la communauté de communes :

- Être ensemble, entre amis,
- Une situation qui s'est améliorée avec le temps,
- Un manque d'activités pour les jeunes adultes

## Leur regard sur la mobilité dans la communauté de communes :

- Avoir un permis et un véhicule est indispensable,
- L'offre de transports publics n'est pas suffisante, ni adaptée aux réalités de la vie quotidienne des jeunes,
- Hors Genlis, et les communes desservies, la mobilité n'est pas simple.
- "Mobi Plaine" est connu, mais pas nécessairement utilisé



## Leur avenir :

- Pas forcément sur le territoire, mais pas nécessairement dans la Grande ville, ce qui témoigne de l'attachement au rural et au périurbain
- Une volonté de s'extraire de l'interconnaissance,

## Ce qu'il faudrait améliorer : Développer des services et activités pour les jeunes

- Un lieu pour faire des activités en autonomie,
- Pouvoir tester des sports,
- Une offre de loisirs plus importante,



# Leur vision du territoire



→ **Le calme, la proximité et la diversité comme atouts majeurs, notamment vis-à-vis de Dijon,**

- *« Je n'ai pas vraiment manqué de choses ici, c'est le territoire idéal pour grandir »*
- *« Sortir à Dijon c'est mieux qu'en campagne, mais c'est mieux d'habiter en campagne que d'habiter à Dijon »*
- *"C'est tranquille, on entend les oiseaux chanter. C'est super calme, c'est bien (Aiserey) »*
- *« La qualité (de Genlis)? La diversité des choses. Genre, t'as vu, on peut avoir un espace Coluche et faire des choses avec, on peut avoir des gymnases, on peut avoir des magasins »*
- *"On a plus d'activités à Longecourt qu'à Tart-Le-Haut »*
- *A Genlis y a plus de choses, mais au final je n'y suis jamais allé en dehors des clubs de sport"*

→ **Un regard plus critique pour certains,**

- *« Genlis c'est bien mais y a aussi d'un côté rien à faire »,*
- *« C'est une "ville éclatée»*
- *"C'est les gens qui sont flingués, la ville ça va encore"*



# Leur regard sur les loisirs dans la commune communes

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

## → Un plaisir : être ensemble, entre amis

- *« J'aime être dans mon petit village, tous ensemble. C'est plus calme, c'est tranquille, on peut faire ce que l'on veut, on est entre nous. Avec mes amis, on restait dans le village : on allait chez l'un chez l'autre »*
- *« le jeudi, il y a un camion de pizza qui vient à Tart-le-Haut, c'est notre rendez-vous, on se retrouve avec plein de gens de tout âge et on se retrouve tous les jeudis, on s'assoit sur un banc. C'est réconfortant et sécurisant. On s'y plait tous »*
- *"A Longecourt on a un city, on peut sortir, faire un foot avec les potes, on n'est pas plein, on est une petite communauté" [...] faire du vélo tranquille, pas croisé du monde, être au bord du canal tranquillement".*
- *« On est qu'entre nous, entre guillemets personne ne vient nous emmerder".*

## → Une situation qui s'est améliorée avec le temps,

- *« Nous quand on était petits, c'était flingué. Avant quand j'étais petiot, y avait vraiment rien, les jeux quand ils sont apparus, j'avais 15 ans déjà. Maintenant, mon petit frère est H24 au skatepark. »*



## → Une vision positive de l'Espace Jeune, qui reste cependant à améliorer :

- « *C'est une ville passable, sauf l'espace jeune qui est bien.* »
- « *Petite, je passais mon temps à l'espace jeune, Je m'y sentais bien. C'était un peu comme chez moi, je connaissais tout le monde et tout le monde me connaît : il y a des activités, on nous écoute, les animateurs, ils sont là pour nous. Là-bas j'étais avec des gens bien, même si certaines personnes en ont une vision totalement différente, genre « C'est nul à chier", "c'est un truc de kssoss », mais c'est ceux qui ne connaissent pas la vraie nature de l'espace jeune »*

## → Un manque d'activités pour les jeunes adultes :

- « *Aujourd'hui, je me retrouve toute seule avec les petits (à l'Espace Jeune), je n'ai pas la même vision qu'eux. On est entouré des 12-17 ans, il faudrait des espaces dédiés enfin séparé en fonction de l'âge . Du coup, les grands dont moi on ne vient plus, je me retrouve toute seule avec les petits, je ne suis pas de la même tranche d'âge et je n'ai pas la même vision qu'eux".*
- « *A Tart-le-Haut il n'y a pas beaucoup de choses proposées pour les jeunes mis à part ramasser les ordures »*
- « *Nous, on s'occupe comme on peut, mais c'est vite réprimandé ou y a toujours un blocage par quelqu'un ou quelque chose »*

## → Un manque d'activités pour les jeunes adultes :

- « On évite [de lancer le ballon] dans les murs, du coup on s'éloigne un peu. [...] si on ne joue pas au ballon, on a rien. On reste sur le banc et on se regarde dans le blancs des yeux. Il nous manquerait un lieu le soir où il pleut, au lieu de se faire chier dans une voiture".
- « Le terrain de cross "il est abandonné". Il faudrait en ouvrir l'accès aux motocross. Genlis devrait développer les infrastructures en libre accès "on a rien pour faire un foot" et l'offre d'activités pour "bouger".
- « Le PASS culture, j'ai découvert quand j'avais 19 ans. Je n'étais pas au courant avant ».





# La mobilité:

## → Une offre de transport inégale et qui peut être pénalisante...

- « *Tart-le-haut est mal desservi par les transports en commun (2 bus / jour uniquement en direction de Dijon à 6h30 et 8h05) et ne dispose pas de gare: si on a rendez-vous à 15h, ça fait chier de partir à 6h30 ou 8h05* »,
- " *C'est bien les transports . On a la gare à côté, si le bus ne passe à côté, on a le train, c'est avantageux*".
- « *Des bus qui partent de Genlis pour aller vers d'autres communes, y en a pas* »
- « *La seule partie ou on peut se déplacer facilement dans la commune, c'est tout ce qui est autour du collège, de l'école primaire, tout le reste c'est non*".

## → ...qui oblige à rechercher une autonomie de déplacement et confronte aux inégalités sociales

- « *C'est plus arrangeant d'en avoir un (scooter), on peut se déplacer comme on veut, si je veux aller à la gare, j'y vais toute seule. Je ne suis pas tout le temps obligée d'avoir tout le temps quelqu'un sur qui compter*".
- « *Mes parents n'ont jamais voulu m'acheter un scooter* » (a priori pour la dangerosité du scooter),
- « *C'est facile car j'ai la voiture, mais après d'un côté il y a aussi l'essence à compter, des fois c'est un peu relou de se déplacer*".
- " *J'ai jamais eu de sous. Je n'y vais jamais ( à Dijon), ou alors de temps en temps, je fraude le train*"



# Leur avenir sur le territoire



## → Peu ou pas de projection dans le territoire...

- *« Je ne vais pas habiter toute ma vie à Genlis, d'un côté j'ai envie de partir loin mais d'un côté y a la famille »*
- *« Je ne resterais pas sur Genlis" car c'est une "ville éclatée" , "je ne vais pas rester toute ma vie dans une ville ou tout le monde dit ce qu'il pense, on entend plein de rumeurs sur tout le monde »*
- *« Je ne vivrai pas ici pour voir autre chose. là c'est mon enfance »*

## → Mais un attachement au cadre rural et péri urbain du territoire.

- *« Je veux une petite vie tranquille, personne qui me fait chier »*
- *« Je ne me vois pas ici, mais je ne me verrai pas non plus dans une grande ville »*



# Ce qu'il faudrait améliorer

## → Développer des services et activités pour les jeunes

- *"Y a plein de trucs aménagés pour les vieux mais pour les jeunes y a pas grand chose",*
- *« Aiserey devrait être dotée de prises de courant extérieur en nombre suffisant pour pouvoir recharger les batteries de portables »,*
- *Accéder à un lieu, une salle (comme la salle José Maifray) pour pouvoir faire des activités. Ce lieu pourrait être ouvert à tout le monde, surtout, quand il pleut, tout le monde pourrait venir et on ferait un foot à 15 là-dedans »,*
- *La découverte des sports pour tester des sports [...] J'avoue qu'à Genlis, ce serait pas mal d'avoir des trucs comme ça",*
- *Le seul truc qui manque dans la diversité c'est tout ce qui est clubs, par exemple comme dans les grandes villes, les clubs de musique, les clubs d'échecs, ça pourrait être pas mal",*

Ces deux jeunes ont été rencontrés fin mars 2023 à l'Espace Jeunes à GENLIS

Ils ont 20 et 22 ans et ont passé toute leur jeunesse sur le territoire.

Ils ont raconté leur vie, leur parcours, leur rapport au territoire. Ce sont des jeunes de la communauté de communes, qui y ont grandi, y ont passé toute leur enfance et leur adolescence. Chacun d'entre eux ont connu une enfance difficile et évolué parfois dans des contextes familiaux compliqués.

Les services intercommunaux (enfance) ont connu ces jeunes et les ont suivi petits, notamment dans l'aide au devoir...avant de perdre le lien avec eux.

Ils ont du mal aujourd'hui à s'insérer professionnellement, et leur quotidien est marqué par l'ennui et la conflictualité avec leur environnement, les autres jeunes. Leur avenir s'exprime en négatif, marqué par l'opposition avec leur milieu.

*"C'est les gens qui sont flingués, la ville ça va encore. Tu vas taper dans un ballon, y a tout le monde qui râle [...] ils ne sont jamais contents. [...] les "râleurs" c'est les vieux, les jeunes, les parents [...] les gendarmes".*



# Un rapport conflictuel à leur environnement habitants.

- *"C'est flingué ici. Dès qu'on fait (quelque chose ndlr), y a toujours une réprimande à faire et du coup c'est tout de suite stoppé...faut dire qu'on fait beaucoup de conneries aussi, les gens en ont marre. »*
- *« On ne peut rien faire. Ca finit par nous énerver et puis le premier qui gueule, on l'insulte ou on l'envoie chier tout simplement".*
- *« Je peux vite n'énerver s'il y a quelque chose qui me contrarie. Je ne pars pas aux mains tout de suite, mais j'insulte quand même".*
- *"les p'tiots de 16-17 ans, ils se prennent pour des Cadors. Pour eux, Genlis, c'est une cité, c'est flingué. Tous les 8 mai, les gens d'Auxonne viennent faire chier et ça part en bagarre."*
- *« Genlis et Dijon, alentours, c'est mort. Je n'ai même pas envie" [...] Ca part en couilles tout le temps aussi (à Dijon). Tous les évènements festifs, ça part en bagarre ».*
- *« Maintenaient, limite de voir quelqu'un ça n'énerve. Je me dis à tout moment: « celui-ci il est comme ça et j'aime pas".*

# Une insertion professionnelle délicate

- *« A chaque fois (pour l'emploi), c'est: je te rappelle". Combien de fois, je les ai harcelés et le lendemain, ils envoient un de mes potes, et pas moi"*
- *« J'en cherche (un emploi) et puis ils engagent tous les branquignoles du coin, ceux qui branlent rien, ils les engagent pour les dégager au bout de 2 jours, et quand y a en a un qui veut rester, ils l'engagent pas. Il reste comme bouche-trous juste parce qu'il y a du boulot, 1 semaine, 2 jours 3 jours."*
- *"Tu passes des mois sans bosser et tu galères".*
- *"A chaque fois que j'appelle une agence d'intérim, c'est: c'est comment votre nom ? je vais reprendre votre numéro, pourtant j'appelle tous les jours. Il l'avait c'est juste qu'il voulait esquiver".*
- *"Ils appellent une fois tous les 5 mois, [...] ils nous font toujours des plants galères et après ils nous disent qu'on ne veut pas travailler »*
- *" Soit ils m'appelaient 20 mn avant la fermeture du truc, [...], ou alors du coup le lendemain matin, ils m'ont appelé le matin pour le matin même, alors que je ne savais pas si mon vélo, il allait, je n'étais pas habillé"*

# Un faible appui sur le réseau de partenaires sur les aider

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

Compas de S'LO

- « *J'ai pris un rendez-vous avec la Mission locale, mais il a été annulé. Je n'y suis pas retourné après* »
- « *[pour l'orientation] J'ai essayé de faire par moi-même ou avec lui (son ami) car lui il cherchait déjà pas mal, il me conseillait un peu* »

## Une mobilité limitée, une dépendance forte à la voiture

- « *A chaque fois que l'on prenait le train, on s'embrouillait tout le temps et ça partait en bagarre* ».
- *Pour bouger, il faut une voiture. Ca limite, on ne peut être qu'à 4 dans la voiture. »*
- « *Petit, je ne pouvais pas aller à Dijon, je n'avais pas de sous* ».
- *"J'ai jamais eu de sous. Je n'y vais jamais (en ville), ou alors de temps en temps, je fraude le train. »*
- *Petit, j'allais me promener à Dijon en train, puis je circulais dans la ville en vélo. Maintenant, je vais à Dijon pour voir les gonzesses* »

# Des loisirs contrariés

- *« Je ne fais rien: il n'y a pas d'activités et à chaque fois ça part en couilles. »*
- *Je connais mal les opportunités et les activités proposées dans les autres communes du territoire. Je ne me renseigne pas, à chaque fois, on se fait jeter. Maintenant, ils ont tous des visions sur les jeunes, c'est abusé".*
- *"On a toujours été emmerdé à la piscine, du coup, on y allait plus »*
- *« J'aime bien la pêche, mais il faut acheter une carte qui coute 70€ pour aller pêcher 4 fois dans l'année »*
- *« Faute de lieu, les nuits de pluie, on regarde des films dans une voiture, ou on brûle de l'essence, on roule. »*

## « Être ensemble », « aller à la salle »: deux plaisirs partagés

- *« Je vais à la salle, à Genlis: c'est positif que pour ceux qui en ont les moyens et qui ont envie d'y aller. L'abonnement est cher, 35€ par mois. Il se passe pleine de choses: programme personnalisé, qualité des enseignements, ambiance familiale et les évènements organisés. Ils fêtent les anniversaires [...] quand c'était la chandeleur »*
- *« J'aime aller le dimanche à Longchamp pour faire un barbecue et jouer au foot avec ses amis au stade »*

# Ce qu'il faudrait améliorer dans la ville

- *« Avoir une salle pour pouvoir se réunir, faire du foot. Mais ce projet est irréalisable du fait des débordements: y en a toujours qui vont en profiter pour faire des grosses soirées dans le machin, foutre le bordel. Ou on laisse peut-être une cotisation de 50 balles, si on casse une case ou je ne sais pas quoi »*
- *« Quand il pleut on est toute la nuit dans une voiture et on ne fait rien. On pourrait avoir un lieu où on pourrait faire des activités, le soir où il pleut au lieu de se faire chier dans une voiture. »*
- *« On a rien pour faire un foot ou pour bouger. Le terrain de cross, il est abandonné »*
- *« Avoir un moment pour découvrir des sports, les pour tester. J'avoue qu'à Genlis, ce serait pas mal d'avoir des trucs comme ça".*
- *"On ne peut même pas pêcher à Genlis. Le lac il est radioactif comme dans les Simpsons !"*

# Une vision de leur avenir marqué par le repli

- « Je vais me barrer et vivre en Ermite je ne sais pas où, faire comme l'Ermite qui vit tout seul depuis 30 ans".
- « Je veux juste une petite vie tranquille, avec personne qui me fait chier »
- « Je vais toucher le Million et je vais me barrer de la France [...] ou j'achète une ile déserte et j'amène tous ceux que j'aime, dans le sud ».
- « Je ne reste pas ici! On achète un camping car, on roule, on va loin".



## Quelles sont les actions existantes en direction des jeunes fragiles dans la communauté de communes Plaine Dijonnaise?

L'insertion professionnelle	<b>La Mission locale</b>
	<b>Les services civiques</b>
	<b>Les chantiers d'insertion</b>
	<b>L'école de la deuxième chance</b>
	<b>L'AFPA pour les 16 - 18 ans</b>
	<b>Les Ateliers 15 - 20 heures</b>
	<b>Les interventions de Terre du possible</b>
	<b>Les apprentis d'Auteuil</b>
	<b>Les chantiers jeunes</b>
	<b>DAS 2.0</b>
	<b>Le Contrat d'engagement jeune</b>



## Quelles sont les actions existantes en direction des jeunes fragiles dans la communauté de communes Plaine Dijonnaise?



L'accompagnement social / La prévention	<b>Les permanences de la Maison des adolescents et de leurs parents (MDAP) au collège Albert Camus et au Centre social de la Plaine Dijonnaise</b>
	<b>La Référente jeunesse du CD 21</b>
	<b>ADEFO pour les interventions sociales</b>
	<b>Le Centre médico - psychologique</b>
	<b>Le services sociaux et de prévention éducative</b>
	<b>Les interventions de la Ligue de l'Enseignement</b>
	<b>Ateliers de lutte contre l'illettrisme du Centre social</b>



## Quelles sont les actions - dispositifs existants en direction des jeunes fragiles dans la communauté de communes Plaine Dijonnaise?

La mobilité	<b>Les aides à la mobilité:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui permet le financement de permis,</li><li>■ l'aide au permis de la Région Bourgogne Franche Comté (300€),</li><li>■ La réduction de 75% sur les trajets SNCF</li></ul>
	<b>La Plateforme mobilité du bassin dijonnais pour travailler sur les freins à la mobilité</b>
	<b>Le service de transport à la demande de la Communauté de communes « Mobiplaine »</b>
	<b>Le réseau de transport Mobigo</b>



## Quelles sont les actions - dispositifs existants en direction des jeunes fragiles dans la communauté de communes Plaine Dijonnaise?

Les loisirs	Soutien de l'ANCV pour les vacances (250€)
	ADO Mouv
	L'Espace jeune

Le logement	Les dispositifs d'accompagnement par le logement (Bailleurs, CD, etc.)
	Les logements d'urgence
	Les meublés Temporaires de la résidence PARME Dijon





## Ce qui doit être renforcé

- **L'orientation des jeunes** vers les services civiques,
- **Les chantiers d'insertion** qui permettent aux jeunes de produire quelque chose,
- **L'école de la deuxième chance** pour les jeunes aux parcours sinueux,
- La **prise en compte/le traitement** de la santé mentale chez les jeunes,
- **Les ateliers de lutte contre l'illettrisme** du Centre Social,
- **L'ensemble des actions concourants** et facilitant la mobilité des jeunes,
- **Les actions de loisirs et de prévention** en soirée en direction de la jeunesse,



## Renforcer les actions de prévention pour prévenir les situations de rupture

- 1. Développer une Coordination des acteurs de la jeunesse :**
  - Créer une plateforme inter partenariale de repérage et de prévention primaire,
  - Développer des échanges entre partenaires pour traiter les cas complexes
- 2. Développer des actions de soutien à la parentalité au travers de soirées ludiques** qui permettent également de faire de la prévention,
- 3. S'inspirer du programme de soutien aux familles et parentalité (PSFP), à destination des 6 – 11 ans**

## Renforcer la coordination – l'interconnaissance entre acteurs

- 1. Créer/développer la transversalité entre les services et les acteurs**



## Le loisirs, les actions culturelles

1. **Créer un lieu dédié pour les 15 - 25 ans** qui ne soit pas dans les locaux de l'enfance,
2. **Ouvrir une salle de sport** avec des créneaux spéciaux pour les jeunes,
3. **Développer des actions en soirée dédiées aux 16 -25 ans,**
4. **Conduire des actions intergénérationnelles** et des activités extra scolaires/partage d'expériences,

## Mobilité

1. **Refondre le dispositif « Mobiplaine »** (plus grande fréquence des trajets, ouverts aux jeunes) **pour faciliter la mobilité des jeunes**, notamment ceux qui habitent en dehors de Genlis,

## Citoyenneté - éducation

1. **Développer** des chantiers jeunes
2. **Développer** des séjours de rupture,
3. **Etendre** le CLAS au-delà du collège

## Logement

1. **Développer des actions en lien avec le logement**, le développement durable, l'économie, l'énergie, au travers d'un appartement témoin pour favoriser l'appropriation/l'arrivée vers le premier logement des jeunes,
2. **Développer des logements mixtes intergénérationnels**

## Santé

1. **Travailler sur la santé mentale** dans le cadre du Contrat local de Santé



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

S<sup>2</sup>LOW



contact@compas-

tis.com | tél. : 02 51 80

69 80



@compas\_info



@Compa

[www.lecompas.f](http://www.lecompas.f)



## Spécialiste du développement social local

Le Compas se développe depuis plus de 20 ans grâce à ses valeurs humaines, son réseau, ses partenariats bien ciblés, ses outils et méthodes continuellement renouvelés et son savoir-faire reconnu.

### Nos engagements :

- > Contribuer au mieux-vivre des habitants et mettre en évidence les besoins invisibles.
- > Capitaliser les connaissances et les questionnements pour éclairer les enjeux sociaux.
- > Fisser une relation de confiance pour construire ensemble les politiques de demain.

## ANNEXE 2 – Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale éligibles au bonus territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE DIJONNAISE	
Type de Structure	Adresse de la Structure
RPE	5 Impasse Arago 21 110 Genlis
ALSH PÉRISCOLAIRE <i>17 structures</i>	12 rue Ampère 21 110 Genlis
ALSH EXTRASCOLAIRE <i>4 structures</i>	12 rue Ampère 21 110 Genlis

AUTRE GESTIONNAIRE : VYV 3 BOURGOGNE	
Type de Structure	Adresse de la Structure
EAJE	MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE NORD 12 rue de Franche-Comté 21 110 Genlis
	MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE SUD 26 route de Dijon 21 110 Thorey-en-Plaine

AUTRE GESTIONNAIRE : PEOPLE AND BABY	
Type de Structure	Adresse de la Structure
EAJE	MICRO-CRÈCHE LES LOUPIOTS 27 rue Martin Lejeas, 21 110 Aiserey

## ANNEXE 2 bis – Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale non éligibles au bonus territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE DIJONNAISE	
Type de Structure	Adresse de la Structure
CENTRE SOCIAL	12 rue de Franche Comté 21 110 Genlis
CLAS	
FRANCE SERVICES	
POINT RELAIS EMPLOI	
ESPACE JEUNES (PS JEUNES)	
LUOTHÈQUE	
Pilotage du projet de territoire	
Chargée de coopération territorial	
Autres	
Formations Bafa / Bafd (+ politique de formation diplômante)	

## ANNEXE 3 – Plan d'actions 2025/ 2029 - Moyens signataire dans le cadre des objectifs partagés

### Annexe 3 - Arbre à Objectifs

Orientations	Axes	Objectifs stratégiques		Fiches Actions		
Gouvernance et Pilotage	A 1	La coopération des acteurs de la CTG	OS 1	Garantir le pilotage de la CTG	FA 1	Les fonctions du chargé de coopération
			OS 2	Consolider et animer les réseaux de partenaires	FA 2	Faire vivre la démarche
			OS 2	Consolider et animer les réseaux de partenaires	FA 3	Faciliter l'interconnaissance
<u>Accueillir et conserver toutes les familles</u>	A 2	Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale	OS 3	Favoriser l'accessibilité à l'offre de services	FA 4	Renforcer l'information sur l'offre du territoire
			OS 3	Favoriser l'accessibilité à l'offre de services	FA 5	Déployer les services communautaires sur le territoire de la Plaine Dijonnaise
			OS 3	Favoriser l'accessibilité à l'offre de services	FA 6	Faciliter la mobilité
			OS 3	Favoriser l'accessibilité à l'offre de services	FA 7	Assurer les liens entre les différentes offres de service
		OS 4	Maintenir/Développer une offre de service adaptée aux besoins	FA 8	Adapter une offre d'accueil liée aux nouveaux modes de vie	
		OS 5	Soutenir la fonction (mono)parentale	FA 9	Création d'un LAEP	
		OS 5	Soutenir la fonction (mono)parentale	FA 10	Instant Parent	
		OS 5	Soutenir la fonction (mono)parentale	FA 11	Accompagner les parents d'adolescents	
OS 5	Soutenir la fonction (mono)parentale	FA 12	Semaine de la parentalité			

	A 3	Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités	OS 6	Sensibiliser, accompagner et former les équipes pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de Handicap	FA 13	services dans la mise en oeuvre des prises en charge
					FA 14	Améliorer les pratiques et les représentations
			OS 7	Favoriser l'accès des publics en situation de Handicap et l'accompagnement des parents	FA 15	Instaurer une commission éducative (0-17 ans)
					FA 16	Organiser un Séjour adapté adulte
			OS 8	Soutenir chacun, du parcours éducatif jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle	FA 17	Faciliter la reprise d'une activité professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
					FA 18	Epicerie Sociale et Solidaire
					FA 19	Faciliter l'orientation professionnelle des jeunes - 25 ans
					FA 20	Repérer et prévenir les fragilités scolaires/sociales dès le plus jeune âge et tout au long
			OS 9	Adapter l'accueil aux besoins de l'enfant	FA 21	Garantir aux enfants un accueil de qualité tenant compte du rythme imposé
			OS 10	Lutter contre les inégalités sociales par le biais de la Santé	FA 22	Créer un Contrat Local de Santé
Garantir un environnement préservé	A 4	Transitions et résilience écologiques : Accompagner au changement	OS 11	Inscrire le développement durable / la préservation de l'environnement au cœur des projets	FA 23	Intégrer la démarche éco responsable et environnementale dans les projets
					FA 24	Former les professionnels en santé environnementale

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

Petite Enfance	A 5	Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)	OS 12	Informier et accompagner les familles	25	Unique Petite Enfance
					FA 26	Créer une plaquette Petite Enfance globale
			OS 13	Maintenir et développer une offre Petite Enfance accessible qui répond à tous les besoins	FA 27	Soutenir le métier d'Assistant.e Maternel.le
					FA 28	Maintenir et développer l'offre d'accueil collective

PROJET



## FICHE ACTION n°1

# LES FONCTIONS DU CHARGÉ DE COOPÉRATION

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A1/OS1/FA1

### Axe(s) visé(s) :

Gouvernance et Pilotage  
La coopération des acteurs de la CTG

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Garantir le pilotage de la CTG

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Chargé de coopération global / Coordinateurs thématiques

### Éléments de contexte :

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche au service du projet social du territoire. Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille de la Caisse d'allocations familiales (CAF) sont mobilisés avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine social (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, insertion, animation de la vie sociale, accès aux droits, etc.) et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

La coopération entre les acteurs contribue à un objectif commun de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire. Sa mise en œuvre nécessite la mobilisation de moyens dédiés.

Les chargés de fonctions de coopération :

- Ont en charge le suivi de l'atteinte des objectifs de la CTG,
- Permettent de mettre en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations pour accroître, in fine, l'efficacité des interventions.

Pour la CTG 2025-2029, les quatre chargés de coopération visés sont :

- Chargée de Coopération Pilotage Global : Emilie SIMONE / 0.5 ETP
- Chargé de Coopération/coordonateur Petite Enfance : Stéphane DELVA / 0.8 ETP
- Chargé de Coopération/ coordinateur Enfance/Jeunesse : Rachid OUADI / 0.9 ETP
- Chargé de Coopération/ coordinateur Inclusion : Dominique KOSOROG / 0.4 ETP

Définition du référentiel d'emploi de chargés de coopération :

- **Met en œuvre les orientations stratégiques** de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- Sur **un mode partenarial** et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il propose des éléments de pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.

### Objectifs opérationnels :

- Identifier l'ensemble des fonctions de chargés de coopération.
- Identifier la répartition entre les missions attribuées dans le cadre de la coopération CTG et les autres missions du poste de chaque chargé de coopération / coordinateur thématique.
- Améliorer la coordination des actions et la coopération en interne et avec les partenaires.
- Construire une stratégie spécifique de développement des coopérations sur le territoire

### Périmètre de l'action / Public visé :

- Services du Pôle Cohésion Sociale
- Chargés de coopération

### Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Rédiger les fiches de fonctions détaillées en lien avec les orientations et objectifs définis dans la CTG
- Attribuer en équipe le pilotage des actions transversales
- Construire une culture commune
- Proposer des formations complémentaires sur les pratiques de coopération, le développement des coopérations à l'échelle d'un territoire ?
- Participer aux journées départementales du réseau des chargés de coopération organisées par la Caf.
- Consolider et animer les réseaux de partenaires en facilitant l'interconnaissance
  - Impulser une dynamique entre les différents ateliers thématiques,
  - Instaurer une communication régulière entre les partenaires,
  - Organiser des rencontres régulières.

### Partenaire(s) :

- CAF 21
- Service RH

### Moyens mobilisés :

Les chargés de coopération/coordinateurs thématiques

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Mobiliser / créer des outils,
- Régularité des rencontres,
- Consacrer du temps : Prendre le temps et trouver le « temps commun »
- Définir des objectifs communs
- Donner du sens aux actions
- Mobilisation, valorisation et implication des partenaires

## Échéancier (tout au long de la CTG) :

**2025** : Rédaction des fiches de fonction

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de dates respectées,
- Fréquence d'alimentation du tableau de suivi

PROJET



## FICHE ACTION n°2

# FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE CTG

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A1/OS1/FA2

### Axe(s) visé(s) :

Gouvernance et Pilotage  
La coopération des acteurs de la CTG

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Garantir le pilotage de la CTG

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Chargé de coopération global

### Éléments de contexte :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent, au sein de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion, notamment celle en lien avec le handicap.

Cette convention signée pour 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2029, est un cadre politique et stratégique qui permet de formaliser un projet de territoire sur des champs d'intervention communs avec l'ensemble des institutions et des acteurs locaux impliqués, et ainsi de structurer les politiques locales de proximité. La démarche s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle de la Communauté de Communes, pour définir un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires.

Elle permet également de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services déjà développés, en assurant leur pérennité et les optimisant. Son but étant de favoriser le développement et l'adaptation des équipements et des services aux besoins des habitants en favorisant un rééquilibrage territorial pour assurer un accès à tous. Elle fédère et renforce donc la coopération entre les acteurs locaux, institutionnels et associatifs,

### **Cependant, comme toute démarche, ce dispositif se doit d'être vivant et animé.**

La CTG précédente a permis de constater que les différents ateliers en lien avec les thématiques fonctionnaient indépendamment les uns des autres, sans répondre à une dynamique collective. Sans remettre en question la qualité des actions menées, le fil rouge entre chacun fait partie des axes d'amélioration pour cette seconde CTG, qui devra intégrer les chargés de coopération, mais également l'ensemble des acteurs concernés au sein du Pôle Cohésion Sociale.

Aussi, un réel plan d'action y est inscrit, permettant un tissage collectif évolutif sur les cinq prochaines années.

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Objectifs opérationnels :

- Assurer le suivi et l'évaluation de la CTG,
- Inclure tous les membres du Pôle Cohésion Sociale dans la démarche.
- Mobiliser les partenaires et acteurs locaux dans la démarche
- Impliquer les partenaires dans l'élaboration des actions et l'évaluation en continu

## Périmètre de l'action / Public visé :

- Services du Pôle Cohésion Sociale
- Chargés de coopération
- Partenaires

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

La précédente CTG n'avait pas de rythme défini : ni concernant la récurrence des ateliers, ni concernant les comités techniques et de pilotage. Afin de gagner en efficacité et en sérénité, deux besoins primordiaux émergent pour cette seconde CTG :

- **Un échéancier des 5 prochaines années**, tenant compte de la fréquence des ateliers thématiques, mais également des dates de renouvellement des différents projets autour desquels la CTG évolue : PEDT, Projet Social, Agrément RPE, PS Jeunes. En effet, tout étant lié, les différentes étapes de chacun des projets doivent alimenter l'évaluation de la CTG, et vice-versa. De plus, déterminer et communiquer les dates des Comités de Pilotage au plus tôt facilitera l'organisation à tous les niveaux (interne et externe).
- **Un outil de suivi des actions**, alimenté par tous, permettant d'identifier les acteurs concernés, et d'évaluer au fur et à mesure, les actions déployées ; cela afin de faciliter les Comités de Pilotages annuels notamment.
- Encourager une synergie de travail avec les membres du Pôle Cohésion Sociale, les équipes de terrain
- Favoriser une coopération active avec les partenaires dans une approche d'innovation territoriale :
  - Mobiliser autour de situations observées
  - Concevoir et conduire des actions en communs
  - Identifier les nouveaux besoins et perfectionner le projet et les actions
  - Partager les propositions
  - Saisir les opportunités d'agir
- Former les équipes aux principes coopératifs de travail en mode projet / à l'évaluation d'impact social

## Partenaire(s) :

- CAF 21
- CD21 et PMI
- SDJES
- Partenaires du territoire (Petite Enfance, enfance Jeunesse, AVS)
- Etc.

### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

## Moyens mobilisés :

- Chargée de coopération et coordinateurs thématiques
- Membres du Pôle Cohésion sociale

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Fixer des dates et s'y tenir,
- Anticiper les échéances en interne
- Faire le lien avec les représentants élus (validation)
- Mobiliser les équipes de terrain

## Échéancier (Action tout au long de la CTG) :

**2025** : Création de l'outil de suivi et de l'échéancier

**Suite de la CTG** : alimentation des outils

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de dates respectées,
- Fréquence d'alimentation du tableau de suivi
- Nombre de réunions partenaires / ateliers thématiques
- Fréquence des rencontres partenaires
- Suivi de formation sur la coopération / évaluation d'impact à l'issue de la CTG



## FICHE ACTION n°3

# FACILITER L'INTERCONNAISSANCE

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A1/OS2/FA3

### Axe(s) visé(s) :

Gouvernance et Pilotage  
La coopération des acteurs de la CTG

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Consolider et animer les réseaux de partenaires

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Chargé de coopération global

### Éléments de contexte :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf, en premier lieu, pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent, au sein de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion, notamment celle en lien avec le handicap.

Cette convention signée pour 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2029, s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle de la Communauté de Communes, pour définir un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires. En effet, elle permet de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services déjà développés, tout en fédérant et renforçant la coopération entre les acteurs locaux, institutionnels et associatifs.

L'évaluation de la CTG précédente a permis de constater pour chaque atelier thématique, que les partenaires sollicités, quels qu'ils soient, avaient leurs propres besoins en communication, leurs propres rythmes, mais surtout, le même besoin réciproque d'interconnaissance.

Il apparaît donc évident, pour cette seconde CTG, de répondre à ce besoin conjoint.

### Objectifs opérationnels :

- Fluidifier les relations
- Créer une cohésion entre les partenaires
- Partager les pratiques/actions
- Enrichir les actions

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Périmètre de l'action / Public visé :

- L'ensemble des partenaires sollicités dans le cadre de la CTG et des différents projets déjà en cours,
- Les services internes de la CCPD.

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Rassembler les partenaires des ateliers par thématiques,
- Affiner les modalités organisationnelles réciproques : disponibilités agenda, besoins en communication, type de supports à utiliser, fréquence des rendez-vous, etc.
- Définir des objectifs communs avec les partenaires
- Appuyer cette démarche avec une communication accrue des différents services (en lien avec les fiches actions 4 et 25)
- Utiliser des techniques de réunion innovantes,
- S'assurer de la préparation des temps d'échanges afin que chaque rassemblement ait du sens

## Partenaire(s) :

- A minima, les partenaires sollicités lors des ateliers CTG

## Moyens mobilisés :

- Investissements des chargés de coopération, et des meneurs d'ateliers CTG
- Groupe projet en amont, et en aval pour partager les besoins recensés et les solutions apportées

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Veiller à ce que les échanges soient construits pour que les partenaires trouvent un intérêt à participer
- Être vigilant sur la fréquence pour ne pas essouffler le groupe
- Développer le sentiment d'appartenance des participants au collectif coopératif
- Prévoir du temps pour développer des relations

## Échéancier :

- 2025 : élaboration de chacun des plans d'action par thématiques
- Suite de la CTG : évaluation interne mais également par les partenaires eux-mêmes des solutions proposées

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Ratio entre le nombre de partenaires sollicités et le nombre présents
- Ecart éventuel entre l'avancée théorique des projets et la réalité chaque année



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



## FICHE ACTION n°4

# RENFORCER L'INFORMATION SUR L'OFFRE DU TERRITOIRE

A2/OS3/FA4

### Axe(s) visé(s) :

Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Favoriser l'accessibilité à l'offre de services

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Chargée de coopération globale / Insertion professionnelle / France services / Centre social / Petite Enfance / Enfance / Jeunesse / Aire d'accueil Gens du Voyage

### Éléments de contexte :

Depuis la CTG précédente, l'ensemble des services qui constituent dorénavant le Pôle Cohésion Sociale a développé de nombreuses actions, au plus proche des besoins des habitants.

Pourtant, il apparaît que la communication demeure un axe de progression constant. En effet, en fonction des publics, les modalités de communication doivent être au plus juste pour répondre aux cibles.

Dans cette seconde CTG, le renforcement de la communication demeurera un fil rouge des cinq prochaines années.

### Objectifs opérationnels :

- Rendre visibles les services,
- Démocratiser la communication,
- Adapter la communication à l'utilisateur visé pour une efficacité accrue\*
- Améliorer l'accès des publics à l'offre de service

### Périmètre de l'action / Public visé :

Territoire de la CCPD / Tous publics.

### Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

#### Communication papier

Une partie des services du Pôle Cohésion Sociale ont une plaquette annuelle, présentant les actions générales : le Centre Social, les séjours Enfance et la Jeunesse. Les autres n'en proposent pas encore, ce qui crée une disparité dans la transmission des informations auprès des usagers et des partenaires. Il est

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



donc prévu que les services Petite Enfance (Fiche Action 25), Enfance et une également, construite comme un livret général « Pôle Cohésion Sociale » tant qu'habitant du territoire.

Le service Communication de la CCPD s'est étoffé d'un agent spécialisé dans la communication institutionnelle. Par ce biais, les habitants vont avoir une vision des actions dans le Bien Public, en plus de la Gazette annuelle de la Communauté de Communes.

## Communication numérique

Le rôle de l'agent spécialisé dans la communication institutionnelle est également de communiquer l'ensemble des actions sur les réseaux sociaux (Facebook, Illiwap, LinkedIn). Les outils déjà utilisés tels que le Portail Famille et le site internet de la CCPD devront être renforcés afin d'être mis à jour.

En parallèle, concernant la Jeunesse, l'Infos Jeunes itinérant, mais également fixe (Fiche Action 20) demeurent une piste intéressante. En effet, ce public en éternelle mouvance a besoin d'accéder à l'information de manière immédiate. C'est pourquoi les animateurs Jeunes font partie du cursus de Formation Infos Jeunes, afin de valoriser l'abonnement déjà en cours.

## Signalétique

Afin que les équipements et/ou les actions soient visibles par les administrés et les partenaires, la signalétique doit être à jour et adaptée. En premier lieu, la signalétique du Relais Petite Enfance et du « 12 rue de Franche Comté » à GENLIS doivent être mis à jour.

En parallèle, du matériel pour le déploiement des services (Fiche Action 5) devra être investi : oriflamme, kakémono, stop trottoirs.

Dans une démarche de constante évaluation, pour chacune des actions, les professionnels devront savoir comment les usagers ont eu l'information.

## Partenaire(s) :

- Secrétariats de mairie
- Etablissements scolaires
- Services de la CCPD
- Partenaires locaux (Esco PMI, VYV3, MDAP,...)

## Moyens mobilisés :

- Création et impression annuelle des plaquettes papier,
- Veille constante des actions pour mises en ligne régulières

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Communication à jour,
- Définir un référent communication
- Opter pour le bon canal en fonction des publics visés

## Échéancier :

**2025/2026** : Questionnaires auprès des différents publics/services, afin que le mode d'information idéal soit questionné

**Suite de la CTG** : évaluation constante pour être au plus juste.

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de personnes qui viennent ou sollicitent le siège de la CCPD parce qu'ils manquent d'informations,
- Retour des personnes en interne et/ou extérieures à la CCPD, en contact régulier avec les usagers (secrétaires de mairies, etc.)
- Nombre de demandes hors délais pour les réservations (Commission d'Attribution des Places pour la Petite Enfance, périscolaire/extrascolaire/séjours pour l'Enfance, sorties pour la Jeunesse, activités/sorties trimestrielles pour le Centre Social)

PROJET



## FICHE ACTION n°5

### DEPLOYER LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

### SUR LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DIJONNAISE

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A2/OS3/FA5

#### Axe(s) visé(s) :

Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale

#### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Favoriser l'accessibilité à l'offre de services

#### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Chargée de coopération / Insertion professionnelle / France services / Centre social / Petite Enfance / Enfance / Jeunesse / Aire d'accueil Gens du Voyage

#### Éléments de contexte :

Inscrit dans son Projet de Territoire 2023-2033, le déploiement de services de la Plaine Dijonnaise a pour ambition de faciliter l'accès aux services publics communautaires à tous ses habitants, en se rapprochant de leur lieu de résidence, tout en limitant leur déplacement, selon le concept de Guichet Unique.

Concernant l'activité 2024 de la France services, il ressort que :

- 2000 personnes ont été accompagnées, pour 2752 demandes (+3% par rapport à 2023),
- Il y a près de 20% de nouveaux usagers de la France services,
- 36% des demandes faites à la FS proviennent d'habitants ne résidant pas sur le bourg centre, tout comme cela a pu être observé en 2023.

Un état des lieux réalisé par le Centre Social de la Plaine Dijonnaise et le service Jeunesse, précise :

- Les communes dans lesquelles les services communautaires sont déjà présents,
- Les sites appartenant à la CCPD,
- Les locaux mis à disposition par les communes membres.

Cela a notamment permis d'identifier les zones blanches sur lesquelles les services pourraient se déployer.

Un questionnaire d'enquête a été envoyé aux 21 communes membres (hors GENLIS) pour connaître leurs besoins en matière de services de proximité, leurs possibilités d'accueil (locaux) et la fréquence à laquelle ils pourraient les recevoir. 15 communes ont répondu, dont 13 communes favorables à l'accueil de services communautaires.

#### Objectifs opérationnels :

- Dessiner la notion de « Guichet unique CCPD »
- Faciliter l'accès aux services publics communautaires à tous les habitants du territoire, en se rapprochant de leur lieu de résidence

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- Agir pour l'environnement en limitant les déplacements sur le territoire

## Périmètre de l'action / Public visé :

Territoire de la CCPD / Tous publics.

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Expérimenter le déploiement des services communautaires par la mise en œuvre de permanences France services – Point Relais Emploi :
  - Couvrir la totalité du territoire en étant présent au moins une fois par semaine sur les différents secteurs géographiques (nord/sud/est/ouest),
  - Favoriser les permanences lors des temps d'ouverture des mairies lorsque cela est possible, tout en respectant les jours et horaires de présence souhaités par les communes,
  - Assurer une régularité/récurrence des jours de permanences pour une meilleure communication.
- Réaliser un inventaire précis des salles disponibles et le rapprocher des besoins des habitants dans l'accès aux services.
- Proposer des actions délocalisées par l'ensemble des services de la Plaine Dijonnaise en proximité des besoins identifiés.

## Partenaire(s) :

- Secrétariats de mairie
- Services de la CCPD
- Ensemble des partenaires socles et locaux des France services

## Moyens mobilisés :

- Mise à disposition d'un véhicule CCPD pour assurer les déplacements au sein des communes volontaires.
- Matériel informatique mobile pour garantir l'autonomie des conseillères dans la réalisation de leurs missions : ordinateur portable, imprimante, scanner, smartphone.
- Recrutement d'une nouvelle conseillère France services en charge du déploiement des services (1 ETP).

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Permettre le déploiement tout en garantissant l'ouverture de la France services du 12 rue de Franche-Comté (GENLIS) dans le respect du cahier des charges de l'Etat,
- Intégrer de nouvelles communes dans un planning mensuel déjà chargé.
- Déployer l'ensemble des services de la CCPD tout en garantissant une continuité de services et un niveau de réponse correcte (pluralité des services = diversité des sollicitations = perte d'information). Une formation des agents en déploiement semble indispensable.
- Les besoins en termes de locaux diffèrent en fonction des services : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Action sociale, France services, Droits des sols, etc. Pour la majorité de ces services, il est indispensable d'avoir accès à de grands espaces pouvant accueillir des groupes.

## Échéancier :

Le démarrage des permanences est prévu pour le premier semestre 2025. Des visites de locaux sont d'ores et déjà planifiées afin de vérifier les conditions d'accessibilité aux locaux (clés, alarme), la connexion internet, aménagement. Ces temps de rencontre vont permettre de rappeler les missions et le cadre d'intervention de France services et d'expliquer le fonctionnement des permanences (prise de rdv, orientation, communication).

L'année 2025 sera une année d'expérimentation. L'objectif étant de pouvoir rapidement décliner l'accès des habitants à l'ensemble des services communautaires. Cela passera soit par la formation des conseillères France services aux services propres à la CCPD (premier niveau de réponse sur les démarches d'urbanisme, d'inscription en accueil collectif, en sortie jeunes etc.) soit par la présence lors des permanences d'autres agents des services identifiés en fonction des demandes des communes (ex : éducateur spécialisé, CFU, référente famille,

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Des évaluations seront faites à différents moments clés et après chaque visite auprès des usagers et des secrétaires de mairie.
- Un premier bilan intermédiaire sera établi sur la période de mars à septembre, soit au bout de 6 mois. Cela permettra de réadapter les plannings si besoin.
- D'autres temps d'évaluation seront mis en place à moyens et longs termes afin de pouvoir adapter l'offre de services aux besoins du territoire et d'intégrer rapidement les nouvelles communes.
- Le rapport d'activité de la France services mettra en avant les premiers résultats de l'expérimentation.

### Quantitatif

- Nouvel Etp recruté
- Evolution du nombre de permanences
- Nombre de communes couvertes
- Evolution du nombre de personnes reçues / pertinence des lieux, des horaires
- Nombre de nouveaux usagers
- Distribution des supports (ex : livret petite enfance)
- Temps de coordination interne
- Nombre de nouvelles actions délocalisées des services communautaires

### Qualitatif

- Temps de coordination interne
- Taux de satisfaction des habitants/usagers
- Taux de satisfaction des secrétaires de mairies
- Amélioration de l'accès à l'offre / augmentation du nombre d'utilisateur du portail familles...



# FICHE ACTION n° 6

## FACILITER LA MOBILITÉ



A2/OS3/FA6

### Axe(s) visé(s) :

Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Favoriser l'accessibilité à l'offre de services

Maintenir/Développer une offre de service adaptée aux besoins

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Chargé de coopération / Insertion Professionnelle / France services / Enfance / Jeunesse / Centre Social

### Éléments de contexte :

- Projet de territoire
- Plan de mobilité simplifié mutualisé
- Diagnostic Enfance Jeunesse Parentalité

La mobilité est un enjeu clé du Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD), visant à améliorer l'accessibilité aux services pour tous les habitants. La dispersion des 22 communes et les migrations pendulaires nécessitent des solutions de transport adaptées. Plusieurs communes souffrent d'un manque de connexion efficace avec les pôles d'activité, renforçant l'isolement de certaines populations.

Le Projet de Territoire encourage la mutualisation des ressources et le développement de solutions durables, incluant transports publics, covoiturage et mobilités douces. Il met également en avant la mobilité inversée, en rapprochant les services des populations les moins mobiles.

Cette thématique émanant de toutes les évaluations des ateliers CTG thématiques en tant qu'axe d'amélioration, la rédaction d'une fiche action à part entière semblait évidente.

### Objectifs opérationnels :

- Veiller à la mobilité des utilisateurs et/ou des actions
- Poursuivre et développer l'itinérance des actions en fonction des besoins identifiés
- Promouvoir la mobilité inclusive, éco-responsable

### Périmètre de l'action / Public visé :

- Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – Bassin d'emploi

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

- Tous publics

## Descriptif des actions / Modalités de mise en œuvre :

### Transport A la Demande (TAD)

Le service de TAD « Mobiplaine / Liber'NeT » a été mutualisé avec la Communauté de Communes de Norge et Tille depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela a notamment permis de prendre en compte les difficultés rencontrées par les usagers, afin d'être au plus juste des besoins des habitants.

Finaliser et valider le règlement intérieur : le choix a été fait de le valider après 3 mois de service effectif.

Dans son esprit, le TAD bénéficie avant tout aux personnes qui ont des difficultés sociales, personnelles ou sanitaires pour se déplacer ; mais tout habitant.e des communes du territoire des 2 intercommunalités peut en bénéficier, car ce service est aussi mis en place pour éviter l'auto-solisme et l'achat multiplié de véhicules personnels. Il est effectué en porte à porte dans l'ensemble de ces communes, à l'aller comme au retour. Il est adapté aux personnes à mobilité réduite, aux mineurs accompagnés et, dorénavant, à partir de 11 ans ; point qui avait été soulevé lors du Diagnostic Jeunesse / Parentalité.

Les tickets sont toujours à 1,50€ l'unité ou par carnet de 20, pour 24,00 € ; en revanche, l'accompagnant.e d'une personne dépendante voyage gratuitement.

Mettre à disposition une plateforme de réservation en ligne : Pour avoir accès à ce service, il est obligatoire d'avoir réservé son trajet par téléphone, au plus tard la veille. À terme, il sera possible de réserver les trajets en ligne (plateforme *viacitis* en construction).

Poursuivre l'évaluation des besoins : Pour l'instant, le nombre de trajets par semaine demeure limité : ce point de règlement pourra évoluer selon les besoins et l'expérimentation du service.

Afin de permettre la liaison avec les services réguliers de transport en commun de la métropole, 13 points d'arrêt sont ouverts sur les communes de Dijon, Quetigny, Chevigny, St-Apollinaire et Longvic ; ce qui constitue une réelle avancée dans ce dispositif.

Communiquer sur le dispositif TAD : auprès des publics et auprès des partenaires (relai d'information)

### Tous en selle

L'action « Tous en Selle » vise à initier et former les enfants des accueils de loisirs à une mobilité active et sécurisée à vélo. Cette action s'inscrit dans une démarche d'apprentissage encadrée et progressive, permettant aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité sur l'espace public.

L'objectif principal est de favoriser l'autonomie des enfants à vélo tout en leur inculquant les bases des bonnes pratiques de déplacement, en lien avec le programme national « Savoir Rouler à Vélo ». À l'issue du stage, chaque enfant recevra un livret pédagogique attestant des compétences acquises et un diplôme validant leur capacité à rouler en toute sécurité.

Les stages seront proposés pendant les vacances scolaires au sein des accueils extrascolaires du territoire. L'inscription sera obligatoire et une communication en amont sera mise en place pour informer les familles et encourager la participation. D'autres dispositifs pourront être créés, notamment autour du matériel, afin que l'absence de vélo ne soit pas un frein à la participation à ce stage de prévention.

Dans un second temps, l'association des parents au projet sera une piste à explorer, afin d'impulser une mobilité douce auprès des familles.

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

## Partenaire(s) :

### Transport A la Demande (TAD)

- KEOLIS
- Animateur des Politiques Publiques de la CCPD (en charge du TAD)

### Tous en selle

- Les communes du territoire,
- Accueils de loisirs de la CCPD,
- Associations locales de promotion du vélo,
- Services de sécurité routière,
- Partenaires institutionnels.

## Moyens mobilisés :

### Transport A la Demande (TAD)

- Animateur des Politiques Publiques de la CCPD (en charge du TAD)

### Tous en selle

- **Ressources humaines** : un animateur qualifié, titulaire de la formation "Savoir Rouler à Vélo", en charge de l'encadrement des stages et 2 animateurs en place sur la dernière séance pour permettre la mise en pratique sur route (pour 2 groupes de 6 enfants).  
Le Centre de Facturation Unique pour la gestion des inscriptions au stage.
- **Moyens matériels** : vélos adaptés aux enfants (appartenant aux familles ou partenariat à définir), casques, signalétique mobile (balises, panneaux), supports pédagogiques et livrets de suivi.
- **Logistique** : mise à disposition d'espaces sécurisés pour les exercices pratiques (cours d'école, parkings, gymnases, extérieurs).
- **Communication** : flyers, affiches et messages via l'Espace Famille et les accueils de loisirs pour informer les familles en amont des vacances scolaires, planning d'activité.
- **Partenariats** : soutien logistique ou pédagogique d'associations locales de cyclisme ou d'éducation à la sécurité routière.

## Points de vigilance à prendre en compte :

### Transport A la Demande (TAD)

- Evaluation constante du dispositif pour modifier le règlement si besoin
- Affiner la notion de « transport solidaire »

### Tous en selle

- **Communication en amont** : assurer une diffusion claire et anticipée des informations auprès des familles via les supports habituels (Espace Famille, accueils de loisirs, affichage local).
- **Gestion des inscriptions** : mettre en place un système simple et rigoureux pour recueillir les inscriptions, avec un suivi personnalisé.
- **Rappel aux familles** : envoyer une relance une semaine avant le début de chaque session pour confirmer la participation et rappeler les éléments logistiques (horaires, lieu, matériel nécessaire).

## Échéancier (Actions tout au long de la CTG) :

### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

## Transport A la Demande (TAD)

**2025** : mise en place du nouveau règlement intérieur et premières évaluations

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



### Tous en selle

**2025** : formation de l'animateur SRAV / achat du matériel spécifique / Sollicitation des communes volontaires

**2026** : premier stage

### Indicateurs de suivi / d'évaluation :

#### Transport A la Demande (TAD)

- Nombre d'usagers recensés
- Nombre de demandes non abouties
- Taux de satisfaction des usagers
- Retour des professionnels / partenaires qui orientent les publics

### Tous en selle

- Nombre d'enfants formés et diplômés.
- Progression des compétences mesurée via les livrets pédagogiques.
- Satisfaction des enfants et des familles.
- Impact sur l'usage du vélo dans les trajets quotidiens.
- Fréquence d'utilisation du vélo par les parents

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr





## FICHE ACTION n° 7

# ASSURER LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTES OFFRES DE SERVICE

A2/OS3/FA7

**Axe(s) visé(s) :**

Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale

**Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :**

Favoriser l'accessibilité à l'offre de services

**Pilote(s) / Référent(s) de l'action :**

Petite Enfance / Enfance / Jeunesse / Educateur Spécialisé

**Éléments de contexte :**

Le territoire de la Plaine Dijonnaise dispose d'une offre de services variée pour les enfants et les jeunes. Cependant, des discontinuités persistent dans le passage d'un service à l'autre au cours des différentes étapes de la vie (petite enfance, enfance, adolescence). L'absence de liens formalisés entre les structures peut entraîner une perte d'informations et des difficultés d'adaptation pour les enfants et leurs familles. Il est donc essentiel de mettre en place des actions passerelles et d'assurer une continuité éducative entre les différents dispositifs.

**Objectifs opérationnels :**

- Développer des actions passerelles entre les différentes structures afin de garantir une transition fluide entre les dispositifs.
- Renforcer la continuité éducative entre les acteurs du PEDT et de la CTG.
- Sensibiliser les familles aux différents parcours éducatifs et aux services disponibles.
- Faciliter le parcours des enfants et des familles à chaque étape clé (1ère scolarisation, passage en élémentaire, passage au collège,...)

**Périmètre de l'action / Public visé :**

- Enfants et jeunes de 0 à 18 ans
- Familles du territoire
- Professionnels de l'éducation, de l'animation et de l'accompagnement social

**Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :**

Modalités de mise en œuvre des passerelles :

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

- **Petite enfance** : Coordination entre les assistants maternels (AM), les accueils (MAPE), les écoles et les ALSH pour assurer une transition
  - Réunion d'information co-construite à destination des parents
  - Organisation de visite des écoles
  - Ouverture du LAEP (lieux favorisant la socialisation des enfants et passerelle pour leur première scolarisation).
- **Enfance** : Mise en place de parcours d'accompagnement pour faciliter l'arrivée des enfants de 3 ans en maternelle et sur les accueils périscolaires et extrascolaires, la transition vers le CP et l'entrée au collège avec le lien vers les espaces jeunes.
- **Jeunesse** : Actions de liaison entre les dispositifs jeunesse et les établissements scolaires.
- **Centre Social** : Renforcement des liens entre l'école et le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour assurer un suivi adapté aux besoins des enfants et des familles.
- **Éducateur spécialisé** : Assurer un suivi individualisé pour les enfants et jeunes en transition entre les différents services et dispositifs du territoire.

### Partenaire(s) :

- Communes,
- Etablissements scolaires,
- SDJES / Inspections Education Nationale
- Services CCPD
- CAF

### Moyens mobilisés :

- Réunions de coordination à l'échelle des différents services, avec les partenaires concernés
- Questionnaires croisés auprès des usagers pour affiner les besoins en transition
- Sollicitation des parents d'élèves élus

### Points de vigilance à prendre en compte :

- Communication transversale qui se doit d'être efficace et mesurée

### Échéancier (Actions menées tout au long de la CTG) :

- **Septembre - Décembre 2025** : Diagnostic et recensement des besoins auprès des acteurs éducatifs et des familles.
- **Janvier - Mars 2026** : Mise en place des actions passerelles et sensibilisation des familles.
- **Avril - Juin 2026** : Évaluation intermédiaire et ajustements si nécessaire.
- **Juillet - Août 2026** : Renforcement et pérennisation des actions, bilan annuel et planification des ajustements pour l'année suivante.

### Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre d'actions passerelles mises en place

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

- Nombre de familles accompagnées dans la transition entre serv
- Taux de participation aux actions de sensibilisation
- Retours d'expérience des professionnels et des familles

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le   
ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

PROJET

***Agir pour notre territoire et un avenir durable***

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr





## FICHE ACTION n°8

# UNE OFFRE D'ACCUEIL LIÉE AUX NOUVEAUX MODES DE VIE

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A2/OS4/FA8

### Axe(s) visé(s) :

Accueillir et conserver toutes les familles  
Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Maintenir / développer une offre de service adaptée aux besoins

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Petite Enfance, Enfance

## PETITE ENFANCE

### Éléments de contexte :

Les trois quarts des habitants de la Plaine Dijonnaise sont des familles actives, qui travaillent à 32 minutes de route en moyenne, de leur domicile. Cela engendre des besoins d'accueils à horaires élargis ; c'est pourquoi les horaires des accueils de loisirs périscolaires/extrascolaires du territoire ont été harmonisés. Les 17 structures ouvrent à 7h15 et ferment à 19h. En revanche, cette amplitude ne s'applique pas aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), ce qui crée un déséquilibre dans l'offre proposée, surtout en cas de fratries.

Bien qu'il n'existe pas de données statistiques précises sur les besoins d'accueil en horaires atypiques des familles du territoire de la CCPD, les animatrices du Relais Petite Enfance (RPE) rencontrent un certain nombre de parents concernés par ce besoin : représentant près de 10% en 2024.

Quand elles existent, les offres d'accueil en horaires atypiques sont souvent plus onéreuses et peuvent devenir inabordables financièrement pour des familles souvent précaires. En effet, les horaires atypiques touchent principalement les emplois faiblement rémunérés, avec parfois, du temps partiel subi : aides-soignants, agents d'entretien, aides à la personne, aides ménagères, agents de sécurité, conducteurs de transports en commun, etc.

« Les enfants présents en horaires atypiques ne représentant généralement pas un accueil à temps complet, les professionnels (= Assistant.e.s Maternel.le.s) doivent essayer de « compléter » leur planning en accueillant d'autres enfants sur les créneaux disponibles. Une démarche qui demande également de la motivation, car pour un même salaire il est plus simple d'accueillir un seul enfant sur de larges horaires administratifs que plusieurs enfants sur de courts contrats en horaires atypiques. », Tour de France des solutions d'accueil du jeune enfant en horaires atypiques, rédigé par le secrétariat d'Etat chargé de l'enfance et des familles, en 2021. Malgré le besoin pour certaines familles, cet accueil en horaires atypiques présente de nombreux inconvénients pour les Assistant.e.s Maternel.le.s (AM).

### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Objectifs opérationnels :

Garantir des horaires d'accueil cohérents, voire atypiques, répondant aux besoins des familles

## Périmètre de l'action / Public visé :

Les familles avec enfants de 0 à 3 ans

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

### Elargissement des horaires d'accueil des structures d'accueil collectives

- Prévoir une possibilité d'accueil à partir de 7h15 et jusqu'à 19h en crèches (hormis micro-crèche privée),
- Modifier le règlement de fonctionnement des structures,
- En informer les familles.

### Permettre un accueil individuel à horaires atypiques

- Réaliser un état des lieux précis de l'offre et des besoins sur le territoire :
  - nombre et localisation des professionnelles exerçant en horaires atypiques, (outils Monenfant.fr qui répertorie toutes les informations utiles sur l'accueil du jeune enfant)
  - nombre et localisation des familles du territoire ayant besoin d'une solution d'accueil en horaires atypiques
  - identification des entreprises/des employeurs du territoire qui fonctionnent sur des horaires atypiques
- Développer l'accueil à domicile permettant une liaison entre les divers lieux d'accueil : une personne qui prend en charge l'enfant au domicile des parents, et qui le conduit ensuite soit chez son AM soit dans un EAJE, ce qui permet de respecter au mieux le rythme de l'enfant.
- Informer les nouveaux assistants maternels du besoin identifié d'accueil en horaires atypique sur le territoire dans le cadre de la construction de leur projet d'accueil.
- Soutenir le développement de projet d'implantation de Maisons d'assistants maternels
- Accompagner les familles vers des solutions d'accueil en horaires atypiques (RPE)
- Engager une réflexion pour mener un projet innovant sur les réponses à apporter face à ce besoin.

## Partenaire(s) :

- CAF21,
- PMI (conditions d'agrément en horaires atypiques),
- Les familles,
- Le délégataire des crèches pour augmenter l'amplitude horaire.

## Moyens mobilisés :

### Moyens humains :

- Prise de contact avec les AM / Groupes de travail avec le délégataire des MAPE
- Actions de communication sur la nouvelle amplitude des EAJE

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Confort de vie des AM, cumulant plusieurs contrats et exerçant parfois de 5h du matin à 19h30 ; pouvant nuire à long terme sur la qualité de l'accueil, leur santé, leur vie familiale et conjugale.
- Difficulté pour les gestionnaires de crèche à recruter du personnel sur des amplitudes élargies

## Échéancier (Actions tout au long de la CTG) :

**2025** : Elargissement des horaires d'accueil dans les structures d'accueil collectives et recensement des possibilités des AM

**2026** : Premières évaluations

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Réalisation d'un diagnostic précis
- Proportion entre le nombre de familles concernées et le nombre de besoins comblés
- Taux d'occupation des EAJE sur les horaires élargis
- Satisfaction des familles

## ENFANCE

### Éléments de contexte :

Le territoire de la Plaine Dijonnaise dispose d'un maillage associatif dense avec plus de 200 structures engagées dans des activités culturelles, sportives et éducatives. Toutefois, la superposition des créneaux horaires périscolaires (17h-19h) et associatifs, empêche une transition fluide entre ces deux temps, créant une inadéquation avec l'offre associative, contraignant les familles à arbitrer entre modes de garde et activité extrascolaire. Cette situation limite l'accès des enfants à des opportunités de développement personnel essentielles à leur socialisation et à leur réussite éducative.

Jusqu'à présent, les associations peuvent être habilitées à récupérer les enfants inscrits à leurs activités directement sur les accueils périscolaires, mais ne peuvent pas les redéposer après l'activité, en raison de la responsabilité engagée de la CCPD. Une approche coordonnée entre les dispositifs périscolaires et associatifs apparaît dès lors comme un levier stratégique pour fluidifier les parcours éducatifs, renforcer l'égalité des chances et optimiser l'utilisation des ressources territoriales.

### Objectifs opérationnels :

- Permettre une meilleure articulation entre les accueils périscolaires et les activités associatives.
- Faciliter et favoriser l'accès aux activités extrascolaires culturelles, sportives et artistiques pour tous les enfants.
- Garantir une continuité éducative entre les différents temps de la journée et les différents partenaires éducatifs.

## Périmètre de l'action / Public visé :

Les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, accueillis au sein des accueils périscolaires et pratiquant une activité sportive culturelle ou de loisirs au sein d'une association

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

Afin de résoudre l'incohérence entre les temps périscolaires et associatifs, une **convention tripartite** (CCPD/Associations/Parents) sera mise en place. Cette convention définira les responsabilités et les modalités de prise en charge des enfants entre les accueils périscolaires et les associations. Elle permettra aux associations de récupérer les enfants sur le temps périscolaire, puis de les redéposer après l'activité, garantissant ainsi une continuité éducative et une meilleure articulation des temps éducatifs.

Pour assurer le bon fonctionnement du dispositif, plusieurs étapes seront mises en œuvre :

- **Organisation de réunions de concertation** avec les acteurs associatifs pour préciser les attentes et ajuster les modalités de mise en œuvre.
- **Développement d'un cadre réglementaire sécurisé** qui définit les conditions de prise en charge et de transfert des enfants entre les structures périscolaires et associatives.
- **Information et sensibilisation des familles** sur les nouvelles modalités d'organisation pour faciliter l'adhésion au dispositif.

## Partenaire(s) :

- Accueils de loisirs périscolaires,
- Service des Affaires Juridiques,
- Associations du territoire,
- SDJES,
- Les familles.

## Moyens mobilisés :

Moyens humains : Le service juridique, le coordinateur pédagogique et direction du service Enfance, les équipes périscolaires, les présidents et bénévoles d'association.

Moyens techniques : Diffusion de la convention auprès des associations.

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Suivi accru des conventions signées par les parties pour l'activation du processus de récupération et de retour des enfants concernés,
- Respecter les modalités établies par la convention,
- Transmettre les informations utiles à une prise en charge optimale de l'enfant.

## Échéancier :

**2024** : Validation de la convention en Conseil Communautaire le 21 novembre 2024.

**2025** : Mise en place des dispositifs et suivi des premiers résultats.

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de conventions signées avec les associations.
- Nombre d'enfants bénéficiant d'un accompagnement vers les activités.
- Retours qualitatifs des familles et des associations sur la mise en place du dispositif.
- Augmentation du nombre d'enfant inscrits au sein des différentes associations.

PROJET



## FICHE ACTION n°9

# Créer un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A2/OS5/FA9

### Axe(s) visé(s) :

Accueillir et conserver toutes les familles  
Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Soutenir la fonction (mono)parentale

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Centre Social – Petite Enfance

### Éléments de contexte :

Les services de la Communauté de Communes accueillent de plus en plus de familles avec des enfants de moins de 3 ans, notamment des familles monoparentales. De plus, les familles sont en demande de rompre l'isolement, surtout celles en congés parental. Même si leur nombre n'est pas plus élevé sur la Plaine Dijonnaise qu'ailleurs, cette catégorie est en augmentation depuis quelques années.

Des ateliers motricité et des animations spécialement dédiées sont déjà proposés sur le territoire mais il n'y a pas de lieu neutre, dans lequel la famille peut venir de façon anonyme pour « juste être avec son enfant ».

### Objectifs opérationnels :

- Accueillir les familles avec enfants de moins de 6 ans, et femmes enceintes,
- Proposer une nouvelle offre d'accompagnement précoce à la fonction parentale.
- Faciliter la séparation et l'autonomie de l'enfant à son rythme,
- Développer la socialisation de l'enfant avant l'entrée à l'école maternelle,
- Rompre l'isolement du parent ou grand parent.

### Périmètre de l'action / Public visé :

Public cible : Les familles dont les enfants sont âgés de moins de 6 ans, habitantes du territoire et futurs parents.

### Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Réaliser un diagnostic du territoire en vue de l'élaboration un projet spécifique répondant aux attendus du référentiel Laep,

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- Définir les objectifs,
- Définir les modalités de fonctionnement du Laep (lieux, itinérance...),
- Créer une équipe agent et/ou bénévole,
- Formation à prévoir en amont,
- Communication ciblée.

#### Partenaire(s) :

- CAF 21,
- Conseil Départemental, PMI
- RPE
- Crèches VYV3
- Ecoles maternelles
- CNFPT, ACEPP, ou autres

#### Moyens mobilisés :

Humains : deux accueillants en simultané minimum (agent et/ou bénévole).

Matériels : Lieu et mobilier adaptés à la petite enfance / Module de motricité / Matériel pédagogique

Financiers : PS LAEP et aide au démarrage de la Caf21

#### Points de vigilance à prendre en compte :

- Confidentialité,
- Anonymat des familles,
- Accompagnement des accueillants par la mise en place d'analyse de la pratique et/ou temps de supervision.
- Absence d'activités organisées (se différencier des actions du centre social).

#### Échéancier :

2025/2026

#### Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Réalisation des différentes étapes d'élaboration de projet (diagnostic, analyse des besoins, rédaction pré-projet, ...)
- Nombre de rencontres partenaires
- Procédure de recrutement (bénévoles et/ou salarié)
- Sélection d'un organisme de formation
- Dépôt d'une demande d'agrément à la Caf
- Ouverture de la structure



# FICHE ACTION n°10

## INSTANT PARENTS

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A2/OS5/FA10

### Axe(s) visé(s) :

Favoriser la conciliation vie familiale, vie pro, vie sociale

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Soutenir la fonction (mono)parentale

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Référente familles Centre Social – Educateur spécialisé

### Éléments de contexte :

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) compte 4 011 familles sur son territoire en 2021, soit une population de 14 229 personnes. Ce qui représente 64% de la population totale de la Plaine Dijonnaise.

De nombreuses familles fréquentent les différents services de la CCPD. Sur l'année 2023-2024, 79 familles ont adhéré au Centre Social de la Plaine Dijonnaise (57 en tarif normal et 22 en tarif solidarité).

Malgré un nombre important de familles participantes aux animations « ludiques », peu d'entre elles se mobilisent lors de gros événements ou pour mener des projets communs. Après observation sur trois ans, la participation des familles aux animations dites de « loisirs » est en baisse.

Cependant, la présence des familles devant les écoles du territoire est visible. Véritable lieu de vie des familles, le devant des établissements scolaires (lieu public) est un atout afin de proposer des moments d'échanges entre parents.

### Objectifs opérationnels :

- Offrir un espace d'échanges et d'interconnaissances entre parents et entre parents et professionnels,
- Faciliter les échanges entre parents,
- Identifier les problématiques et difficultés rencontrées par les parents,
- Accompagner la figure parentale en réponse aux besoins.

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Périmètre de l'action / Public visé :

- Familles du territoire de la Plaine Dijonnaise qui déposent leur(s) enfant(s) à l'école directement

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

### En amont :

- Questionnaire via les écoles pour connaître la disponibilité des parents et leurs souhaits (avant l'école, après l'école, etc.)
- Distribution de flyers pour prévenir les familles du premier créneau de présence.

### Mise en œuvre :

- La Référente Familles et l'Éducateur Spécialisé se positionnent à l'entrée/sortie des établissements scolaires en essayant plusieurs moments de la journée (matin – midi – soir).  
⇒ Ecoles cibles : les deux écoles élémentaires de GENLIS puis d'autres selon le développement du projet.
- L'équipe est munie d'une question, d'un objet intrigant, qui questionne pour provoquer le début d'un échange.
- En animant le débat entre les parents présents.

## Partenaire(s) :

- Ecoles du territoire, dont les parents élus,
- Conseil Départemental,
- CAF21.

## Moyens mobilisés :

Humains : Référente Familles du Centre Social -Éducateur Spécialisé de la Communauté de Communes - Directeurs écoles.

Matériels : Gilets identifiés Centre Social et/ou CC / Ouvrages professionnels / Papier et crayons

Financiers : Intervention une ou deux fois dans l'année de professionnels spécifique 500€ / Abonnement l'école des Parents 120€/2 ans REAAP

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Adaptation de la fréquence et des moyens de l'action,
- La disponibilité des parents présents

## Échéancier :

- Hiver 2025 : présentation du projet aux directions des écoles cibles,
- Printemps 2025 : envoi d'un questionnaire aux familles des écoles cibles via l'école directement,
- Mars : traitement des questionnaires
- Avril – mai : Lancement de l'action
- Juillet : Evaluation de l'action
- Septembre : reprise de l'action.

### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Tenue d'un journal de bord,
- Fiche de participation anonyme (nombre de participants),
- Nombre de parents rassemblés autour de nous lors de notre présence,
- Qualité des échanges,
- Demandes d'intervention spécifique,
- Proposition de thème par les parents.
- Nouvelles adhésions au centre social,
- Nouvelles participations à des événements/activités.

PROJET



## FICHE ACTION n°11

# ACCOMPAGNER LES PARENTS D'ADOLESCENTS

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A2/OS5/FA11

### Axe(s) visé(s) :

Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale.

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Soutenir la fonction (mono)parentale, et plus particulièrement les situations monoparentales.

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Jeunesse / Référente Familles

### Éléments de contexte :

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) compte 4 011 familles sur son territoire en 2021, soit une population de 14 229 personnes, représentant 64% de la population totale de la Plaine Dijonnaise.

Les familles monoparentales représentent 10.98% des familles du territoire de la Plaine Dijonnaise (*Insee 2020*), avec une évolution de 0.7% en 2022-2023 selon les données du portrait Social de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.

Dans le cadre de la Prestation de Service Jeunes 2021/2023, une dynamique de lien et parfois de soutien aux parents d'adolescents s'est amorcée doucement, avec les soirées parents/Ados d'une part, et avec la mise en place de permanences de la Maison des Adolescents et de leurs Parents. Cette volonté a été réaffirmée dans l'écriture de la seconde PS Jeunes 2024/2027.

Le Projet Social 2023/2027 souligne par ailleurs cet enjeu au sein de l'axe parentalité.

### Objectifs opérationnels :

- Accompagner les parents d'ados sur des problématiques identifiées,
- Répondre aux inquiétudes des parents,
- Développer des actions permettant aux adolescents d'être acteurs et valorisés auprès des parents, et vice-versa,
- Développer des actions menées avec et par différents acteurs partenaires,
- Faciliter la communication Parents/Adolescents, et Parents/professionnels
- Favoriser les échanges entre parents,
- Renforcer les liens et relations entre parents et adolescent,
- Renforcer les compétences parentales

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Périmètre de l'action / Public visé :

Territoire de la CCPD- Familles d'adolescents, de l'enfant de plus de 10 ans au jeune adulte.

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

### Mettre en place des ateliers spécifiques Parents proposés par des professionnels

1) Identification des thématiques souhaitées et disponibilités des parents :

Consultation des familles concernées avec un formulaire QRcode :

- via Pronote des collèges/lycées et le logiciel Arpège de la CCPD,
- lors des actions *Instants Parents* du Centre Social devant les écoles,
- lors de Festi'Jeunes ou Plaine en Fête et toutes les manifestations publiques
- à l'ESCO, chez les professionnels de santé, au sein de lieux culturels (médiathèques)

2) Construction d'un projet d'ateliers spécifiques avec des partenaires

3) Recherche de partenaires, Planification, Promotion

### Organiser des temps d'échanges ludiques parents/adolescents type Soirée parent/ado

Relancer une dynamique au sein des structures jeunesse, avec des soirées « parents/ados » ponctuellement co-animées avec la MDAP ou le Centre Social.

## Partenaire(s) :

- Collège Albert Camus à GENLIS,
- Collèges Georges BRASSENS à BRAZEY-EN-PLAINE, Roland DORGELES à LONGVIC, Camille CLAUDEL à CHEVIGNY/SAUVEUR,
- Lycées Henri MOISAND à LONGCHAMP et PRIEUR de la Côte d'or à AUXONNE,
- Ecoles élémentaires du territoire,
- Maison des Adolescents et de leurs Parents (MDAP), les Apprentis d'Auteuil,
- Le Conseil Départemental,
- CCI Métropole, (Atelier Parents/adolescents),
- AROEVEN (café Parents : sensibilisation et prévention autour du numérique),
- CAF,
- L'École des Parents,
- Des services transversaux de la CCPD (Centre Social ; Accueils de Loisirs)

## Moyens mobilisés :

Humains : Equipe jeunesse – Intervenante MDAP - Référente Familles du Centre Social -Éducateur Spécialisé de la Communauté de Communes – Directeurs établissements.

Matériels : Affiche et communication, matériel pédagogique

Financiers : Intervention une ou deux fois dans l'année de professionnels spécifiques / Ateliers Jeunes du Conseil départemental, demande de subventions éventuelles (FPT, REAPP).

### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Le développement d'un partenariat avec les collèges hors territoire, qui accueillent une partie des élèves de la Plaine Dijonnaise
- La disponibilité limitée des parents
- L'implication aléatoire des jeunes et la volonté des services
- La communication adaptée à l'action

## Échéancier 2025-2026 (action reconduite sur la durée de la CTG) :

- Printemps 2025 : Consultation des familles
- Été 2025 : Traitement des questionnaires
- Octobre 2025 : Lancement de l'action
- Juillet 2026 : Evaluation de l'action
- Septembre 2026 : reprise de l'action.

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Taux de retour / participation aux questionnaires par les parents,
- Nombre de parents lors des ateliers ou soirées,
- Nombre de jeunes et de services impliqués,
- Nombre de partenaires mobilisés,
- Temps de coordination organisé en interne et avec les acteurs locaux,
- Qualité des échanges,
- Demandes d'intervention spécifique,
- Ratio entre les propositions thématiques des parents et celles des professionnels.
- Taux de satisfaction des parents.



## FICHE ACTION n°12

### SEMAINE DE LA PARENTALITÉ

A2/OS5/FA12

<b>Axe(s) visé(s) :</b> Accueillir et conserver toutes les familles Favoriser la conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale
<b>Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :</b> Soutenir la fonction (mono)parentale
<b>Pilote(s) / Référent(s) de l'action :</b> Centre Social

#### Éléments de contexte :

Les familles représentent 80% de la population de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. De nombreux dispositifs et services existent mais ces derniers sont peu connus des familles, y compris ceux en lien avec la parentalité.

Le centre social s'est inscrit dans une démarche de création et développement d'un réseau parentalité avec des rencontres régulières organisées entre partenaires locaux.

#### Objectifs opérationnels :

- Faciliter les échanges entre parents,
- Accompagner la figure parentale face aux problématiques identifiées,
- Déculpabiliser les familles et les professionnels,
- Mettre en lumière les actions déjà existantes,
- Consolider les liens partenariaux du réseau parentalité,
- Co-construire de manière partenariale et transversale,
- Maintenir/Développer une offre de service adaptée aux besoins.
- Renforcer les relations parents-enfants.

#### Périmètre de l'action / Public visé :

- Toutes les familles du territoire,
- Familles = enfants, parents, grands-parents, figure parentale,
- Professionnels accompagnants les familles.

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Différents temps de réunion avec les partenaires et les services, afin de déterminer le contenu, les créneaux, etc.
- Création d'un contenu destiné aux familles et aux professionnels,
- Mettre en œuvre des actions et événements destinés aux parents et aux parents avec leurs enfants.

## Partenaire(s) :

- Caf 21,
- CD,
- AMFF,
- MDAP,
- Services en interne,
- PMI,
- etc

## Moyens mobilisés :

Moyens humains : Référente familles du Centre Social et au moins un acteur de chaque partenaire.

Moyens matériels : à déterminer lors de la création

Moyens financiers : REAAP (AAP spécifique semaine de la parentalité)

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Sollicitation de REEAP,
- Le temps RH,
- Avoir un temps dédié uniquement pour les professionnels,
- Adapter les créneaux à toutes les familles.
- Prise en compte de l'ensemble des familles (avec jeunes enfants et/ou ados)

## Échéancier 2025 (Action à renouveler sur toute la durée de la CTG) :

- Lundi 24 mars 2025 : Réunion présentation des ateliers
- Mai 2025 : Nouvelle rencontre partenaire + service communication (présentation de la semaine avec les différents ateliers),
- Fin juin 2025 : Validation des ateliers et support de communication,
- Septembre 2025 : Validation finale,
- Semaine de la parentalité du 15 au 22 octobre 2025.

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de partenaires impliqués,
- Nombre d'actions ou ateliers organisés,
- Fréquentation des familles lors de l'événement.

### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr



## FICHE ACTION n°13

# COORDONNER ET SOUTENIR LES SERVICES DANS LA MISE EN OEUVRE DES PRISES EN CHARGE

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A3/OS6/FA13

### Axe(s) visé(s) :

Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Sensibiliser, accompagner et former les équipes pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de Handicap

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Educateur Spécialisé / Enfance / Jeunesse / Centre social

### Éléments de contexte :

L'inclusion des publics en situation de handicap dans les structures d'accueil constitue un enjeu majeur pour assurer leur épanouissement et leur participation aux activités éducatives et de loisirs. Malgré une volonté affirmée d'inclure ces publics, les professionnels du secteur rencontrent encore des difficultés liées à un manque de formation spécifique, des représentations parfois inadaptées et des besoins d'accompagnement accrus. Ce besoin est également constaté concernant des agents eux-mêmes en situation de handicap. (Fiche Action 14)

Les équipes éducatives et d'animation ont besoin d'un soutien à plusieurs niveaux afin d'être en capacité d'organiser ces accueils en toute sérénité pour le public et pour les professionnels qu'ils sont.

### Objectifs opérationnels :

- Renforcer les équipes avec du personnel dédié
- Soutenir et accompagner les familles dans leur quotidien
- Mettre en œuvre des actions éducatives adaptées
- Sensibiliser les équipes et les familles à l'inclusion

### Périmètre de l'action / Public visé :

- Professionnels de l'éducation, de l'animation et de l'accompagnement social.
- Enfants, jeunes et adultes en situation de handicap.
- Familles du territoire concerné.

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

### Fiche de saisine

La première étape consiste à s'appuyer sur un support simple, pouvant être complété par n'importe quel professionnel, afin de déclencher l'intervention de l'Éducateur Spécialisé (ES) lors de prise en charge particulière : la fiche de saisine. Elle permet de cadrer les demandes d'intervention. À l'issue, après une visite d'observation, l'ES fait le lien entre les équipes et la famille concernée, voire les professionnels extérieurs dans le cadre médical le cas échéant. Un projet d'accueil peut être écrit, en accord avec la famille, et présenté aux équipes éducatives (Éducation Nationale incluse). Ces dossiers seront régulièrement abordés lors des Commissions éducatives (Fiche Action 15).

### Renforcement des équipes

La Communauté de Communes a fait le choix de renforcer les équipes des ALSH dès qu'un enfant à besoins spécifiques y est accueilli, qu'il soit en situation de handicap ou non. Malgré le coût important que cela représente, il paraît primordial de maintenir ce dispositif, pour permettre un accueil de qualité.

### Analyse de la Pratique Professionnelle (APP)

Afin de garantir la santé mentale des professionnels, la CCPD souhaite mettre en place des séances d'APP afin de pouvoir échanger librement et de manière confidentielle, sur les situations qui peuvent ou ont pu les ébranler en tant que professionnels. Cela concerne l'Enfance et la Jeunesse, soit 120 agents d'animation.

### Soutien matériel

Afin de faciliter les prises en charge, du matériel spécifique va être sollicité, type Snoezelen. De plus, un espace dédié fait partie du Programme du futur projet d'équipement au « 12 Rue de Franche Comté » à GENLIS.

### Sensibilisation et formation

Avec l'appui du CLS et du Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion (PARI), des actions de sensibilisation pourront être menées afin d'apporter des éclairages, renforcer les capacités d'observation et doter les professionnels d'outils et de méthodes permettant de faciliter et améliorer les conditions d'accueil des enfants et des familles.

### Partenaire(s) :

- Educateur Spécialisé.
- CAF
- SDJES21
- Ensemble des partenaires locaux (Éducation Nationale, écoles, collège...)
- PARI (Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion).
- Organismes de formation spécialisés dans l'APP
- Service RH Handicap.
- CLS
- MDPH
- RASED

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

## Moyens mobilisés :

- L'Educateur Spécialisé de la CCPD
- animateurs en renfort
- Matériel Snoezelen
- Séances d'APP
- Financements Caf

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Assurer l'implication de tous les acteurs éducatifs et sociaux du territoire.
- Favoriser la participation active des professionnels dans la mise en pratique des projets, et assurer les transmissions entre les temps périscolaires et extrascolaires,
- Maintenir une évaluation continue des actions mises en œuvre pour ajustements si nécessaires.

## Échéancier (Actions tout au long de la CTG) :

- **2025** : Mise en œuvre effective de la Fiche de Saisine et achat de matériel
- **2026** : Suivi des situations, en lien avec le CLS
- **Suite de la CTG** : évaluation et adaptation des dispositifs si nécessaires

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Satisfaction des professionnels à l'issue des séances d'APP
- Amélioration des pratiques observées sur le terrain.
- Nombre de retours positifs ou négatifs des professionnels recueillis par le service RH
- Retours d'expérience des professionnels et des familles.
- Nombre de prises en charge spécifiques traitées
- Outils mis à disposition et utilisation
- Acquisition de matériel



## FICHE ACTION n°14

# AMÉLIORER LES PRATIQUES ET LES REPRÉSENTATIONS

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A3/OS6/FA14

### Axe(s) visé(s) :

Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Sensibiliser, accompagner et former les équipes pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de Handicap

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Centre social / Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

### Éléments de contexte :

Sur le territoire de la Plaine Dijonnaise le nombre de famille allocataire de la Caf percevant une Allocation pour l'éducation d'un enfant handicap (AEEH) est passé de 93 à 103 entre 2022 et 2024.

L'inclusion des publics en situation de handicap dans les structures d'accueil constitue un enjeu majeur pour assurer leur épanouissement et leur participation aux activités éducatives et de loisirs. Malgré une volonté affirmée d'inclure ces publics, les professionnels du secteur rencontrent encore des difficultés liées à un manque de formation spécifique, des représentations parfois inadéquates et des besoins d'accompagnement accrus. Ce besoin est également constaté concernant des agents eux-mêmes en situation de handicap.

Les équipes éducatives et d'animation doivent être préparées au mieux pour adapter leurs pratiques aux besoins des publics en situation de handicap et leur offrir un accueil de qualité. Cela passe par un renforcement des compétences, la mise en place d'actions de sensibilisation et la mobilisation de ressources adaptées. Cette action vise ainsi à structurer une démarche de formation continue pour les professionnels, à encourager le travail en réseau entre les différentes institutions concernées et à développer des outils concrets pour améliorer la prise en charge de ces enfants dans tous les environnements éducatifs.

### Objectifs opérationnels :

- Développer des actions de sensibilisation et de formation adaptées aux besoins des professionnels pour améliorer l'accueil des publics en situation de handicap, y compris des agents eux-mêmes.
- Renforcer la compréhension des enjeux liés à l'inclusion et lutter contre les stéréotypes.
- Outiller les équipes pour qu'elles puissent proposer des adaptations pédagogiques et organisationnelles.
- Encourager la coopération entre les différents acteurs éducatifs et sociaux du territoire pour une approche coordonnée.

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Périmètre de l'action / Public visé :

- Professionnels de l'éducation, de l'animation et de l'accompagnement social.
- Enfants, jeunes et adultes en situation de handicap.
- Familles du territoire concerné.

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

Modalités de mise en œuvre concernant la formation des professionnels :

- Organisation d'interventions en Journées pédagogiques Enfance et Jeunesse pour sensibiliser et former les équipes.
- Mise en place de formations « multi-institutions » permettant d'impliquer différents acteurs du secteur (éducation, animation, médical, social...) autour d'une même thématique,
- Interventions du PARI (Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion) pour accompagner les professionnels et partager des outils concrets.
- Formation spécifique pour les membres de l'équipe professionnelle qui côtoient des collègues en situation de handicap, avec l'appui des **RH Handicap**.
- Approche psychologique avec des interventions de spécialistes pour mieux comprendre les besoins des personnes en situation de handicap, et adapter les pratiques.
- Formation aux **premiers secours en Santé Mentale**, pour aider les professionnels à mieux appréhender les situations d'urgence et les besoins des publics concernés.

## Partenaire(s) :

- Services de la CCPD.
- CAF
- SDJES21
- Ensemble des partenaires locaux (Education Nationale, écoles, collège...)
- PARI (Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion).
- Organismes de formation spécialisés dans le handicap.
- Service RH Handicap.
- ARS

## Moyens mobilisés :

- Mise en place d'un guide de l'accompagnement éducatif dans le cadre du PEDT 2024-2028
- L'Educateur Spécialisé de la CCPD
- Formation des animateurs

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Assurer l'implication de tous les acteurs éducatifs et sociaux du territoire.
- Favoriser la participation active des professionnels dans les formations et leur mise en pratique.
- Maintenir une évaluation continue des actions mises en œuvre pour ajustements nécessaires.

## Échéancier :

- **2025** : Diagnostic et recensement des besoins auprès des acteurs éducatifs et des familles puis lancement d'une campagne de formation de l'ensemble des agents d'animation

### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

- **2026** : lancement de formation pluri catégorielle avec l'éducation nationale
- **2027** : Évaluation intermédiaire et ajustements si nécessaire
- **2028** : Renforcement et pérennisation des actions, bilan annuel et planification des ajustements pour l'année suivante.

### Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de formations organisées et nombre de participants.
- Satisfaction des professionnels formés (questionnaires post-formation).
- Amélioration des pratiques observées sur le terrain.
- Retour des publics concernés sur la qualité de l'accueil.
- Nombre d'actions passerelles mises en place.
- Taux de participation aux actions de sensibilisation.
- Retours d'expérience des professionnels et des familles.
- Augmentation du nombre d'enfants porteur de handicap accueillis au sein des structures



## FICHE ACTION n°15

# INSTAURER UNE COMMISSION ÉDUCATIVE (0-17 ANS)

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A3/OS6/FA15

### Axe(s) visé(s) :

Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Favoriser l'accès des publics en situation de handicap et l'accompagnement des familles

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Chargé de coopération Inclusion (Educateur Spécialisé) / Petite Enfance / Enfance / Jeunesse / Centre Social

### Éléments de contexte :

Sur le territoire de la Plaine Dijonnaise le nombre de famille allocataire de la Caf percevant une Allocation pour l'éducation d'un enfant handicap (AEEH) est passé de 93 à 103 entre 2022 et 2024.

L'inclusion des publics en situation de handicap dans les structures d'accueil constitue un enjeu majeur pour assurer leur épanouissement et leur participation aux activités éducatives et de loisirs. Malgré une volonté affirmée d'inclure ces publics, les professionnels du secteur rencontrent encore des difficultés liées à un manque de formation spécifique, des représentations parfois inadéquates et des besoins d'accompagnement accrus. Ce besoin est également constaté concernant des agents eux-mêmes en situation de handicap.

Il apparaît que la majorité des situations spécifiques sont détectées par les acteurs éducatifs, un à un, mais encore de manière isolée. Il semble donc incontournable de créer une instance où les professionnels, au sens large, puissent faire part de situations complexes, afin qu'il y ait une cohérence dans les prises en charge, mais surtout, des détections précoces, facilitant par la suite les prises en charge médicales si nécessaires.

### Objectifs opérationnels :

- Renforcer le réseau partenarial
- Prévenir les situation complexes
- Maintenir le lien avec les familles
- Améliorer le suivi et l'accompagnement des publics en situation complexe

### Périmètre de l'action / Public visé :

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- Enfant et jeunes entre 0 et 17 ans
- Leur famille

### Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Définir de manière collective, le cadre d'intervention et ses modalités (fréquence, partenaires, supports, etc.)
- Instaurer cette instance en tant que rendez-vous incontournable dans le projet de chaque enfant/jeune concerné
- Etablir un plan d'actions pour faciliter l'accueil de l'enfant et du jeune

### Partenaire(s) :

- Educateur Spécialisé de la CCPD
- Familles,
- Services MDPH,
- Acteurs éducatifs concernés (établissements scolaires, associations, etc.)

### Moyens mobilisés :

Humains : l'Educateur Spécialisé de la CCPD

### Points de vigilance à prendre en compte :

- Les règles de confidentialité devront être strictes (charte possible pour les membres présents)
- Instaurer la bonne fréquence pour ne pas essouffler, ni être redondant, mais assez souvent pour permettre un suivi optimal des situations
- Créneau adéquate à déterminer entre les différents partenaires

### Échéancier :

- **2025** : Définition du cadre d'organisation et première commission à l'automne
- **Suite de la CTG** : évaluation du dispositif et adaptations si nécessaire

### Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Ratio entre le nombre de personnes conviées et le nombre de présents
- Nombre de situations abordées
- Amélioration de la prise en charge des familles
- Satisfaction des familles



## FICHE ACTION n°16

# ORGANISER UN SÉJOUR ADAPTÉ ADULTE

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A3/OS7/FA16

### Axe(s) visé(s) :

Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Favoriser l'accès des publics en situation de handicap et l'accompagnement des familles

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Centre Social – Chargé de coopération Inclusion (Educateur Spécialisé)

### Éléments de contexte :

Un atelier pour les adultes porteurs de handicap est proposé depuis 10 ans au sein du Centre Social, avec des animations adaptées et des projets liés à la culture, l'expression et l'inclusion.

Aujourd'hui, les participants à l'atelier se côtoient depuis longtemps, s'apprécient, s'entraident et ont su créer un esprit de groupe. Chaque personne, en tant qu'individu, a gagné en confiance et a appris à faire des choix.

Lors d'un atelier, un projet de « week-end » a été amorcé, venant renforcer cette envie de « faire ensemble ». Le profil des participants et des familles mérite un travail de fond pour que chacun trouve sa place dans l'élaboration de ce projet.

Malgré une offre de séjours développée, à destination de l'Enfance et de la Jeunesse, il n'y a pas encore d'accueil spécifique pour le public en situation de handicap sur le territoire.

### Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'autonomie
- Renforcer la participation au collectif
- Accompagner l'adulte dans son quotidien
- Accompagner les familles dans le handicap
- Développer une offre adaptée aux personnes en situation de handicap
- Soutenir les aidants

### Périmètre de l'action / Public visé :

- Adultes en situation de handicap, adhérents au Centre Social.
- Les familles (suivant les besoins de l'adulte en situation de handicap).

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Prendre connaissance de la réglementation sur les modalités d'accueil d'un séjour adapté
- Mise en place d'un séjour adapté d'une nuit pour les adultes des « p'tits jeux dits » et leur famille, pour ceux qui le souhaitent
- Co construction du séjour avec les familles
- Préparation sur deux années pour faciliter la participation des adultes en fonction du handicap

## Partenaire(s) :

- Familles,
- Services MDPH,
- CD21 famille d'accueil

## Moyens mobilisés :

Humains : 1 animateur référent, 1 éducateur spécialisé, 1 bénévole

Matériels : 2 véhicules

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Formation à l'accueil d'un public à particularités,
- Nombre de places d'accueil limité,
- Lieu d'accueil adapté et proche géographiquement,
- Réglementation pour accueil en nuitée d'un collectif handicap (famille d'accueil).

## Échéancier :

**2025** : Engagement des familles dans la réflexion du pourquoi, quand et où

- Proposition de plusieurs situations nouvelles pour les adultes en préparation au départ
- Sortie en ½ ou journée complète

**2026** : mise en œuvre du séjour d'une nuit

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Implication des participants de l'atelier à la construction du séjour. (Lieu, contenu, vie de groupe)
- Implication des familles à la construction du séjour (modalités administratives, accompagnement dans la réflexion de l'adulte, suivi médical...)
- Taux de participation au séjour des personnes de l'atelier.
- Interactions entre les participants,



## FICHE ACTION n°17

# FACILITER LA REPRISE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A3/OS8/FA17

### Axe(s) visé(s) :

Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Soutenir chacun, du parcours éducatif jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Insertion Professionnelle / Petite Enfance

### Éléments de contexte :

- Un Partenariat CCPD/Conseil Départemental confirmé dans le cadre de la Stratégie Insertion Emploi Côte-d'Or (SIECO).
- Expérimentation France Travail sur le territoire de l'Agence Solidarité Côte d'Or de Genlis débutée en avril, ciblant les bénéficiaires du RSA
- Le Point Relais Emploi (PRE) est un service « reconnu » palliant l'absence sur le territoire d'outils collectifs adaptés de type chantier d'insertion, entreprise d'insertion...
- Des moyens humains qualifiés et mobilisés pour l'accompagnement et le soutien à l'insertion des publics avec la présence au sein de la CCPD : d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs sportifs, de Conseillères en Economie Sociale et Familiale et de Conseillère en Insertion Professionnelle
- L'ouverture de France services a permis de repenser l'accompagnement des publics : l'accès aux droits « France Travail » est aujourd'hui pleinement assuré par la France services. Le PRE se concentre uniquement sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle.
- La campagne de labellisation crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) de la Caf de la Côte d'Or est renouvelée chaque année. L'objectif du dispositif AVIP21 est de lever les freins périphériques à l'emploi par l'accès à un mode d'accueil des parents de jeunes enfants en démarche d'insertion sociale ou professionnelle, notamment les parents isolés.

### Objectifs opérationnels :

- Initier le déploiement de solutions de proximité aux bénéficiaires des publics visés et des acteurs économiques,
  - Co-construire des projets de labellisation AVIP des crèches du territoire en lien avec les délégataires gestionnaires des structures.
- Construire un parcours adapté aux besoins des usagers en intégrant les exigences du monde du travail,
- Agir sur la valorisation des personnes pour les rendre acteur de leurs projets ; encourager la pratique du sport et favoriser le lien social

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Périmètre de l'action / Public visé :

Personnes éloignées de l'emploi, quel que soit leur âge, bénéficiaires ou non de minimas sociaux (RSA, ASS), volontaires ou orientés par un partenaire. Prérequis : adhérer à la démarche (chartes d'engagements), résidant sur le territoire de la CCPD.

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

Modalités de mise en œuvre :

- Le parcours se déroulerait en deux phases : 3 semaines autour de la personne et son projet de vie, et 6 semaines sur la construction du projet d'insertion professionnelle (45 demi-journées sur 9 semaines).
- Groupes de 5 à 12 personnes dont 50% sont bénéficiaires du RSA
- Alternance de temps de travail individuel et collectif
- 3 réunions avec l'ensemble des intervenants pour assurer un suivi individuel des situations (démarrage, mi-parcours et fin de parcours)
- Suivi individuel et personnalisé des parcours

Les actions :

- Conduire une évaluation approfondie et partagée de la situation, intégrant une partie auto-évaluation,
- Partir des ressources et compétences pour construire un accompagnement adapté à chacun, fondé sur la valorisation des acquis,
- Remettre en mouvement par la pratique de sports individuels/collectifs (½ journée hebdomadaire),
- Relancer la dynamique de vie sociale (participation à des actions/animations du Centre Social)
- Planifier des visites d'entreprises, de plateaux techniques, de forums.
- Promouvoir des immersions professionnelles ou stages de découvertes.
- Proposer des séances de coaching (image de soi, posture)
- Animer des actions visant l'amélioration de la vie quotidienne : alimentation, mobilité, organisation familiale.
- Accompagner les parents de jeunes enfants vers une solution d'accueil dans le cadre du dispositif des crèches AVIP.

## Partenaire(s) :

- Conseil Départemental de la Côte-d'Or, co-financeur de l'action
- France Travail
- Cap Emploi
- Mission Locale
- Challenge Emploi
- Les Apprentis d'Auteuils
- Terres du possible
- CESAM
- Plateforme mobilité, Créativ
- Délégués multi-accueil et micro-crèche

## Moyens mobilisés :

Moyens humains : Recours à des ressources internes (RH) et externes (prestataires, partenaires, salle de sport, ...).

### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

Moyens matériels : mise à disposition de salles, véhicules pour communication, livret du participant.

Moyens financiers : 16 000€/parcours avec 9 500€ pris en charge par le CD21 / environ 7 000€ par la CCPD au titre des ressources internes (RH)

### Points de vigilance à prendre en compte :

- Fin de la convention de financement avec le CD21 au 31/12/2025. Recherche de co-financement à anticiper pour reconduire l'action en 2026.
- Maintien des prescriptions par les travailleurs sociaux.
- Essoufflement des intervenants.

### Échéancier (Actions à mener tout au long de la CTG) :

**2025** : Réalisation de 4 parcours de 9 semaines, hors période de vacances scolaires

**2026** : Pérennisation avec recherche de co-financement.

### Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires / nombre de groupes
- Nombre de partenaires mobilisés / engagés
- Nombre de sorties dites positives : Reprise d'emploi, intégration d'une formation qualifiante ou d'un parcours spécifique,
- Sécurisation des parcours avec des points bilans fixés à des temps définis dès la fin du parcours,
- Mesure des impacts personnels, sociaux et professionnels sur les bénéficiaires : reprise de liens familiaux, sociaux, pratique du bénévolat, solution de mobilité.



## FICHE ACTION n°18

# CRÉATION D'UNE ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (EPSS)

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A3/OS8/FA18

### Axe(s) visé(s) :

Accueillir et conserver toutes les familles  
Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités  
Transition et résilience écologique

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Soutenir chacun, du parcours éducatif jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Centre Social

## Éléments de contexte :

Quelques données du territoire :

### Données sociales

- Un taux global de pauvreté de 7% des ménages du territoire représentant 1 540 personnes
- Un taux de pauvreté variant de 5 % (couples avec enfants) à 24 % (familles monoparentales),
- Les personnes touchées par la pauvreté sont principalement des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées :
  - ➔ 400 familles monoparentales ;
  - ➔ 200 jeunes entre 16 et 25 ans sans activité, sans projet et sans ressource ;
  - ➔ 200 allocataires du RSA dont 56% résidant sur la ville centre ;
  - ➔ 660 bénéficiaires de la prime d'activité dont 291 résidant sur la ville centre ;
- Les habitants les plus jeunes et les plus âgés sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus faibles.

### Constats des travailleurs sociaux intervenant sur le territoire :

- L'aide alimentaire est indispensable en complément des minima sociaux, pour subvenir aux besoins de première nécessité des plus fragiles ;
- L'augmentation des frais de logement et d'énergie a un impact direct sur les difficultés des ménages à faibles revenus à subvenir à leurs besoins alimentaires ;
- Les associations caritatives constatent unanimement l'augmentation des demandes ;
- Les distributions alimentaires des associations ne sont pas coordonnées,
- Les personnes retraitées et certains travailleurs pauvres ne sont pas prêts pour solliciter les associations caritatives ;
- Des problèmes de santé liés à une alimentation insuffisante et non équilibrée, au non-respect de régimes alimentaires.

### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Face à ces constats, les enjeux sont les suivants :

- Apporter une réponse non stigmatisante à la précarité territoire ;
- Accueillir les publics fragiles et ceux qui ne le sont pas et favoriser la solidarité ;
- Permettre des temps d'échanges dans un espace favorable,
- Réduire le gaspillage alimentaire et susciter les dons des commerces alimentaires,
- Coordonner les actions des associations caritatives alimentaires du territoire,
- Contribuer à apporter des réponses aux besoins d'insertion socio-professionnelle des habitants.

L'alimentation est un angle d'approche directe de l'action sociale. Le manque de nourriture est l'un des stigmates les plus visibles de la pauvreté dans la mesure où le repas est un symbole fort de convivialité et de partage. C'est pourquoi l'exclusion économique s'accompagne souvent d'isolement social, de fragilité morale ou de perte de confiance, car il n'est plus possible de recevoir et d'alimenter les circuits de solidarité.

Bien implantée au cœur du territoire, l'épicerie sociale et solidaire, au-delà de satisfaire des besoins de première nécessité (alimentation et hygiène), est un équipement qui permet de maintenir ou retrouver son autonomie et des liens sociaux ainsi que de préserver sa dignité des personnes.

La demande d'aide est une démarche difficile à effectuer, car associée à une incapacité à se nourrir et à subvenir aux besoins de ses proches. Aussi, chaque usager doit avoir accès à un travailleur social, garant du secret professionnel, et chargé de définir ensemble, le projet qu'il souhaite mener à bien pendant la période d'accès à l'épicerie sociale et solidaire.

L'épicerie sociale peut, à ces titres, représenter une base d'actions sociales et solidaires allant bien au-delà du simple accès à des denrées alimentaires. Cela peut aussi être :

- Un lieu d'accueil et d'écoute
- Un lieu d'informations et d'orientation concernant la santé, la maîtrise des énergies,
- Un lieu de rencontres, et notamment intergénérationnelles.

### Objectifs opérationnels :

- Proposer en libre-service des produits alimentaires ou non à petits prix en réponse à une difficulté financière ponctuelle ;
- Faciliter le lien social ;
- Favoriser l'insertion professionnelle ;
- Accéder à des produits de qualité et locaux ;
- Proposer ce service aux habitants du territoire.

### Périmètre de l'action / Public visé :

Pour les foyers (familles, adulte, retraité, jeune) en difficultés, selon des critères socio-économiques et familiaux (ressources et composition du foyer) suivants :

- Reste à vivre compris entre 30€ et 240€ / mois / personne ;
- Répondre à un projet lié au logement, à la mobilité au travail, à l'éducation des enfants, à l'énergie, à l'emploi ou la formation, à la santé, aux pratiques culturelles et sportives ou à des situations exceptionnelles.

Les personnes sont orientées sur prescription d'un professionnel, d'une institution ou d'une association partenaire (CCPD, Conseil Départemental ; CCAS ; CAF 21 ; CMSA ; Mission Locale, Adefo, association caritative...), en réponse à un projet défini avec le travailleur social.

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

L'épicerie sociale et solidaire sera située au 3, rue Marie-Curie à GENLIS.

C'est un espace proposant des produits alimentaires et non alimentaires en libre-service, avec :

- Des prix adaptés,
- Des accompagnements individuels et collectifs,
- Un accès limité en durée pour répondre à une difficulté ponctuelle défini par un projet.

L'EPSS est portée et gérée directement par la CCPD, et dépend du Centre Social de la Plaine Dijonnaise. Son équipe sera constituée d'une responsable de service et d'un agent polyvalent. Elle bénéficiera de la richesse du collectif de bénévoles du Centre Social, pour les missions d'accueil, de ventes et d'animation d'ateliers.

Un accompagnement à la mission « bénévole » est prévu par la mise en place de rencontres avec la personne responsable de l'EPSS et des sessions de formation, notamment à l'écoute et à la gestion d'une EPSS.

### Principes d'accueil et de vente

Le prescripteur étudie et valide le dossier de demandes d'accès ou de renouvellement, en précisant la durée d'accès (3 mois par an, renouvelable 1 fois), un montant de courses réalisables, et les orientations du projet personnel à réaliser.

Comme au sein d'un commerce ordinaire, les personnes choisissent (avec ou sans aide selon les situations) les produits dont elles ont besoin, mais règlent entre 0 et 30% du prix selon leur situation.

### Un accompagnement social selon la situation des personnes

L'accès à l'épicerie va de pair avec une démarche éducative : l'équipe de l'épicerie sociale comprend entre autres, un travailleur social, qui reçoit les personnes, et les conduit à définir un projet. Ce projet peut aussi être travaillé avec un travailleur social partenaire.

Il se matérialise par un contrat succinct, dans lequel les personnes s'engagent dans l'amélioration de leur situation personnelle et/ou familiale, via par exemple : un suivi budgétaire, la fréquentation d'un atelier, ou une démarche de soin...

L'accompagnement se traduit également par :

- Une écoute individuelle et bienveillante ;
- Une confidentialité ;
- Un livret d'accueil avec le règlement intérieur et les documents nécessaires pour les achats).

### Dimension de l'épicerie

Le projet est construit pour un accueil de 50 foyers chaque mois.

Le panier moyen mensuel est de 110€ à 245€, selon la composition du foyer.

### Les produits proposés

Les produits de l'EPSS seront des produits en cohérence avec les valeurs de l'épicerie

- Peu de plats préparés et sucré
- Impact environnemental limité

Quelques exemples de produits présents à l'EPSS :

- Alimentaire : légumes locaux, fruits, viande, produits laitiers, jus de fruits, laitages, produits bruts surgelés, conserves, pain, alimentation bébé....
- Non alimentaire : produits de base pour l'entretien, maquillage, brosse à dents, savon, protection hygiénique, couches ...

### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

Il est également prévu des actions « spéciales » avec certains produits bénéficiaires (fruits abîmés transformés en jus, protections menstruelles, produits de l'association, dons en nature...).

### Les approvisionnements

L'EPSS a choisi un approvisionnement mixte avec les fournisseurs spécialisés dans l'aide alimentaire mais également avec les ressources locales présentes sur le territoire :

- Banque Alimentaire, plateformes solidaires ;
- Collecte auprès de la grande distribution ;
- Achats auprès des producteurs locaux ;
- Collecte auprès des particuliers.

### Périodes d'ouverture

Les périodes d'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire sont à définir en fonction des publics accueillis et du collectif de bénévoles qui aura la charge de l'espace vente.

Elles peuvent varier de quelques ½ journées, à plusieurs jours par semaine.

- Accueil des bénéficiaires sur rendez-vous ;
- Ouverture 3 à 4 demi-journées par semaine ;
- Une animation collective mensuelle.

### **Partenaire(s) :**

- Conseil Départemental,
- Mairies de la Plaine Dijonnaise avec un CCAS ou non
- CAF 21
- Caisse MSA
- Mission locale
- Adefo
- Associations caritatives

### **Moyens mobilisés :**

#### Humain :

- 1 responsable travailleur social à temps plein et 1 agent polyvalent à 0.80 ETP
- Un collectif de 10 bénévoles
- Agents du Centre Social pour un soutien ponctuel
- Services supports de la CCPD

Matériel : un bâtiment de 200 m2 adapté et aménagé pour l'accueil, l'accompagnement confidentiel, l'animation et la vente de produits alimentaires et non alimentaires.

Financier : 150 000 € de fonctionnement pour 2025

### **Points de vigilance à prendre en compte :**

- Identification du lieu et accessibilité
- Usure professionnelle avec la manutention et poids de charge
- Mobilisation et formation des bénévoles
- Accueil d'un public parfois difficile
- Adapter les créneaux d'ouverture en fonction du public accueilli

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

- Plafond du nombre de places

## Échéancier :

- Septembre 2025 : recrutement de l'agent polyvalent
- Septembre 2025 : Ouverture de l'EPSS
- Octobre 2025 : Journée Portes Ouvertes « Au brin d partage »
- 2026 : étude pour un frigo solidaire
- 2026 : étude pour la création d'un chantier d'insertion

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

### Quantitatif :

- Nombre de jours d'ouverture
- Nombre de foyers accueillis (file active)
- Nombre de réussites aux projets ciblés pour les foyers accueillis
- Nombre d'ateliers, actions partenariales organisées
- Nombre de foyers qui participent à la vie du lieu (atelier, aide, potager, cuisine)
- Participation des bénéficiaires pour le choix des produits
- Taux de produits vendus issus du circuit court

### Qualitatif :

- Taux de Satisfaction des bénéficiaires
- Changement des pratiques de consommation
- Relations avec les producteurs locaux et qualité des produits
- Relations entre les différents publics accueillis (notion de mixité et solidaire)
- Amélioration de la situation financière des bénéficiaire, sorties positives vers l'insertion socio-professionnelle.



# FICHE ACTION n°19

## FACILITER L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS

A3/OS8/FA19

### Axe(s) visé(s) :

Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités  
Transition et résilience écologiques : Eduquer au changement

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Proposer des outils d'insertion sociale et professionnelle

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Insertion professionnelle / Jeunesse

### Éléments de contexte :

- Plan de Mobilité Simplifié et Mutualisé avec la Communauté de Communes Norge et Tille (CC Net)
- Soutien du programme Territoire Inclusif Mobilité Sobriété (TIMS) d'août 2023 à fin 2026.

### Objectifs opérationnels :

- Proposer des solutions à la mobilité des jeunes
- Faire découvrir des métiers
- Promouvoir le savoir-faire local
- Rendre accessible l'information
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'accès à la formation

### Périmètre de l'action / Public visé :

Tous les jeunes âgés de 13 à 25 ans et habitant sur le territoire de la Plaine Dijonnaise

### Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

#### 1) Programme découverte et promotion des métiers

Mettre en place un programme pluriannuelle, coconstruit avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès des jeunes de moins de 25 ans sur le territoire, afin de faire découvrir les métiers et les savoir-faire locaux pour promouvoir les métiers et la formation.

## 2) **Projet écomobilité et exploration professionnelle**

Proposer un programme de 15h à 30h de formation pour les élèves afin d'aider à préparer l'ASSR1 et ASSR2 en mettant l'accent sur les mobilités douces. Les heures de formation pourront être lissées sur l'année.

Actuellement ces deux attestations sont remises de manière quasi-systématique et ne permettent pas d'avoir une approche globale de la mobilité, notamment à travers l'analyse des outils déjà présent sur le territoire.

Sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques en matière de mobilité durable c'est investir sur l'avenir.

Permettre aux jeunes de se déplacer de façon autonome sur le territoire durant leurs actions de formations (immersion professionnelle) en leur donnant accès à des moyens de locomotion adaptés à leur besoin à travers un service de location de vélos/scooters électriques.

## 3) **Accueillir une antenne de la Mission Locale**

Maintenir l'accueil de permanences de la Mission Locale 3 jours par semaine au sein du Point Relais Emploi. Entretenir le partenariat de proximité afin de fluidifier la prise en charge et l'accompagnement global des jeunes du territoire.

## 4) **Forum des métiers et de l'emploi**

Organiser des événements en lien avec l'emploi et la découverte des métiers sur le territoire de la Plaine Dijonnaise en liens avec les acteurs économiques du territoire. S'inscrire dans une démarche partenariale, en cohérence avec les territoires voisins.

## 5) **Point info jeunes (Cf. FA 20)**

### **Partenaire(s) :**

- Acteurs du service public de l'emploi (France travail, Mission Locale, Cap Emploi, CD21)
- Etablissements scolaires du territoire ou à destination des habitants du territoire (Collège de GENLIS, lycée de LONGCHAMP, collège de BRAZEY EN PLAINE, collège de LONGVIC)
- Créativ avec la Plateforme Mobilité
- ADEME
- Apprentis d'Auteuils
- Région
- CAF

### **Moyens mobilisés :**

- Financiers

**Programme découverte et promotion des métiers** : à définir en fonction du programme proposé.

**Projet écomobilité et exploration professionnelle** : Le coût total du projet s'élève à près de 15 000 euros dont une partie est prise en charge dans le cadre du financement de TIMS. Pour l'année 2025, le reste à charge pour la CCnet et la CCPD s'élève à 3 000€. En 2026, le reste à charge sera de 18 000€ (baisse des financements de TIMS). L'appel à projet de l'ADEME vélo3 peut permettre aux deux EPCL de bénéficier d'un soutien financier et de couvrir les dépenses engagées dans le cadre de l'action.

**Accueillir une antenne de la Mission Locale** : Subvention versée annuellement et soumise au vote du Conseil Communautaire lors du vote du Budget primitif.

**Forum des métiers et de l'emploi** : de 1 500 euros à 3 000 euros.

- Humains

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

L'investissement des animateurs et des chefs de projets dans la coordination sont à prendre en compte, bien que certaines actions impliquent un intervenant extérieur.

- Matériels

A définir. Privilégier la mise à disposition de salles appartenant à la CCPD ou mise à disposition gracieuse par les communes membres ou les partenaires. Quelques fournitures administratives et supports de communication seront à prévoir.

### Points de vigilance à prendre en compte :

- Pérennisation des actions soumises au co-financement (projets 1 et 2).
- L'adéquation des solutions proposées avec l'évolution du contexte socio-économique et l'aménagement urbain pour le volet mobilité.
- Rester pro-actif dans les projets afin de maintenir l'investissement de l'ensemble des acteurs et limiter l'essoufflement.

### Échéancier :

- **Programme découverte et promotion des métiers** : dès printemps 2025 jusqu'au 31/12/2026
- **Projet écomobilité et exploration professionnelle** : à compter de janvier 2027
- **Accueillir une antenne de la Mission Locale** : pluriannuelle
- **Forum des métiers et de l'emploi** : une fois par an

### Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de personnes touchées par les actions
- Nombre de personnes en situation de précarité mobilité
- Nombre de bénéficiaires de l'action adoptant un mode de déplacement moins énergivore que celui qu'ils utilisent ou que celui qu'ils envisageaient initialement, sur le temps du programme (mais un impact beaucoup plus important à long terme)



## FICHE ACTION n°20

# REPÉRER ET PRÉVENIR LES FRAGILITÉS SCOLAIRES/SOCIALES dès le plus jeune âge et tout au long

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le  
ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A3/OS8/FA20

### Axe(s) visé(s) :

Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Soutenir chacun, du parcours éducatif jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Insertion Professionnelle / Coordinatrice Jeunesse / Référente Familles

### Éléments de contexte :

#### 1) Une fragilité existante

Le diagnostic Jeunesse Parentalité réalisé en 2023 sur le territoire de la Plaine Dijonnaise met en lumière qu'une partie des jeunes présentent des fragilités et poursuivent moins leurs études que la moyenne en Côte d'Or :

- 250 jeunes sans emploi ni formation dans le périmètre de la CC,
- 11% des moins de 30 ans autonomes fiscalement vivent sous le seuil de pauvreté à GENLIS, 25% dans Dijon Métropole, 20% en Côte d'Or,
- 79% des 18 – 19 ans sont scolarisés,
- 30% des 20- 24 ans poursuivent des études secondaires.

Les enjeux identifiés concernant cette jeunesse sont le repérage et le lien avec les jeunes, la diffusion de l'information, la formation, la prévention des comportements délictueux et la mobilité.

#### 2) Un repérage précoce possible .... et une rupture

Dans le cadre du Comité de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPD) de la Ville de GENLIS, il est constaté que les jeunes aujourd'hui en situation de fragilité sociale et de prédélinquance sont déjà repérés durant l'enfance au sein des Accueils de Loisirs, et parfois accompagnés dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS premier cycle).

Le lien tissé avec ces enfants et leur famille se rompt brutalement à leur entrée au collège. En effet, d'une part la majorité de ces jeunes ne fréquente plus la structure jeunesse, trop associée à l'enfance avec un cadre institutionnel rigide. D'autre part, il n'existe pas de CLAS second cycle, permettant d'assurer un suivi de ces élèves en difficultés scolaires et sociales. Cette rupture affecte la relation au jeune mais également le besoin potentiel de soutien à la parentalité et son évaluation.

Depuis 2023, les Apprentis d'Auteuil sont installés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin de proposer aux jeunes en rupture un Contrat d'Engagement Jeune (CEJ JR). Là encore, le constat est le même : certains bénéficiaires ont été accompagnés très jeunes dans le cadre du

#### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03.80.37.70.12  
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



CLAS Premier Cycle puis n'ont plus bénéficié de suivi pendant la période souvent connues et accompagnées par différents services sociaux et éducatifs mais la rupture survient à un moment critique de la vie du jeune : l'adolescence.

### 3) Des réponses à coordonner

Les objectifs de la PS Jeunes, notamment « Mobiliser hors les murs » et « Développer des liens entre jeunes et professionnels », permettent d'apporter des réponses innovantes qu'il faut accentuer. L'animateur jeunesse est invité à devenir ressource, capable d'aller à la rencontre de ces jeunes, de les écouter pour accompagner et orienter à bon escient. Il manque souvent de la légitimité, de la formation et les ressources nécessaires à ces professionnels. \*

Une partie de l'équipe d'animateurs jeunesse a été renouvelée en 2024. Le développement des liens de confiance et la connaissance des jeunes du territoire doit se poursuivre. Des formations complémentaires et spécifiques à l'accompagnement de ce public sont à proposer.

Différents acteurs existent et contribuent à soutenir les jeunes tels que la Mission Locale (MILO), Maison des Adolescents et de leurs Parents (MDAP) et les ateliers de la précédente Convention Territoriale Globale ont contribué à une meilleure interconnaissance de l'existant. Pour autant, le cap de la mise en action collaborative et concertée n'est pas encore franchi et des difficultés de coordination sont présentes.

### Objectifs opérationnels :

- Permettre la coopération entre les différents acteurs éducatifs et sociaux du territoire,
- Répondre aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic Jeunesse Parentalité,
- Repérer les familles en difficultés, et maintenir le lien en assurant une continuité dans les dispositifs d'accompagnement,
- Proposer des espaces d'accompagnement spécifiques à la jeunesse dans des conditions souples et adaptées,
- Diffuser l'information au plus grand nombre (prévention, insertion...)

### Périmètre de l'action / Public visé :

- Tous les jeunes, de 11 à 25 ans résidents du territoire de la CCPD,
- Les élèves élémentaires et maternelles résidents du territoire de la CCPD,
- Leurs familles.

### Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

#### Renforcer les actions et dispositifs existants

- CLAS Premier Cycle,
- Offre de loisirs éducative complémentaire des services Enfance et Jeunesse,
- Dispositifs « Hors les murs » Promeneur du Net et AdoMouv' Animations/Infos jeunes
- Soirées Mini fab-lab et Accompagnement de projets,
- Soirées Parents/Ados,
- Forum de métiers et de l'emploi,
- Dispositif Chantier Jeunes BAFA,
- Labellisation d'un Point Infos Jeunes,
- \*Former les professionnels selon les besoins identifiés
- Participer aux temps proposés par le réseau départemental enfance - jeunesse

## Coordination d'actions communes

- Ateliers spécifiques, plateforme pour le partage d'informations et le développement de stratégie,
- Festi'Jeunes, pour rencontrer la jeunesse du territoire et offrir de la visibilité à tous les acteurs jeunesse

## Repérer les élèves/familles en difficultés, et maintenir le lien en assurant une continuité dans les dispositifs d'accompagnement.

- Etude pour un CLAS Second cycle,
- Soutenir la parentalité autour des sujets liés à la réussite scolaire et l'insertion,

## **Partenaire(s) :**

- Collège Albert Camus de GENLIS,
- Ecoles élémentaires et maternelles des élèves du territoire,
- Collège de GENLIS,
- Services transversaux de la CCPD (Centre social et plus particulièrement la référente Famille et l'éducateur spécialisé),
- Infos jeunes,
- CAF21,
- SDJES,
- Pep (promeneur du Net),
- Apprentis d'Auteuil,
- Mission Locale (MILO),
- Maison des Adolescents et de leurs Parents de Côte d'Or (MDAP 21),
- Centre médico-psychologique Simone Veil (CMP),
- ESCO.

## **Moyens mobilisés :**

### Financiers :

**Le Projet PS JEUNES** : financement de la CAF à hauteur d'1.4 ETP

Budget du Service jeunesse, subvention FPT, Bourse jeunes ou appel à projet SDJES

**CLAS** : premier et potentiellement second cycle : Subvention versée annuellement par la CAF

### Humains :

**Coordination d'actions et stratégies communes** : l'investissement des professionnels des différents services dans la communication, le repérage et la coordination sont à prendre en compte,

**Labellisation Point Infos Jeunes** : 20h /semaine a minima dont 15 heures sont déjà assurées par un animateur jeunesse

**CLAS second cycle** : 12 heures /semaine pour 2 animateurs jeunesse formés. Aide bénévole sous forme de Chantiers Jeunes à réfléchir.

### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

## Matériels :

**Point Infos Jeunes** : Investissement dans un lieu dédié à la jeunesse et selon les étapes du projet, dans un véhicule aménagé pour l'itinérance du Point Infos Jeunes et AdoMouv'  
Poste informatique à disposition des jeunes, mobilier pour aménager le local.

**CLAS second cycle** : Matériels et supports pédagogique adaptés (livres, etc.)

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Maintenir le lien et l'engagement des familles sur le CLAS premier Cycle,
- Différence de rythme de travail entre les partenaires/collaborateurs
- Communication sur les dispositifs existants ou nouveaux

## Échéancier (Actions tout au long de la CTG) :

- **2025/2027** : Actions du Projet PS JEUNES (2023/2027)

- **2025** :

Constitution d'un atelier spécifique régulier avec les professionnels,  
Etude des besoins en termes d'accompagnement à la scolarité des collégiens,  
Rédaction du projet de labellisation Infos Jeunes.

- **Fin 2025** ;

Labellisation Infos jeunes

- **2026** : Dépôt d'un dossier pour CLAS Second cycle

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

### Coordination d'actions et stratégies communes

- Nombre et fréquence de rencontres entre professionnels,
- Nombre d'actions communes,
- Nombre de partenaires impliqués,

### CLAS

- Bilan du CLAS premier Cycle : nombre d'enfants concernés
- Nombre de bénéficiaires du CLAS Second cycle si mise en œuvre

### POINT INFOS JEUNES Fixe et itinérant

- Nombre de communes,
- Nombre de jeunes bénéficiaires,
- Labellisation effectuée,
- Formation des animateurs jeunesse
- Présence d'une signalétique et communication

### Projet PS JEUNES

- Evaluation quantitative et qualitative des actions PS Jeunes



## FICHE ACTION n°21

# GARANTIR AUX ENFANTS UN ACCUEIL DE QUALITÉ TENANT COMPTE DU RYTHME IMPOSÉ

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A3/OS9/FA21

### Axe(s) visé(s) :

Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Adapter l'accueil aux besoins de l'enfant

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

### Éléments de contexte :

L'accueil des enfants en structure collective s'inscrit aujourd'hui dans un contexte où le rythme de la société s'impose à eux dès leur plus jeune âge. Entre exigences scolaires, activités périscolaires et contraintes familiales, les enfants doivent s'adapter à un emploi du temps familial souvent dense et peu flexible. Cette réalité impacte leur bien-être, leur capacité d'attention et leur équilibre émotionnel.

Il est donc essentiel de repenser les pratiques d'accueil afin d'offrir aux enfants un environnement qui respecte leurs besoins fondamentaux. Les espaces et les activités doivent être adaptés pour leur permettre de se recentrer, de trouver des moments de calme et de bénéficier d'un accompagnement bienveillant. L'aménagement des lieux, le déroulement des journées et la sensibilisation des familles doivent être pensés pour limiter les effets d'un rythme sociétal parfois trop rapide et favoriser un accueil individualisé et apaisant.

Par ailleurs, la sensibilisation et l'implication des familles jouent un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de l'accueil, notamment en valorisant les bonnes pratiques mises en place au sein des structures.

### Objectifs opérationnels :

- Améliorer les pratiques d'accueil en adaptant l'organisation des journées en fonction des besoins des enfants.
- Optimiser l'aménagement des espaces pour favoriser un environnement sécurisant, stimulant et apaisant.
- Sensibiliser et associer les familles aux démarches inclusives mises en place.
- Développer l'usage du matériel Snoezelen pour répondre aux besoins sensoriels des enfants.

### Périmètre de l'action / Public visé :

- Enfants accueillis en structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.
- Professionnels de l'animation et de l'accompagnement éducatif.

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- Familles des enfants accueillis.

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

Modalités de mise en œuvre des rythmes adaptés aux besoins de l'enfant :

### Adaptation du déroulement d'une journée :

- Repenser les temps d'accueil pour favoriser une meilleure transition entre la maison et la structure.
- Ajuster le rythme des activités en fonction des besoins individuels des enfants.
- Prendre en compte les temps de repos et les espaces calmes pour les enfants ayant des besoins spécifiques.

### Aménagement des espaces :

- Création d'espaces modulables adaptés aux besoins des enfants (zones calmes, espaces sensoriels, coins moteurs, coins jeux sportifs etc...).
- Adaptation des locaux pour favoriser l'autonomie et la libre exploration des enfants.
- Utilisation de mobilier et de matériel favorisant une atmosphère apaisante et sécurisante.

### Sensibilisation des parents et valorisation des bonnes pratiques :

- Organisation de temps d'échanges et de rencontres pour expliquer les pratiques mises en place.
- Création de supports de communication (affiches, brochures, vidéos) pour valoriser les actions menées.
- Mise en place d'ateliers parents-enfants pour partager des expériences et favoriser l'implication des familles.

### Développement du matériel Snoezelen :

- Introduction progressive du matériel Snoezelen dans les structures d'accueil.
- Formation des professionnels à son utilisation et à l'accompagnement des enfants dans ces espaces sensoriels.
- Évaluation des impacts sur le bien-être et l'apaisement des enfants.

## Partenaire(s) :

- Services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.
- Professionnels de la pédagogie et de la psychologie de l'enfant.
- Associations et organismes spécialisés dans l'accueil inclusif (PARI).
- CAF
- SDEJ21
- VYV 3 Bourgogne
- Promotion Santé - ARS

## Moyens mobilisés :

- Formation des professionnels aux pratiques d'accueil adaptées.
- Achat et installation de matériel Snoezelen dans les structures.
- Élaboration de supports pédagogiques pour la sensibilisation des familles.
- Mobilisation d'experts pour accompagner la transformation des espaces d'accueil.
- Inscription des pratiques aux différents projets d'établissement (projets éducatifs et pédagogiques / PEDT).
- FPT Caf

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Associer les professionnels et s'assurer une appropriation progressive des nouvelles pratiques par les professionnels.
- Maintenir un dialogue constant avec les familles pour favoriser l'adhésion au projet.
- Veiller à adapter les espaces sans perturber le fonctionnement des structures.
- Garantir une évaluation continue pour ajuster et améliorer les aménagements et pratiques.

## Échéancier :

- **2025** : Diagnostic des besoins et planification des adaptations.
- **2026** : Formation des équipes et mise en place des premiers aménagements.
- **2026** : Expérimentation des nouvelles pratiques et évaluation intermédiaire.
- **Suite de la CTG** : Ajustements, consolidation des actions et bilan annuel.

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de structures ayant adapté leur organisation journalière.
- Satisfaction des professionnels et des familles sur les aménagements réalisés.
- Nombre d'espaces Snoezelen installés et taux d'utilisation.
- Retour des enfants sur leur bien-être et leur adaptation aux nouvelles pratiques.
- Nombre de formations réalisées et de professionnels formés.
- Évolution de la participation des familles aux actions de sensibilisation.
- Amélioration du climat, du bien-être des enfants et des professionnels pendant les temps d'accueil périsco / temps méridien / etc.
- Réduction du nombre de conflits, de tension entre les enfants



## FICHE ACTION n°22

# CRÉER UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A3/OS10/FA22

### Axe(s) visé(s) :

Accueillir et conserver toutes les familles

Agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Lutter contre les inégalités sociales par le biais de la Santé

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Animateur.trice CLS

### Éléments de contexte :

Depuis décembre 2023, les élus communautaires ont approuvé le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS) afin de réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés localement. Ce contrat vise à lutter contre ces inégalités, à décliner les politiques de santé nationales et régionales à l'échelle locale, et à mettre en cohérence les leviers et acteurs autour de priorités définies localement. Il s'agit également d'améliorer la coordination entre les différents champs de la santé pour mieux répondre aux situations complexes de prise en charge, tout en facilitant les parcours de santé et de vie des personnes. Dans le cadre du budget 2024, un poste d'animateur a été voté au sein du Pôle Cohésion Sociale. Cet animateur aura pour mission principale le diagnostic territorial de santé. Il sera chargé du pilotage du CLS, de la méthodologie de projet, de l'organisation d'ateliers territoriaux de santé avec les acteurs du territoire, et de l'élaboration et la rédaction du plan d'actions du CLS. Ce poste est essentiel pour assurer une mise en œuvre efficace et adaptée des objectifs du contrat.

La santé est un enjeu majeur pour le bien-être des habitants de la Plaine Dijonnaise. Il est essentiel d'adresser les problématiques de santé de manière intégrée et adaptée aux besoins locaux pour garantir un accès équitable aux soins et améliorer la santé des populations sur notre territoire.

### Objectifs opérationnels :

- Coordonner les actions de santé sur le territoire,
- Améliorer l'accès aux soins
- Promouvoir la prévention.
- Mettre en œuvre le Projet Régional de Santé à l'échelle locale
- Lutter contre les inégalités sociales
- Améliorer la coordination entre tous les acteurs de la santé

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Périmètre de l'action / Public visé :

Territoire de la Plaine Dijonnaise

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Recrutement d'un animateur CLS
- Effectuer un diagnostic territorial
- Définir puis concerter les acteurs
- Elaborer le CLS
- Suivi et évaluation

## Partenaire(s) :

- CAF
- ARS (Agence Régionale de Santé)
- Collectivités locales
- Professionnels de santé
- Associations locales

## Moyens mobilisés :

Humains : Recrutement d'un animateur CLS

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Participation aux temps de coordination du Pôle Cohésion Sociale

## Échéancier :

**Avril 2025** : Recrutement

**Fin 2026** : Validation du CLS

**Fin 2027** : Première évaluation

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Elaboration du diagnostic
- Nombre de partenaires
- Pourcentage de la population touchée
- Augmentation du taux d'utilisation des services de santé
- Délais d'accès aux services



## FICHE ACTION n°23

# INTÉGRER LA DÉMARCHÉ ÉCO RESPONSABLE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LES PROJETS

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A4/OS11/FA23

### Axe(s) visé(s) :

Transition et résilience écologiques : accompagner au changement

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Inscrire le développement durable / la préservation de l'environnement au cœur des projets

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Insertion Professionnelle / Jeunesse / Coordination Pédagogique

### Éléments de contexte :

La transition et résilience écologiques est l'un des axes du Projet de Territoire 2023-2033, et également l'un des axes du Projet Educatif de Territoire. Il devient incontournable d'intégrer cette démarche écoresponsable dans un maximum d'actions, au quotidien.

Présence sur le territoire de :

- Association la ressourcerie, qui à travers son magasin Écoshop récupère et réhabilite des objets divers dont des jeux de société.
- Ludothèque intercommunale qui a pour vocation de démocratiser la pratique du jeu mais qui possède un stock de jeux incomplet.
- Aménagement d'une Houblonnière à CESSEY-SUR-TILLE qui n'est pas suffisamment exploitée à ce jour.
- Parcours de remobilisation socio-professionnelle en cours sur le territoire.
- Projet de territoire qui met en avant l'éducation au changement en passant par des actions de sensibilisation, des conférences et des chantiers participatifs.

### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les publics à l'environnement et au développement durable
- Accompagner les bonnes pratiques

### Périmètre de l'action / Public visé :

- Territoire de la CCPD.
- Enfants / Jeunes collégiens/lycéens du territoire.
- Public en remobilisation socio-professionnelle.
- Adhérents du Centre Social.

### Descriptif des actions / Modalités de mise en œuvre :

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## 1) Tri sélectif sur l'Aire d'Accueil des Gens Du Voyage

Depuis les lois *AGEC* et *Climat et Résilience*, le tri sélectif est une pratique qui doit être appliquée par l'ensemble des habitants de la CCPD ; y compris au sein de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage. Cette approche ne correspond pas avec leurs habitudes. Pourtant, il est du devoir de la CCPD d'accompagner au mieux les voyageurs, au même titre que les autres habitants, afin que la réglementation soit respectée. Un travail de fond doit donc être enclenché, aux côtés de L'Hacienda (délégué de gestion de l'aire) et du SMICTOM (gestionnaire des déchets) afin que ces consignes puissent être instaurées et appliquées. Cela va nécessiter des supports adaptés, ainsi que des interventions sur place.

### Partenaire(s) :

- SMICTOM
- L'Hacienda (délégué Aire d'Accueil des Gens du Voyage)
- Pôle Aménagement Durable et Infrastructures de la CCPD

## 2) Faire vivre la Houblonnière intercommunale

Faire vivre l'Houblonnière de CESSEY-SUR-TILLE en intégrant les jeunes du territoire dans certaines étapes clés comme l'entretien, la plantation, la récolte. Sensibiliser et former le jeune public aux techniques spécifiques et à la biodiversité. Développer les liens sociaux et intergénérationnels à travers la mixité des publics (faire se rencontrer les jeunes du territoire, les personnes en remobilisation et les seniors).

### Partenaire(s) :

- Collège de Genlis et les jeunes adhérents à l'Espace Jeunes.
- animateurs/intervenants professionnels
- Association Human Positive Effect'
- Centre social

## 3) Projet €coshop et ludothèque

Projet transversal en lien avec les enfants et familles des accueils périscolaires/extrascolaires, les Jeunes des Espaces Jeunes et l'association *La Ressourcerie* de GENLIS ayant pour objectifs :

- promouvoir l'économie circulaire,
- sensibiliser les enfants et les jeunes au développement durable,
- renforcer les liens avec les acteurs locaux et la CCPD,
- rendre accessible la seconde main au tout public.

Les jeunes trient, vérifient les jeux et les testent avant de les rendre à l'association.

### Partenaire(s) :

- Accueils Périscolaires/Extrascolaires
- Ludothèque intercommunale
- Association La Ressourcerie de GENLIS / €co shop
- Collectivités locales et différents services de la CCPD
- Artisans du réemploi et éco-entrepreneurs
- Associations engagées dans l'éducation environnementale

## Moyens mobilisés :

Humains : partenaires et services précités lors de réunions et d'interventions pour ces trois actions

- Stocks de jeux et pièces détachées récupérées auprès des structures participantes via des dons
- Locaux et matériels de la Ludothèque et de l'Éco Shop
- Temps de travail des animateurs, ludothécaires et bénévoles
- Développement de supports pédagogiques et de sensibilisation
- Création de supports numériques et vidéos explicatives pour diffuser largement les bonnes pratiques
- Partenariats avec des entreprises locales pour des dons de matériel ou de compétences

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Assurer une communication ciblée et efficace pour mobiliser largement les familles et les partenaires.
- Veiller à maintenir une dynamique d'engagement durable chez les acteurs impliqués.
- Mettre en place un contrôle strict sur la qualité et la sécurité des jeux remis en circulation.
- Intégrer des indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'impact du projet et d'ajuster les actions au fil du temps.

## Échéancier (Action tout au long de la CTG) :

- **Étape 1** : Suivi des ateliers et ajustement des actions en fonction des retours des participants.
- **Étape 2** : Expansion du projet avec intégration de nouveaux partenaires et amélioration des outils pédagogiques.
- **Étape 3** : Développement d'un programme de formation pour les animateurs et enseignants sur l'économie circulaire.
- **Étape 4** : Structuration du projet en tant que dispositif pérenne, avec un modèle reproductible sur d'autres territoires.
- **Étape 5** : Évaluation globale du projet, valorisation des impacts et diffusion des résultats.

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Quantité de jeux complétés et remis en circulation
- Fréquentation et engagement des participants aux ateliers
- Taux d'implication des familles et des partenaires dans le projet
- Évolution des connaissances et des comportements en matière de consommation responsable
- Niveau de structuration et de pérennisation des actions mises en place



## FICHE ACTION n°24

# FORMER LES PROFESSIONNELS EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A4/OS11/FA24

### Axe(s) visé(s) :

Transition et résilience écologiques : accompagner au changement

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Inscrire le développement durable / la préservation de l'environnement au cœur des projets

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Petite Enfance / Enfance / Jeunesse / Centre Social / Insertion Professionnelle / Coordination Pédagogique

### Éléments de contexte :

La transition et la résilience écologiques font partie des axes du Projet de Territoire 2023-2033, et du Projet Educatif de Territoire. Il devient incontournable d'intégrer cette démarche écoresponsable dans un maximum d'actions, au quotidien, et en premier lieu, auprès des professionnels eux-mêmes. En effet, en contact direct avec les usagers au sein des services à la population du Pôle Cohésion Sociale, ils doivent être les premiers à effectuer ces bonnes pratiques et faire preuve d'exemplarité dans ce domaine.

Cette démarche nécessite une approche transversale mêlant théorie et pratique, et avant tout, une prise de conscience collective sur les enjeux environnementaux.

De plus, cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'application de la Loi Egalim, laquelle vise à avoir un impact significatif sur la santé environnementale en introduisant plusieurs mesures :

- La réduction des déchets plastiques
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La promotion de l'agriculture biologique
- L'amélioration de la qualité des repas en restauration collective

### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les professionnels à l'environnement et au développement durable
- Accompagner les bonnes pratiques pour être en capacité ensuite de les transmettre aux publics accueillis.

### Périmètre de l'action / Public visé :

- Agents de la CCPD présents au sein des équipements intercommunaux,
- Dont les agents techniques et de restauration.
- Crèches, RPE et professionnels Petite Enfance,
- Familles.

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Descriptif des actions / Modalités de mise en œuvre :

### 4) Sensibilisation par le biais de la Fresque du Climat

Impulser une prise de conscience collective au niveau des professionnels découlera inévitablement sur des actions auprès des publics accueillis, que ce soit au sein des MAPE, des accueils de loisirs, des Espaces Jeunes ou du Centre Social.

L'association *Fresque du Climat* encourage la diffusion rapide et à grande échelle, d'une compréhension des enjeux climatiques.

Il est donc prévu que l'ensemble des 170 agents qui constituent le Pôle Cohésion Sociale puissent bénéficier d'une intervention de 3h afin de prendre conscience, par le biais d'un d'outil pédagogique adapté et d'une expérience collaborative, des enjeux environnementaux.

### 5) Mise en œuvre du tri sélectif sur l'ensemble des lieux d'accueil

Depuis les lois *AGEC* et *Climat et Résilience*, le tri sélectif, y compris la valorisation des biodéchets sont des pratiques qui doivent être appliquées par l'ensemble des habitants de la CCPD. Tout logiquement, les professionnels qui œuvrent au sein de la CCPD sont tout autant concernés.

Impulser une prise de conscience collective à ce niveau, découlera inévitablement sur des actions auprès des publics accueillis, que ce soit au sein des MAPE, des accueils de loisirs, des Espaces Jeunes ou du Centre Social.

Un travail de fond doit donc être enclenché, aux côtés du SMICTOM, qui est le gestionnaire des déchets sur le territoire, afin que ces consignes puissent être instaurées et appliquées en interne.

Cela va nécessiter un diagnostic des bacs actuels sur la vingtaine de sites, des supports adaptés, ainsi que des interventions sur place avec les agents techniques.

### 6) Limiter les biodéchets

La Loi EGalim, promulguée le 1er novembre 2018, vise, entre autres, à rémunérer les producteurs au juste prix, à améliorer la qualité alimentaire de manière à la rendre plus saine et respectueuse de l'environnement et à réduire les déchets, que ce soit les emballages plastiques ou les biodéchets.

Le prestataire qui fournit les repas a déjà pris en compte la gestion des emballages plastiques, et livre désormais les repas en bacs gastro inox, répondant à cette réglementation. En revanche, tout reste à créer concernant les biodéchets, en amont de la consommation et en aval concernant la gestion des déchets.

Une campagne « anti-gaspi » doit donc être enclenchée avec le prestataire afin de déterminer :

- En amont, les grammages à adapter à la consommation pour limiter un maximum les denrées livrées et non consommées,
- En aval, les actions à mettre en place pour limiter la dépose des biodéchets dans les collecteurs prévus à cet effet (pesée, sensibilisation des enfants).

Les équipes présentes, d'animation et de restauration doivent être associés à cette démarche environnementale.

## 7) Former les professionnels Petite Enfance

- Mutualiser des actions de formations et sensibilisations auprès des professionnels et l'accueil individuel et de l'accueil collectif
- Outiller les professionnels sur un ensemble de thématiques environnementales, sociales et sanitaires pour permettre un passage à l'acte concret

### Partenaire(s) :

- L'ensemble des services du Pôle Cohésion Sociale
- SMICTOM
- Fresque du Climat
- Pôle Aménagement Durable et Infrastructures de la CCPD
- Prestataire repas,
- Animatrice CLS.
- Caf

### Moyens mobilisés :

Humains : Temps de travail nécessaire à ces mises en œuvre

Matériel : bacs adaptés, pèse-déchets

Financier : intervention de la Fresque du Climat  
FPT Caf

### Points de vigilance à prendre en compte :

- Veiller à maintenir une dynamique d'engagement durable chez les agents.
- Valoriser le moindre progrès,
- Garder une approche pédagogique et non répressive.
- Intégrer des indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'impact du projet et d'ajuster les actions au fil du temps.

### Échéancier (Actions tout au long de la CTG) :

#### 2025 :

- Diagnostic opérationnel de ces actions
- Premières mises en place
- Sensibilisation des agents d'animation à la Fresque du Climat lors des journées pédagogiques

#### 2026 :

- Premières évaluations des dispositifs enclenchés,
- Sensibilisation des autres agents

### Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre d'actions mises en place impulsées en interne,
- Quantité de biodéchets avant toute démarche et après
- Nombre de bacs non relevés en cas d'erreur de tri
- Modification des comportements et pratiques des professionnels de la CCPD sur le lieu de travail et leur domicile

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr



- Reproduction des pratiques et gestes éco-responsable par les enfants / par les familles
- Reproduction des pratiques et gestes éco-responsable par les assistants maternelles

PROJET



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



## FICHE ACTION n°25

# MISE EN PLACE DU GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE

A4/OS11/FA24

### Axes visés :

Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)  
Favoriser la conciliation vie familiale, vie pro, vie sociale

### Objectifs stratégiques visés :

Informier et accompagner les familles

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Chargé de coopération Petite Enfance

### Éléments de contexte :

Les familles représentent 80% de la population de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et appartiennent majoritairement à la catégorie socio-professionnelle des professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers. Le taux de familles dont les deux parents travaillent (couples biactifs ou monoparents actifs) est plus élevé que la moyenne nationale.

Contrairement à la tendance nationale, le nombre de naissances reste stable sur le territoire de la CCPD, ce qui induit un besoin d'accueil constant.

Il ressort de ces éléments un besoin important d'information et d'accompagnement sur les modes d'accueil. De nombreux dispositifs et services existent mais ces derniers sont peu connus et sous-utilisés par les familles. De plus, le Relais Petite Enfance (RPE) n'a pas toujours connaissance de l'aboutissement ou non d'une recherche d'accueil par manque de visibilité, voire de suivi des familles concernées.

Il paraît donc primordial de créer un Guichet Unique Petite Enfance afin de faciliter et optimiser le parcours des familles en recherche d'un mode d'accueil.

### Objectifs opérationnels :

- Rendre visible le service Petite Enfance et notamment le RPE
- Centraliser les demandes d'accueil des familles d'enfants de moins de 3 ans
- Renforcer la fonction d'observatoire des besoins petite enfance du RPE
- Soutenir la parentalité :
  - Simplifier pour les familles le parcours de recherche d'un mode d'accueil par l'intermédiaire d'un interlocuteur unique et spécialiste de l'offre d'accueil en petite enfance,
  - Présenter et informer les familles sur les caractéristiques spécifiques des différentes solutions d'accueils présentes sur le territoire.

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- Permettre aux familles de s'approprier les droits et de cas de choix de l'accueil individuel et donc contribuer à la relation PE/AM)
- Mieux cerner leurs besoins, et conseiller le mode d'accueil le plus adapté en fonction de leur situation (familiale, professionnelle, financière ...)
- Améliorer le suivi des demandes d'accueil et leur issue,
- Accompagner les familles pour lesquelles la demande d'accueil collectif n'a pas abouti
- Organiser et rendre transparent le processus d'attribution des places en crèche,
- Établir des critères d'attribution des places en crèche pertinents, efficaces et transparents,
- Optimiser les taux d'occupation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

### Périmètre de l'action / Public visé :

Futurs parents et parents d'enfants non scolarisés. Toutes les familles du territoire, avec une attention donnée aux familles monoparentales actives, bénéficiaires des minima sociaux, en insertion professionnelle, porteuses handicap ou de maladie.

### Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Coconstruire le projet de GU avec l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance sur le territoire : directrices de Multi accueil et de Micro-Crèche du territoire, les partenaires institutionnels
- Présenter le projet aux Élus, secrétaires de mairies, partenaires (PMI, CAF, Assistants Maternels...) lors d'une commission Adhoc et dans les Mairies.
- Communiquer sur le site Internet de la CCPD, via les panneaux lumineux, panneaux publicitaires, applications (Panneau Pocket et ILLIWAP), site Monenfant.fr etc.
- Communiquer via des affiches/plaquettes/flyer apposés et à disposition dans des lieux stratégiques (Cabinet de Sage-Femme, pharmacies, médiathèque et bibliothèque, écoles, hyper et supermarchés...),
- Rencontrer toutes les familles et informer sur l'ensemble des modes d'accueil.

### Partenaire(s) :

- Caf 21,
- CD21, PMI, CAJE,
- Services en interne,
- Délégué MAPE,
- etc

### Moyens mobilisés :

Moyens humains : animatrices RPE, coordinateur Petite Enfance, secrétaire PE, secrétaire accueil général CCPD, directrices des MAPE et MC

#### Moyens matériels :

Site monenfant.fr

Outils collaboratifs informatique pour le suivi des demandes avec les crèches ?

Moyens financiers : Impression des supports, bonus mission renforcée RPE

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Equipe à renforcer par un soutien administratif afin d'être en capacité de développer le GU,
- Cf recommandations CAF21 suite à agrément : « Veiller à l'équilibre des différents territoires d'intervention afin que chaque animatrice puisse déployer au mieux les missions du référentiel national des RPE »,
- Développer le GU sans nuire aux actions du RPE ! matinées d'éveil,
- Adapter la signalétique aux besoins et à la localisation des locaux,
- Confidentialité des entretiens avec les familles : les bureaux actuels sont appropriés.
- Des bureaux confortables, spacieux et adaptés pour accueillir des familles avec jeunes enfants mais excentrés pour l'accueil des publics

## Échéancier :

Construction du projet courant 2025, pour une mise en place effective au 01 janvier 2026

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

Critères d'évaluation :

- Critères qualitatifs
  - Enquête de satisfaction
  - Retour satisfaction des futurs parents et parents à l'issue des différents RDV,
  - Meilleure visibilité de l'offre existante
  - Meilleure connaissance des besoins des familles (typologies, demandes spécifiques...)
  - Suivi et accompagnement des familles à l'issue de la commission d'attribution
  - Coordination entre les différents services
- Critères quantitatifs :
  - Nombre actions communication,
  - Augmentation du nombre de RDV parents et futurs parents,
  - Nombre de demandes de familles abouties,
  - Taux d'occupation des EAJE,
  - Diminution du nombre de litiges,
  - Diminution du nombre de situation d'accueil d'urgence causé par des désistements de dernières minutes,
  - Taux d'aboutissement des demandes d'accueil,



## FICHE ACTION n°26

# CRÉER UNE PLAQUETTE PETITE ENFANCE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A5/OS12/FA26

### Axe(s) visé(s) :

Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Informier et accompagner les familles

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Coordinateur Petite Enfance

### Éléments de contexte :

Les familles représentent 80% de la population de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et appartiennent majoritairement à la catégorie socio-professionnelle des professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers. Le taux de familles dont les deux parents travaillent (couples biactifs ou monoparents actifs) est plus élevé que la moyenne nationale.

Des dispositifs et services existent pour les familles avec jeunes enfants, mais ces derniers sont peu connus des familles et sous-utilisés.

Il ressort de ces éléments le besoin important d'une information claire, simple et complète afin de mieux éclairer le choix des familles sur les différents modes de garde et leur apporter des conseils utiles dans leur fonction parentale.

Il paraît donc primordial de créer un guide de la Petite Enfance, qui permette aux familles de connaître l'ensemble des services, dispositifs et aides auxquelles elles ont droit.

### Objectifs opérationnels :

- Valoriser la politique Petite Enfance de la CCPD,
- Rendre visible le service Petite Enfance et les services communautaires en lien avec la famille et notamment le Relais Petite Enfance à travers le guichet unique,
- Améliorer l'information des familles en recherche de solution d'accueil pour leur jeune enfant
- Soutenir la parentalité,
- Rendre transparent le processus d'attribution des places en crèche,
- Faire connaître la Charte d'Accueil du Jeune Enfant et contribuer à son épanouissement,
- Communiquer sur les différents métiers et diplômes de la PE
- Promouvoir les métiers de la petite enfance

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Périmètre de l'action / Public visé :

Les futurs parents et toutes les familles du territoire avec enfants de **moins de 6 ans**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Coconstruire le guide avec le service communication de la CCPD et l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance sur le territoire : directrices de Multi accueil et de Micro-Crèche du territoire, les partenaires institutionnels (CAF 21, CD21), le RPE, le CSPD,
- Impression et édition de la plaquette prévue pour 2026
- Diffuser les éléments de la plaquette avec tous les supports existants : site internet...
- Soutenir la parentalité :
  - Produire un guide complet et synthétique, dans un langage clair, accessible, attractif et visuel (carte, pictogrammes, icônes),
  - Faire œuvre de pédagogie à l'aide d'un lexique (différence entre accueil individuel et collectif, les différents types de crèches, définir MAM...),
  - Donner des liens officiels (ceux du Gouvernement) pour conseils sur alimentation, sommeil, etc.
  - Simplifier pour les familles le parcours de recherche d'un mode d'accueil et tout ce qui relève des besoins du jeune enfant par l'intermédiaire d'un document listant l'ensemble des services PE sur le territoire, qu'ils soient publics (communautaires, municipaux), ou privés (structures associatives ou cabinets privés) : liste pédiatres, sage-femmes, PMI, ludothèques, médiathèques, ACM pour moins de 6 ans ...

## Partenaire(s) :

- Caf 21,
- CD21, PMI
- Services CCPD en interne : Service Communication, RPE, CSPD, ludothèque, Enfance-Jeunesse...
- Délégué
- La Micro-crèche à AISEREY
- Etc.

## Moyens mobilisés :

Moyens humains : Chargée de coopération global, cheffe de service Communication, Coordinateur Petite Enfance, animatrices RPE, secrétaire PE, secrétaire accueil général CCPD, CSPD, ludothécaires, directrices des MAPE et MC, partenaires (CAF21, écoles, PMI...), délégué

Moyens financiers : Impression des supports, BP 2025, financements CAF (Prestations de service, Bonus territoire) et peut-être autres financements CAF (FPT, fonds, appels à projet)

## Points de vigilance à prendre en compte :

- Péremption des informations pratiques : attention à ne pas communiquer des informations (contacts, téléphones horaires ...) qui nécessiteraient une actualisation régulière à rechercher,
- La diffusion des supports de communication sur l'ensemble du territoire,
- Offre inégalement répartie sur le territoire faisant de GENLIS la ville-centre,
- Adaptation du document au public :

### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- ✓ Éviter l'emploi de termes techniques non définis (accueil individuel ...).
- ✓ Lourdeur du document.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

## Échéancier :

Construction de la plaquette courant 2025, et début 2026 pour publication et diffusion 2/3 d'année 2026 :

- Ateliers de production de la plaquette :
  - ✓ Réunion le 17 février 2025 : 1ere phase (clarification des contenus, du support ...)
  - ✓ Réunion en octobre 2025 : 2<sup>e</sup> phase
  - ✓ Réunion 1<sup>er</sup> trimestre 2026 : relecture et validation de la plaquette par tous les partenaires
- Points réguliers, en plus des ateliers, avec service Communication CCPD et les différents services et structures concernées pour leurs parties.
- 1er trimestre 2026 : présentation et validation de la plaquette en 6e commission.
- 3e trimestre 2026 : Impression et diffusion du document

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

Critères d'évaluation :

- Critères qualitatifs
  - Résultat enquête de satisfaction
  - Retour satisfaction des futurs parents et parents à l'issue des différents RDV,
  - Meilleure visibilité de l'offre existante
  - Meilleure connaissance et compréhension par les familles des différents lieux d'accueil du jeune enfant, des aides financières, des services existants sur le territoire
- Critères quantitatifs :
  - Nombre actions communication,
  - Plaquette : oui / non
  - Evaluation des retombées 1 an plus tard / 2 ans plus tard...(nombre de RDV parents et futurs parents, nombre de sollicitations pour obtenir informations sur les métiers de la PE)

### **Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr





## FICHE ACTION n°27

# SOUTENIR ET PROMOUVOIR LE MÉTIER D'ASSISTANT.E MATERNEL.LE

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A5/OS13/FA27

### Axe(s) visé(s) :

Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Maintenir et développer une offre Petite Enfance accessible qui répond à tous les besoins

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Petite Enfance

### Éléments de contexte :

Les familles représentent 80% de la population de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui se caractérise par :

- Un taux d'activité féminin élevé : de 94% entre 25 et 54 ans, contre 90 % au niveau national.
- 80% des actifs travaillent à l'extérieur de la Plaine Dijonnaise.
- Une migration pendulaire domicile/travail importante entre 7h00 et 18h30 voire au-delà (besoins d'accueil avec horaires atypiques) en raison de la proximité de la Métropole Dijonnaise qui accueille la majorité des actifs de la Plaine Dijonnaise,
- 733 enfants de moins de 3 ans, dont 434 gardés par une AM (données IMAJE)
- 94 % d'entre eux vivent au sein d'un couple,
- 6 % d'entre eux vivent au sein d'une famille monoparentale, contre 13 % moyenne nationale (25 % pour enfants moins de 18 ans, source INSEE),
- 81 % des enfants de moins de 3 ans ont leurs 2 parents qui travaillent,

Une enquête établit que le dynamisme démographique du territoire va perdurer avec des besoins en accueil Petite Enfance importants (19 % des familles sondées prévoient l'arrivée d'un enfant dans les deux ans). Toutefois, ce dynamisme arrive à ses limites et va s'essouffler progressivement, modifiant la composition démographique et les besoins du territoire (vieillesse de la population).

En accueillant 91% des enfants de moins de 3 ans, l'accueil individuel est le mode de garde principal des familles du territoire. Que ce soit lié à l'âge, ou aux difficultés propres à ce métier, il faut s'attendre à une baisse importante de l'offre d'accueil individuel dans les années à venir, et donc à des tensions (déjà présente sur certaines communes du territoire comme à GENLIS).

57 % des AM ont plus de 50 ans (contre 53 % en 2021), 39 % ont plus de 55 ans (contre 36 % en 2021), près d'1 sur 6 va partir à la retraite dans les 5 ans à venir.

La vitesse de la baisse du nombre d'AM est de -3,5 % sur ces 5 dernières années. **Entre 2021 et 2024, la capacité d'accueil individuel s'est réduite de 149 places.** En se projetant avec le même rythme de baisse depuis 2024, qui compte 222 AM actives, le territoire va perdre 30 AM d'ici 2028, **correspondant à une perte de 90 places en accueil individuel**, (agrément moyen = 3 selon données IMAJE).

### Le besoin de renouvellement de la profession est élevé, l'offre d'accueil individuel se précarise

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



La baisse du nombre d'AM est nationale, et malgré les orientations de la CNAF, la tendance ne pourra qu'être ralentie.

Plus qu'ailleurs, l'accueil individuel est un enjeu pour notre territoire, c'est pourquoi la Collectivité doit poursuivre, voire développer ses actions de soutien et d'accompagnement aux AM de notre territoire, et à terme, fonctionner en guichet unique. Cela doit se traduire par :

- La poursuite du déploiement d'actions d'animation dans les 22 communes du territoire.
- L'augmentation du nombre d'AM différentes participant aux animations RPE et donc une offre d'animation encore plus étoffée car des AM sont sur liste d'attente.
- Le respect de la norme du Référentiel RPE, qui prévoit 1 Equivalent Temps Plein (ETP) d'animatrice RPE pour 70 AM en activité
- L'évolution des missions RPE conformément au Référentiel National impliquant :
  - La création d'un guichet unique pour accueillir et conseiller les parents quel que soit leur mode de garde, individuel ou collectif,
  - La mise en place des temps d'analyse et d'enrichissement des pratiques,
  - La promotion renforcée de l'accueil individuel (partenariats avec Pôle Emploi, les Missions locales...),
  - L'encouragement des départs en formation continue des AM.

Il s'agit de renforcer les actions du RPE pour maintenir l'offre et développer la qualité de l'accueil individuel.

### Objectifs opérationnels :

- Renforcer les actions du RPE
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle dans l'objectif de susciter des vocations,
- Lutter contre l'isolement des assistantes maternelles et ainsi contribuer au maintien de l'activité
- Coordonner les actions de promotion du métier au sein des différents services de la CCPD (Point relais emploi / RPE)
- Favoriser la création de MAM,
- Soutenir les AM dans leurs démarches de professionnalisation, (augmenter leur reconnaissance, et la qualité de l'accueil individuel)
- Faciliter le démarrage de l'activité d'AM

### Périmètre de l'action / Public visé :

Toutes les AM du territoire.

Les personnes en insertion professionnelle, recherche d'emploi

### Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Réaliser des supports de communication pour promouvoir le métier d'AM,
- Décentraliser au maximum les actions du RPE afin de profiter au plus grand nombre d'AM du territoire,

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

- Organiser des temps festifs et conviviaux à destination des professionnelles (et des parents)
- Communiquer via le Point relais Emploi vers les personnes en panne pour faire connaître le métier d'AM,
- Participation annuelle du service Petite enfance et des crèches au forum de l'emploi organisé par le Point relais emploi,
- Mettre en place des actions soutenant pour les AM :
  - Réunions d'information sur leur statut (droits, devoirs, salaires, contrats, congés...),
  - Formation, et notamment favoriser l'accès à la formation sur des temps de travail (et non hors temps de travail comme cela est déjà le cas),
  - APP
- Participer à la dotation de lancement d'activité,
- Favoriser et soutenir le départ en formation,

### Partenaire(s) :

- Caf 21,
- CD21, PMI
- Services en interne, notamment le Point relais Emploi
- Organismes de formation (IPERIA),
- France Travail
- Etablissement scolaire
- Acteurs locaux relais d'information
- Etc.

### Moyens mobilisés :

Moyen humain : Animatrices du RPE/secrétariat PE/ Agents France Service / coordinateur petite enfance

Moyen matériel : Plaquettes de communication/Véhicules du RPE

Moyen financier : FPT Caf (exemple projet Forum)

### Points de vigilance à prendre en compte :

- Impliquer les assistantes maternelles dans la réalisation des actions de promotion
- Mobilité des professionnels
- Utiliser des supports de communication adaptés et accessibles aux AM et grand public
- Actions à intégrer au projet de fonctionnement du RPE

### Échéancier (Actions à conduire tout au long de la CTG) :

- Octobre 2025

Réunion le 17 février 2025.

### Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Evolution du nombre d'AM / nombre de nouveaux agréments
- Nombre d'accompagnement de projet de création de MAM et de création de MAM
- Nombre de visiteurs du stand 3promotion du métier d'AM » au forum de l'emploi,

#### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

- Nombre de matinées d'éveil décentralisées,
- Nombre de soirées conviviales et festives
- Nombre d'assistantes maternelles impliquées
- Nombre de prêt / aide au démarrage sollicité

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



PROJET

***Agir pour notre territoire et un avenir durable***

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr





## FICHE ACTION n°28

# SCHEMA PLURIANNUEL DE MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE



A5/OS13/FA28

### Axe(s) visé(s) :

Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

### Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :

Maintenir et développer une offre Petite Enfance accessible qui répond à tous les besoins

### Pilote(s) / Référent(s) de l'action :

Chargé de coopération Petite Enfance

### Éléments de contexte :

Les familles représentent 80% de la population de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et appartiennent majoritairement à la catégorie socio-professionnelle des professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers.

Le taux de familles dont les deux parents travaillent (couples biactifs ou monoparents actifs) est plus élevé que la moyenne nationale : 81 % des enfants ont leurs 2 parents qui travaillent.

L'étude des données statistiques établit que la Plaine Dijonnaise est un territoire familial, avec des familles actives, aux revenus modestes et effectuant des migrations pendulaires importantes (80% des actifs travaillent à l'extérieur de la Plaine Dijonnaise ; la Métropole Dijonnaise accueille la majorité des actifs de la Plaine Dijonnaise. En résultat, une migration pendulaire domicile/travail importante entre 7h00 et 18h30).

L'offre d'accueil individuelle baisse inexorablement depuis plusieurs années à la vitesse de -3,3 % par an. A ce rythme, le nombre d'AM actives sur le territoire passerait de 222 en 2024 à 192 en 2028, soit une perte estimée de 30 AM pour les 4 prochaines années, ce qui représenterait une perte de 94 places en accueil individuel

Le territoire CCPD comprend 50 places en mode PSU mais ce chiffre est insuffisant au regard des demandes des familles.

Sur ces 4 dernières années, le service Petite Enfance de la CCPD enregistre :

- Une moyenne annuelle de 85 demandes en EAJE,
- 90 % des demandes viennent d'habitants CCPD, 10 % hors territoire
- Un taux de satisfaction moyen de 30,5 %

L'offre d'accueil doit donc adapter les heures d'ouverture, les tarifs et le nombre de place aux besoins des familles.

### Objectifs opérationnels :

- Recenser l'offre existante et les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles
- Maintenir l'offre existante, en termes quantitatif et qualitatif

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- Optimiser la gestion et l'occupation des places d'accueil afin de répondre au mieux au besoin des parents
- Développer l'offre d'accueil collectif accessible à toutes les familles
- Améliorer le maillage du territoire en termes d'accueil du jeune enfant grâce à l'identification des zones géographiques caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à cette offre
- Améliorer la réponse aux besoins d'accueil des parents (accueils spécifiques notamment)
- Anticiper les évolutions démographiques
- Diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant, en accompagnant les projets de création de MAM (accueil individuel mais hybride), de micro-crèche ;
- Dans le cadre du soutien à la qualité d'accueil : Créer un temps d'accueil d'éveil corporel avec un éducateur sportif de la CCPD

## Périmètre de l'action / Public visé :

Toutes les familles du territoire avec enfants de moins de 6 ans

## Descriptif de l'action / Modalités de mise en œuvre :

- Donner de la visibilité aux places disponibles par le recours à Monenfant.fr et/ou un logiciel de gestion des places d'accueil collectif qui permet d'informer les parents des créneaux disponibles
- Développer l'accueil occasionnel
- Maintenir le conventionnement avec MC AISEREY pour places en PSU
- Accompagner les projets de création de micro-crèches pour places PSU
- Créer de nouvelles places d'accueil collectif à gestion PSU sur le territoire (dans le cadre du projet de re structuration du site 12 rue de franche comté)
- Poursuivre l'étude relative aux besoins des familles sur le territoire et réaliser des projections pour préciser le besoin •
- Prospector les entreprises du territoire pour identifier les besoins des salariés et apprécier la pertinence de l'ouverture d'une structure d'accueil collectif en partenariat avec la Communauté de communes.
- Identifier les lieux qui pourraient servir d'accueil collectif,
- Communiquer aux élus du territoire l'importance de favoriser la création de micro-crèches par la mise à disposition de locaux avec tarifs modiques.

## Partenaire(s) :

- Délégué MAPE,
- Caf 21,
- MSA,
- PMI,
- Porteurs de projets,
- Elus,

## Moyens mobilisés :

Moyens humains : Coordinateur Petite Enfance

Moyens financiers : Plan d'investissement Caf / FME / FPT

### *Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Points de vigilance à prendre en compte :

Analyser finement les évolutions démographiques d'un territoire (vieillesse de sa population avec évolution des besoins autres que PE, et donc créer au besoin des structures souples et modulaires).

**Échéancier** : Tout au long de la CTG

- Octobre 2025
- 2025-2026 : Etude de la re structuration du site 12 rue de franche comté
- 2027 : développement du nombre de places d'accueil PSU

## Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Evolution du nombre de places d'accueil du jeune enfant
- Evolution du nombre de professionnels de la petite enfance (accueil individuel ou collectif) installés et en activité
- Nombre d'EAJE PAJE / PSU
- Evolution du nombre d'enfants inscrits en EAJE
- Augmentation du taux d'occupation
- Développement de l'accueil occasionnel

## ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique de la Ctg

La gouvernance de cette convention est assurée conjointement par la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, conformément à l'article 6 de cette convention.

À ce titre, **le comité de pilotage** est composé de :

**Pour la Communauté de Communes :**

- Monsieur le Président ou son représentant,
- Madame la Vice-Présidente à la Petite Enfance, à l'Enfance et la Jeunesse,
- Madame la Vice-Présidente à l'Emploi, à l'Action Sociale et à l'Autonomie,
- Du Directeur Général des Services,
- De la coordinatrice du dispositif Ctg, Directrice du Pôle Cohésion Sociale,
- Des coordinateurs thématiques,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

**Pour la Caf :**

- Madame la Directrice, ou son représentant,
- Du CCDAS en charge du territoire,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Le comité se réunit au moins une fois par an. L'administrateur référent de la Caf 21 est associé l'année du renouvellement de la Ctg.

**Un comité technique** permettant la préparation des dossiers et leur mise en œuvre sera constitué avec la participation de :

**Pour la Communauté de Communes :**

- Madame la Vice-Présidente à la Petite Enfance, à l'Enfance et la Jeunesse,
- Madame la Vice-Présidente à l'Emploi, à l'Action Sociale et à l'Autonomie,
- De la coordinatrice du dispositif Ctg, Directrice du Pôle Cohésion Sociale,
- De personnes ressources en fonction des sujets : coordinateurs thématique, animatrices du Rpe, etc.

**Pour la Caf :**

- Du CCDAS en charge du territoire,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ce comité technique se réunira au moins deux fois par an.

**Des groupes de travail thématiques :**

Ils sont en charge de la réalisation des actions, composés des coordinateurs du dispositif Ctg, d'acteurs de terrain concernés par la thématique. Un suivi est assuré via le comité technique. Ils se réunissent en fonction des besoins et de l'avancée des actions. L'animation des groupes thématiques est assurée par la communauté de communes.

## ANNEXE 5 – Évaluation

**POUR LE CCDAS INSERER ICI LA METHODO EVALUATIVE**

**Exemple tableau de bord de suivi des actions**

PROJET

## ANNEXE 6 – Décision du Conseil Communautaire



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,  
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

**Étaient présents :** M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE,  
M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de  
Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA),  
M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE,  
M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLÉMENT (suppléant  
de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline  
GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON,  
M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO,  
Mme Rachelle PETIT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme  
THEVENEAU.

**Étaient absents :** Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à M. Vincent CROUZIER),  
Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mme Bernadette BERGER  
(suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin  
BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA  
(pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS  
(suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence  
SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE),  
M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice  
ESPINOSA), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Stéphanie PEPIN  
(suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par  
Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie  
FERREUX), M. Claude VERDREAU.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Vincent DANCOURT, 4<sup>ème</sup> Vice-président délégué à  
l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	30

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
03 80 37 70 12  
■ accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_08-DE

Envoyé

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20241121-21\_11\_2024\_09-DE

Délibération n°21/11/2024/09

Objet : Principe de prorogation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or

Vu la délibération n°21/12/2023/11, du Conseil Communautaire de la Plaine Dijonnaise, en date du 21 décembre 2023, approuvant la prorogation d'un an de la Convention Territoriale Globale (CTG),

Il est rappelé que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un plan pluriannuel contribuant à plus d'efficacité et de complémentarité dans la définition et la mise en œuvre des politiques menées en direction des habitants du territoire. De fait, la CTG apporte plus de lisibilité territoriale et favorise le développement et l'amélioration du service-rendu.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles et d'Animation de la Vie Sociale. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) et la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or (CAF 21) sur le territoire de la Plaine Dijonnaise.

Les actions préconisées dans le cadre de la première CTG, signée avec la CAF 21, étaient actées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023, puis prorogée jusqu'à la signature de son renouvellement, qui devait intervenir au cours du premier semestre 2024 afin que l'ensemble des conditions et objectifs de la CTG en cours demeurent inchangés.

Depuis le travail de renouvellement de la CTG se poursuit et devrait aboutir début 2025.

Vu, l'avis favorable de la 6<sup>ème</sup> Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) en date du 04 novembre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de prorogation de la Convention Territoriale Globale signée entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, jusqu'à la signature de son renouvellement, devant intervenir en 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 novembre 2024

Signé électroniquement par : Patrice

ESPINOSA

Date de signature : 27/11/2024

Qualité : Présidence de la Communauté

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03 80 37 70 12

accueil@plainedjonnaise.fr

plainedjonnaise.fr

